

LES FOUURES DIVINES EN RÉFUTATION À LA WAHHABIYYA

Sulayman Ibn 'Abd al-Wahhab

الصواعق الإلهية في الرد على الوهابية
سليمان بن عبد الوهاب



BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR :

Il est Sulayman ibn 'Abd al-Wahhab ibn Sulayman ibn 'Ali al-Musharraf al-'Uyuni al-Qadiri al-Hanbali, le revivificateur de la Foi, le savant, le juriste par excellence, le juge. Il est né à Uyayna en 1699. Il étudia avec son père durant sa jeunesse, mémorisa le Qur'an à un jeune âge et voyagea vers l'Iraq, le Sham, l'Egypte et dans toute l'Arabie. Il est très vite devenu un maître dans la croyance, le fiqh et autres sciences de l'Islam, recevant la validation de ses pairs comme étant un juriste, un juge expérimenté.

En fiqh, il maîtrisa les ouvrages de références du madhab, que ce soit al-Iqna', al-Kafi', al-Mukhtasar d'al-Khiraqi, al-Muntaha etc

Dans la croyance, il étudia 'Lum'at al-'Iqad', 'Mukhtasar al-Ifadat' et d'autres ouvrages.

Parmi ses professeurs les plus célèbres il y a : 'Abd Allah ibn Dawud al-Basri, Muhammad ibn Fayruz, 'Abd al-Muhsin ibn 'Ali al-Ushayqiri et Ghannam ibn Muhammad az-Zubayri. Il était aussi familier avec les imams Hanbalis du Sham comme 'Isa al-Qaddumi et Muhammad ibn Ahmad as-Saffarini.

Après la mort de son père en 1153 AH, il a été choisi pour être juge. Résidant à Huraymila, sa juridiction s'étendait dans cette zone.

Il mourut en l'an 1740 emprisonné et retenu par son frère Muhammad ibn 'Abd al-Wahhab.

Une très grande partie du travail a été réalisé par notre frère Mehdi al-Hanbali (Pacte du Najd sur Télégram), et l'autre par moi-même. Je n'ai fait qu'apporter quelques légères modifications pour simplifier la compréhension aux lecteurs. Mehdi et moi avons utilisés deux manuscrits différents dans les traductions (la copie de l'imam Dawud Afandi as-Sa'di, turquo-irakienne) mais cela ne présente pas de grands changements dans la finalité du livre.

INTRODUCTION :

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers. J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allah, Seul, Unique sans associé. J'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager. Il l'a envoyé avec la guidée, la Religion de vérité, afin de l'exalter sur toute autre religion, n'en déplaise aux associateurs. Que la paix et les bénédictions d'Allah soit sur lui et sa famille jusqu'au Jour du Jugement.

Ce qui suit est un message écrit par moi-même à destination de Hasan ibn 'Aidan *(Il était un des étudiants avancés de MIAW et il avait la charge d'écrire des lettres afin de propager la da'wa Najdiyya)*

Que la paix soit sur quiconque suit la guidée. *(C'est phrase anodine mais qui est lourde de sens car le Prophète ﷺ ne l'a employé que lorsqu'il écrivit des lettres aux Rois mécréants de son époque et à Musaylimah le faux prophète)*

Allah ta'ala a dit :

« Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. » [Sourate Al-'Imran – V.104]

Le Prophète ﷺ a aussi dit : **« La Religion est sincérité et bon comportement. » [Rapporté par Ahmad]**

En effet, vous m'avez écrit plusieurs fois pour m'inviter à venir pour une rencontre, mais je vous ai déjà averti par l'intermédiaire de votre collègue que cela n'aura pas lieu. En revanche, je vous mentionnerai quelques paroles que je connais des gens de Science. Si vous acceptez ce qui est transmis, c'est tout ce que j'espère et la louange est à Allah ; mais si vous refusez mon appel, alors la louange est toujours à Allah, car Il subhanahu n'est pas désobéi par la voie de la force *(ici l'auteur fait référence au libre arbitre de l'être humain)*. En réalité, Il possède une Sagesse en toute chose.

L'obligation de suivre le consensus de la Ummah Muhamadienne :

Nous commençons en disant que vous devriez savoir qu'Allah subhanahu wa ta'ala a envoyé Muhammad ﷺ avec la guidée et la Religion de vérité, pour l'exalter au-dessus de toute autre religion. Il lui envoya le Livre, qui clarifie toute chose. Allah l'a récompensé par ce qu'Il lui a promis et a exalté Sa religion sur toute autre religion et Il a établi cette affaire jusqu'à la fin des temps, lorsque les âmes de tous les croyants seront enlevées. Il a fait de Sa Ummah la meilleure des communautés comme Il l'a dit :

« Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. » [Sourate Al-'Imran – V.110]

Il les a faits témoigner contre l'Humanité comme Il ta'ala a dit :

« Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens » [Sourate Al-Baqara – V.143]

En réalité, Il les a choisis, comme Il ta'ala a dit :

« C'est Lui qui vous a élus ; et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion » [Sourate Al-Hajj – V.78]

Le Prophète ﷺ a dit : **« Sur quelques 70 communautés, vous êtes la meilleure et la plus honorable parmi elles au regard d'Allah. » [Rapporté par Ahmad]**

Les preuves qui nécessitent cette compréhension sont indénombrables, un exemple serait lorsqu'il ﷺ a dit : **« La situation de cette Ummah sera toujours établit jusqu'à ce que l'Heure ne vienne. » [Rapporté par Al-Bukhary]**

Il a vraiment rendu obligatoire pour chacun de suivre les traces de cette Ummah selon les paroles de l'Exalté :

« Et quiconque fait scission d'avec le Messenger, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! » [Sourate An-Nisa – V.115]

Dans ce texte, le Consensus a été affirmé comme étant une preuve décisive par Lui et il n'est permis à personne de sortir de cela. La preuve que nous avons mentionnée est bien connu pour quiconque ayant une connaissance de la Foi. Vous devriez savoir que le Prophète ﷺ est venu avec, ce que l'ignorant ne doit pas se fier à son opinion, mais qu'il est nécessaire qu'il demande aux gens de Science, tout comme l'Exalté a dit :

« Et demandez aux gens de science si vous ne savez pas. » [Sourate An-Nahl – V.43]

Et il ﷺ a dit : **« Le seul remède pour celui qui ne sait pas une chose est de poser la question (à ceux qui savent). » [Rapporté par Ahmad]**

Tout ceci est un consensus comme mentionné dans l'ouvrage « Ghayat as-Su'al » de l'imam Abu Bakr al-Harawi, qui a dit sur le sujet :

« Les savants ont établi un Consensus sur le fait qu'il n'est pas permis d'être un Imam (Mujtahid) dans la religion et sur la voie droite jusqu'à ce qu'il ait rassemblé en lui-même les caractéristiques suivantes :

- 1- Qu'il est maîtrisé la langue arabe parfaitement, dans ces différents types, sens, poésie, ses (différents) types et ses formes.*
- 2- Qu'il connaisse la divergence d'opinions entre les savants et les juristes.*
- 3- Qu'il soit lui-même un savant et juriste, mémorisant l'arabe, ses classifications et variétés.*

- 4- Être un savant du Livre d'Allah, l'avoir mémorisé dans ces différents modes de récitation, aussi bien que les différentes variantes.
- 5- Il doit être un savant du Tafsir (exégèse), connaître l'univoque (muhkam) comme l'équivoque (mutashabih), l'abrogeant et l'abrogé et ses récits.
- 6- Il doit être un savant du Hadith du Messager ﷺ en étant capable de faire la distinction entre l'authentique, le saqim, le muttasil, le munqati', le mursal, le musnad, le mashhur.
- 7- Il devrait être aussi un savant des paroles des Compagnons, distinguant le mawquf et le musnad.
- 8- Il doit être pieux dans sa religion, sur la croyance authentique, se préserver lui-même par la véracité et la piété, établir son madhab et sa religion sur le Livre d'Allah et la Sunnah de Son Messager ﷺ.

Quand toutes ces caractéristiques sont rassemblées ensemble chez un individu, alors il est permis pour lui d'être un Imam (Mujtahid) dont les gens peuvent faire le taqlid (suivi aveugle), il fera l'ijtihad dans son din et les Fatawas (verdicts légaux). Toutefois, s'il n'a pas réuni ces caractéristiques en lui-même ou il lui manque l'une d'entre elles, qu'il est déficient alors il n'est pas permis pour lui d'être un Imam (Mujtahid) donc encore moins que les gens le suivent (dans ses avis).

Je dirais ensuite que lorsque ces conditions sont réunies, cette personne sera capable de faire l'ijtihad et il détiendra le rang d'Imam dans la religion. Celui qui n'a pas ces caractéristiques n'est pas digne d'être suivi et d'être dépendant de lui en aucune manière. Les savants ont dit : « Les gens dans la religion sont de deux catégories : Le muqallid (celui qui suit aveuglément) et celui qui fait l'ijtihad. »

Les gens de l'ijtihad se distinguent spécifiquement par leur connaissance de la religion, attachée et connectée au Livre et à la Sunnah et à l'arabe, la langue de transmission des deux sources. Quiconque connaît le Livre, la Sunnah, ses phrases particulières, il est alors compétent dans le fait d'établir les avis juridiques et connaît ce qui a été transmis par les autorités établis en ce qui concerne l'abrogation et d'autres choses, comme ce qui est antérieur ou postérieur, alors son ijtihad sera valable ; celui-ci pourra être suivi par ceux qui n'ont pas atteint le rang de l'ijtihad. Quiconque n'est pas mujtahid, il lui sera obligatoire de demander à quelqu'un qui l'est et faire son taqlid. Il n'y a pas de divergences d'opinion à cet égard. »

Regardez ces paroles ! Il a clairement dit : « Il n'y a pas de divergences d'opinions à cet égard. » ; L'imam Ibn al-Qayyim a dit dans son ouvrage « l'Iam al-Muwaqqi'in 'an Rabb al-'Alamin » :

« Il n'est pas permis à quiconque de prendre directement dans le Livre et la Sunnah lorsqu'il n'a pas réuni les conditions de l'ijtihad ou qu'il possède

toutes les sciences de la Religion. Muhammad ibn 'Ubaydu Llah ibn al-Munadi a mentionné que lorsque l'on a posé la question à l'imam Ahmad : 'Lorsque un homme a mémorisé 100 000 ahadiths, est-il un savant du Fiqh ?' Ahmad répondit : 'Non.' ; Il dit : '200 000 ahadiths ?' ; Il répondit : 'Non.' ; Il dit : 'Alors, 300 000 ahadiths ?' ; Il répondit : 'Non.' ; Il dit : 'Alors, 400 000 ahadiths ?' ; Il répondit : 'Oui' en bougeant sa main pour signifier que cette quantité était suffisante.

Abu al-Hussayn a mentionné : 'J'ai demandé à mon grand-père combien de hadith a mémorisé Ahmad. Il a dit qu'il a répondu aux questions juridiques en utilisant 600 000 ahadiths dans différents sujets.'

Abu Hafis al-'Ukbari a mentionné que son professeur Abu Ishaq a dit : 'Un jour, j'étais assis à la mosquée centrale de la famille Mansur quand pour une raison quelconque cette question a été mentionnée. Un homme est venu à moi et m'a questionné en disant que si j'avais mentionné ce chiffre alors je serais en mesure de donner la fatwa. J'ai répondu que je n'avais pas mémorisé cela mais que je donnais la fatwa en me basant sur les paroles de ceux qui ont mémorisé cette quantité (de ahadiths). »

Si nous le désirions, nous aurions pu mentionner d'une manière abondante des citations sur le Consensus, mais cela est suffisant pour celui qui recherche la guidée. Je n'ai mentionné ce point en introduction que pour établir la règle, ce point peut être renvoyé à tout ce que nous mentionnerons ensuite. En ce jour et cette époque, l'humanité a été éprouvé par ceux qui prétendent aller (directement) au Livre et à la Sunnah et ils tentent d'extraire des jugements légaux depuis ces sciences et ils se fichent de ceux qui s'opposent à eux. Quand je lui (MIAW) ai dit de soumettre ses propos aux gens de Science, il ne l'a pas fait et il a fait le contraire. Il commença à rendre obligatoire le fait que les gens doivent suivre ses paroles et compréhension et lorsque quelqu'un s'opposait à lui, selon lui (cette personne) était mécréante **alors que l'individu en question ne possède même pas une caractéristique des gens de l'ijtihad**. Par Allah, en réalité il ne possède pas un dixième de cela, alors qu'il ouvre sa bouche et parle beaucoup de manière ignorante. A Allah nous appartenons et à Lui nous retournerons.

Toute la Ummah parle d'une seule voix et lorsque cet individu n'est pas capable de les réfuter d'un mot, il les déclare mécréants ou grossièrement ignorants. Ô Allah ! Guide cet égaré et fais-le revenir à la vérité !

Nous devons dire d'emblée qu'Allah 'azzawajel a révélé :

« Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. » [Sourate Al-'Imran – V.19]

Il ta'ala a également dit :

**« Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé »
[Sourate Al-'Imran – V.85]**

Il ta'ala a mentionné :

« Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre » [Sourate At-Tawbah – V.5]

Dans un autre verset :

« (Mais s'ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat,) ils deviendront vos frères en religion. » [Sourate At-Tawbah – V.11]

Le Compagnon Ibn 'Abbas a dit : « Ce verset a rendu le sang des gens de la Qiblah sacré et interdit de verser. » Il a également dit : « Ne soyez pas comme les Khawarij, interprétant les versets du Qur'an (en les appliquant) sur les gens de la Qiblah (musulmans) alors que cela a été révélé pour les gens du Livre et les polythéistes. Ils étaient ignorants de ce savoir et ils avaient l'habitude de faire couler le sang, s'emparer des biens des gens et accuser d'égarement Ahl as-Sunnah. Vous devez avoir la connaissance de ce qui a été envoyé par ces choses dans le Qur'an. »

Le Compagnon Ibn 'Umar (Radiya Allahu 'anhu) a affirmé que les Khawarij étaient les pires de la création. Il a dit à leur sujet : « Ils ont pris certains versets qui ont été révélés pour les mécréants, en les interprétant pour désigner les croyants. »

Allah 'azzawajel a dit :

« Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. » [Sourate Al-'Imran – V.19]

Le Prophète ﷺ a dit dans le hadith de Jibril dans les deux recueils authentiques (Al-Bukhary et Muslim) : **« L'Islam consiste à attester qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah. »**

Il y a aussi le hadith d'Ibn 'Umar dans les deux recueils authentiques où le Prophète ﷺ a dit ce qui suit : **« L'Islam est bâti sur 5 choses : l'Attestation qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah... »**

Cela est le début du hadith, tandis que dans le hadith de la délégation d'Abd al-Qays, le Prophète ﷺ a dit : **« Je vous enjoins à avoir foi en Allah l'Unique, afin que vous sachiez qu'est-ce que la foi en Allah Seul, le témoignage qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah. »** Celui-là aussi est le début du hadith, qui se trouve dans les deux recueils authentiques et autres, où l'Islam a été décrit avec les deux témoignages et les autres piliers, tout cela compris par Consensus de la Ummah.

En fait, la Ummah a établi un Consensus que quiconque atteste des deux témoignages alors tous les jugements de l'Islam lui sont appliqués selon le (célèbre) hadith : **« Il m'a été ordonné de combattre les gens... »** Il y a aussi le hadith de la femme esclave dans lequel le Prophète ﷺ lui demanda : **« Ou est Allah ? » et elle répondit : « Au-dessus du ciel. » ; Il lui a dit ensuite : « Qui suis-je ? » ; elle répondit : « Le Messager d'Allah. » ; Il dit alors : « Libérer là car c'est une croyante. »** Tout ceci est mentionné dans les deux recueils authentiques comme le hadith : **« Abstenez-vous d'attaquer les gens qui disent : 'La ilaha illa Allah'. »** Il y a d'autres narrations en dehors de celles-ci.

Ibn al-Qayyim a dit : *« Les musulmans ont établi un Consensus sur le fait que lorsqu'un mécréant dit : 'J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah.' alors il est entré dans l'Islam. »*

Les musulmans ont aussi établi un Consensus sur le fait que lorsque l'apostat quitte la religion à cause du Shirk, son repentir se fait en prononçant les deux témoignages. Pour ce qui est du combat, ce sera lors l'Imam (le gouverneur) qui combattra les gens jusqu'à ce qu'ils établissent la prière, qu'ils s'acquittent de la Zakat et ce jugement est clairement stipulé dans les livres des gens de Science. Quiconque recherche la science sur ces questions, la trouvera présente dans les livres. Louange à Allah pour la complétude et la perfection de l'Islam.

CHAPITRE : RENDRE MECREANTS LES MUSULMANS

Dès lors que vous aurez compris ce qui a précédé, comment pouvez-vous rendre mécréants ceux qui témoignent qu'il n'y a pas de vraie divinité qu'Allah Unique sans associé, et que Muhammad est Son serviteur et Son Messager, qui accomplissent la prière, s'acquittent de la Zakat, jeûnent le Ramadan, font le pèlerinage à la Maison Sacrée tout en croyant en Allah, Ses anges, Ses Livres, Ses Messagers, et qu'ils manifestent clairement les signes de l'Islam. Vous les rendez mécréants et régissez leurs pays sous les statuts de territoire de guerre (balad al-Harb, terres en guerre avec l'Islam)! Nous vous demandons qui est votre imam dans cela, de qui prenez-vous une telle doctrine ?

Si vous dites : Nous les rendons mécréants car ce sont des associateurs en Allah, et ceux d'entre eux qui n'associent pas à Allah mais ne rendent pas mécréants les associateurs subissent le même statut qu'eux, car Allah ﷻ a dit : **{ Allah ne pardonne pas qu'on lui associe }** et les autres versets renfermant le même sens que les gens de science ont comptabilisé comme ceux excommuniant ceux qui associent à Allah.

Nous disons : Ces versets sont vrais et les paroles des gens de science sont vraies, mais les gens de science ont dit dans l'explication de celui qui associe à Allah qu'il s'agit de celui qui revendique un associé pour Allah, comme la parole des associateurs mentionnée dans le Coran :

{ Quand les associateurs verront ceux qu'ils associaient à Allah, ils diront : Ô notre Seigneur, voilà nos associés que nous invoquons en dehors de Toi } [S.16 - V.86]

Et la parole du Très-Haut :

{ Nous ne vous voyons point accompagnés des intercesseurs que vous prétendiez être des associés } [S.6 - V.94]

{ Lorsqu'on leur disait qu'il n'y a de divinité qu'Allah, ils s'enflaient d'orgueil } [S.37 - V.35]

{ Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu ? Voilà une chose vraiment étonnante. } [S.38 - 5]

Et d'autres versets qu'Allah a évoqués dans Son Livre, Son Messager et les gens de science, mais ces détails que vous développez auprès de vous que quiconque fait telle chose est associateur, et que vous sortez de l'Islam, d'où est-ce que vous est venu ce développement ?

Avez-vous tiré cette déduction de vos compréhensions ? Le consensus de la communauté a déjà été rapporté pour vous qu'il n'est pas autorisé à des gens comme vous d'extraire des jugements légaux.

Avez-vous pour vous dans cela un exemple de Consensus ou le suivi de quelqu'un qu'il est autorisé de suivre ? Sachant qu'il n'est pas permis pour le muqallid d'excommunier si la communauté n'a pas été unanime sur l'avis de celui qu'il suit.

Clarifiez-nous donc d'où avez-vous pris votre doctrine que voici ? Vous aurez pour nous notre accord et notre convention en Allah si vous clarifiez pour nous la vérité à laquelle il est obligatoire de revenir et de la suivre si Allah le veut, même si c'est votre compréhension. Il a déjà été expliqué qu'il n'est pas permis ni pour nous ni pour vous, ni pour celui qui croit en Allah et au Jour dernier de s'acquérir d'une telle compréhension. Nous n'excommunions pas celui qui a avec lui l'Islam dont la communauté a été unanime que celui qui le pratique est un musulman.

Quant au polythéisme, il y a en lui le majeur et le mineur, le grave et le plus grave encore, celui qui fait sortir de l'Islam et celui qui ne fait pas sortir de l'Islam. Tout ceci par consensus, tandis que les nuances sur ce qui fait sortir par rapport à ce qui ne fait pas sortir de la religion sont expliquées par les imams de l'Islam ayant réuni en eux les conditions de l'Ijtihad. S'ils ont été unanimes sur un jugement, personne ne sera en mesure d'en sortir, et s'ils ont divergé alors l'affaire est vaste. Si vous avez auprès de vous une explication claire venant des gens de science alors faites-le nous savoir, dans le cas contraire il nous incombe ainsi qu'à vous de prendre le fondement sur lequel il y a consensus et de suivre le sentier des croyants.

Vous argumentez également avec la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ Si tu associais à Allah, alors ton œuvre deviendrait vaine ﴾ [S.39 - V.65]

Et Sa parole (ﷻ) à l'endroit des prophètes :

﴿ Mais s'ils avaient associé à Allah, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain. ﴾ [S.6 - V.88]

La parole du Très-Haut :

﴿ Il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs anges et prophètes. ﴾ [S.3 - V.80]

Nous disons :

Tout cela est effectivement vrai et il est obligatoire d'y croire, mais d'où vous est venu que le musulman témoignant qu'il n'y a de divinité qu'Allah, que Muhammad est Son serviteur et Son Messager, mais qui interpelle un être invisible ou mort, ou prononce un vœu pour lui, ou égorge pour autre qu'Allah, ou caresse une tombe ou prélève de sa terre, commet du polythéisme majeur (Shirk akbar) qui rendra vaine l'œuvre de l'auteur, désacralisera son sang et ses biens, et que c'est ce que Allah (ﷻ) a voulu par ce verset et d'autres dans le Coran ?

Si vous dites : Nous comprenons cela du Livre et de la Sunnah.

Nous disons : Il n'y a pas d'enseignement à tirer de vos compréhensions. Il n'est pas autorisé pour vous ni pour un quelconque musulman de prendre vos déductions, car la communauté est unanime comme vu précédemment que l'istinbat [extraction juridique] est le degré propre aux gens de l'Ijtihād mutlaq [raisonnement juridique indépendant] et même si les conditions du raisonnement juridique étaient réunies dans un homme, personne n'est obligé de prendre son avis sans analyse.

Le Shaykh Taqī ad-Din [Ibn Taymiyyah] a dit :

« Quiconque oblige le suivi aveugle d'un imam en particulier sans analyse alors on lui demande de se repentir ou il est exécuté dans le cas contraire. »

Si vous dites : Nous prenons cela des paroles de certains savants comme Ibn Taymiyyah et Ibn Al-Qayyim, car ils ont qualifié ces actes d'association.

Nous disons : Ceci est vrai, et nous vous rejoignons dans le suivi des deux savants que ces actes sont de l'association, mais ils n'ont pas dit comme vous que ce sont des actes d'association majeure qui font sortir de la religion, et dont vous régiez sous les statuts de l'apostasie chaque pays où ces actes sont trouvés en incluant ceux qui ne les rendent pas mécréants. Ces deux savants ont mentionné que c'était de l'association et ont été fermes dans son interdiction, mais ils n'ont pas dit un seul dixième de ce que vous dite. Au contraire, le contenu de leurs paroles qu'Allah leur fasse miséricorde prouvent que ces actes relèvent de l'association mineure.

En supposant que certains actes exceptionnels relèvent de l'association majeure en fonction de l'intention et de l'état de son auteur. Ils ont mentionné dans certains passages de leurs paroles, que les auteurs de ces actes exceptionnels n'étaient pas déclarés mécréants jusqu'à ce que leur soit clarifié l'argument décisif, qui aboutit à la mécréance de celui qui le délaisse comme nous allons y venir à travers leurs propos de manière détaillée si Allah le veut, mais ce qui vous est demandé à vous est de revenir vers les paroles des savants en vous arrêtant aux limites fixées par

les gens de science qu'ils ont marquées dans chacune des écoles juridiques où ils ont énuméré toutes les paroles et les actes par lesquels le musulman devient apostat. Ils n'ont pas dit que celui qui égorge pour autre qu'Allah est un apostat, ils n'ont pas dit que celui qui touche les tombes et prélève de leurs terres est un apostat comme vous le dites. S'il y a quelque chose auprès de vous, alors exposez le car il n'est pas autorisé de cacher la science. Vous avez plutôt pris cela de vos compréhensions.

Vous avez transgressé le consensus et avez rendu mécréante la communauté de Muhammad (ﷺ) dans sa totalité, dans vos revendications que celui qui fait ces actes est un mécréant, et celui qui ne le rend pas mécréant devient mécréant à son tour, alors qu'il est connu chez les savants et les gens ordinaires de pareil au même que ces choses ont rempli les pays musulmans.

Elles ont rempli le monde musulman selon certains savants depuis plus de sept-cents ans. Les gens de science qui ne faisaient pas ces choses n'ont pas excommunié les gens qui les faisaient. Ils n'ont pas régi sur eux les jugements inhérents aux apostats, mais ont régis sur eux les jugements inhérents aux musulmans contrairement à vos déclarations lorsque vous avez jugé la mécréance et l'apostasie des pays du monde musulman tout entier ! Vous avez statué leurs pays en Balad Harb [des terres en guerre déclarée avec l'Islam] au point d'avoir considéré sous ce statut les deux sanctuaires [La Mecque et Médine] dont le Prophète (ﷺ) a informé dans les récits authentiques qu'ils ne cesseront d'être des terres d'Islam, que les idoles n'y seront pas adorées, et que l'Antéchrist à la fin des temps passera dans tous les recoins de la terre sauf ces deux sanctuaires comme ceci sera prouvé dans cette lettre si Allah le veut. Tous ces pays sont pour vous des terres de mécréance où les habitants sont mécréants car ils adorent les idoles selon vos dires, et ils sont tous des associateurs sortis de la religion. C'est à Allah que nous appartenons et à Lui que nous retournerons. Par Allah, ceci est la définition de la guerre envers Allah, Son Messager, et les savants musulmans dans leur totalité !

Les plus stricts sur ces sujets que l'on connaît, pour lesquels vous rendez mécréante la Ummah, comme les vœux pieux et autres pratiques, sont Ibn Taymiyyah et Ibn al-Qayyim, qu'Allah leur fasse miséricorde. Ils ont clarifié leurs propos de manière claire et nette que ce n'est pas de l'association qui expulse de la religion. Au contraire, ils ont même affirmé qu'il y a plusieurs types de Shirk qui sont beaucoup plus grands que cela, que des membres de la communauté les ont commis avec entêtement et ils ne les ont pas rendus mécréants en dépit de cela, comme nous le verrons dans leurs propres propos, si Allah le veut.

CHAPITRE : LES VŒUX PIEUX

Nous allons mentionner la parole du Shaykh Taqi ad-Din et Ibn al-Qayyim concernant le vœu pieux, et ce sont les plus grands condamnateurs de ces pratiques qu'ils ont qualifiées d'association.

Nous disons donc que le Shaykh Taqi ad-Din [Ibn Taymiyyah] a dit :

« Le vœu pieux pour les tombes et les habitants des tombes, à l'exemple du vœu pour l'ami privilégié Ibrāhīm, ou un shaykh précis est un vœu de désobéissance qu'il n'est pas permis de tenir. S'il dépense l'aumône de son vœu aux pauvres et aux pieux qui le méritent, c'est meilleur et plus bénéfique pour lui auprès d'Allah. »

Si l'auteur du vœu était mécréant pour lui, il ne lui aurait pas ordonné d'en dépenser l'aumône, car l'œuvre n'est pas acceptée du mécréant. Il lui aurait plutôt ordonné de renouveler son Islām et lui aurait dit : Tu es sorti de l'Islām avec le vœu pour un autre qu'Allah.

Le Shaykh a dit également :

« Quiconque fait le vœu d'embellir un puit, ou un mausolée, ou une montagne, ou un arbre, ou prononce un vœu pour ses habitants alors il n'est pas permis de le tenir, et il dépense l'aumône de son vœu dans un projet où le propriétaire est inconnu. »

Si l'auteur du vœu était mécréant, il ne lui aurait pas demandé de renvoyer son vœu vers ce projet, mais aurait ordonné son exécution.

Le Shaykh a dit :

« Quiconque fait le vœu d'allumer une lampe pour le Prophète ﷺ versera sa valeur en somme d'argent à ses voisins habitants dans sa ville ﷺ »

Observe sa parole et son interprétation ! Est-ce qu'il a rendu mécréant l'auteur de l'acte ou a rendu mécréant celui qui ne le rendait pas mécréant, ou a compté cela dans les annulatifs, lui ou d'autres savants comme vous le dites vous en transgressant le consensus ?

Ibn Muflih a mentionné dans al-Furū' de son maître le Shaykh Taqi :

« Quant à faire un vœu pieux pour autre qu'Allah, cela est semblable à faire un vœu pieux pour un Shaykh en particulier pour l'istighatha et l'accomplissement du besoin de sa part. Cela est semblable à jurer par autre que Lui ou autre en dehors de Lui et c'est un vœu de désobéissance. » [Kitab al-Furu' 6/357-358]

Observe cette condition évoquée : Il fait le vœu pour lui dans l'optique de l'Istighatha. Le Shaykh l'a considéré comme le fait de jurer par un autre qu'Allah, et d'autres gens de science l'ont considéré comme un vœu de

désobéissance. Ont-ils dit comme vous : Celui qui le fait est un mécréant et celui qui ne le rend pas mécréant devient mécréant à son tour ? Donne nous refuge ô Allah contre la parole mensongère.

Ibn al Qayyim a aussi mentionné le vœu pour autre qu'Allah dans le chapitre du polythéisme mineur dans les Madārij en s'appuyant sur le récit que l'imām Ahmed a rapporté du Prophète (ﷺ) : "Le vœu est un serment." D'autres que lui ont mentionné en polythéisme mineur tous les actes que vous appelez association (majeure) et pour lesquels vous rendez mécréante la communauté.

CHAPITRE : SACRIFIER (UN ANIMAL) POUR AUTRE QU'ALLAH

Quant à l'égorgeage pour autre qu'Allah, il l'a mentionné dans les interdictions et ne l'a pas mentionné dans les actes d'apostasie, sauf l'égorgeage pour l'idole et ce qu'on adore en dehors d'Allah comme le soleil et les astres. Le Shaykh Taqī ad-Dīn l'a compté dans les interdictions entraînant une malédiction sur son auteur comme celui qui change le balisage de la terre ou nuit à un musulman, sa parole viendra si Allah le Très-Haut le veut. Les gens de science ont mentionné cela dans les sacrifices rituels pour autre qu'Allah et ont interdit son rite sans rendre mécréant son auteur.

Le Shaykh Taqī ad-Dīn a dit :

« Comme l'égorgeage pour les Jinns que les ignorants font à la Mecque qu'Allah l'ennoblisse et les autres pays musulmans, le Prophète ﷺ a interdit la consommation des gibiers sacrifiés pour les Jinns à cet effet. »

Le Shaykh n'a pas dit : Celui qui fait cela est mécréant, et celui qui ne le rend pas mécréant devient mécréant à son tour comme vous le dites.

Concernant la demande à un autre qu'Allah, le Shaykh Taqī ad-Dīn qu'Allah le Très-Haut lui fasse miséricorde l'a nuancé :

« Si le demandeur demande au sollicité la rémission des péchés, l'entrée au Paradis, de le secourir de l'Enfer, la descente de la pluie, la poussée de l'arbre et des spécificités similaires propres à la Seigneurie, alors c'est de l'association et de l'égarement. Son auteur est appelé au repentir ou exécuté dans le cas contraire, mais la personne individuelle qui fait cela n'a pas mécré tant que la preuve légale aboutissant à l'incroyance de celui qui la rejette lui soit exposée. »

Comme sa parole sera expliquée si Allah le veut. Si vous dites :

L'auteur du livre al-Iqnā' a mentionné de lui qu'il a prononcé la sentence :

« Quiconque instaure des intermédiaires entre lui et Allah qu'il invoque, s'en remet à eux et leur fait des demandes a mécré par consensus. »

Je dis que cette sentence est vraie, mais le fléau vient de l'incompréhension des paroles des gens de science. Si vous analysiez complètement la phrase, vous sauriez que vous la sortez de son sens original avec une interprétation biaisée. C'est d'autant plus étonnant que vous délaissiez sa parole explicite sur la requête nuancée et que vous alliez vers son expression vague sur l'intermédiaire dont vous faites l'extraction de décisions contraires à celles des gens de science, et prétendez ensuite que vos paroles déduites viennent d'un consensus ! Est-ce qu'un seul

savant vous a précédé dans votre compréhension pratique de cette sentence ? Ô comme vous ne craignez pas Allah, gloire et pureté à Lui ! Observe la manière dont il a apporté le « et » de coordination dans l'expression des trois critères ! Il a lié intrinsèquement la du'a, le tawakkul, et la demande, car la du'a [littéralement l'appel] dans la langue arabe est l'adoration au sens global, le tawakkul [s'en remettre complètement à une chose] est une œuvre du cœur, et la demande que vous surnommez à présent l'invocation n'est pas prononcée dans cette phrase avec le « ou » facultatif. Il a plutôt rassemblé l'invocation, la remise totale et la requête dans un registre de coordination, alors que vous maintenant ne rendez mécréant que pour la seule demande facultative ! Où en êtes-vous de votre compréhension par rapport à cette expression, sachant que le Shaykh a clarifié le sens de cette phrase et son origine dans plusieurs passages de ses propos. Ibn al Qayyim a clarifié également d'où vient l'origine de cette sentence.

Le Shaykh [Ibn Taymiyyah] a dit :

« Parmi les polythéistes Sabéens, il y a celui qui montre l'Islām et glorifie les astres en prétendant que ces derniers répondent aux besoins qu'il leur communique. Il se prosterne pour eux, fait des sacrifices et les invoque. Un certain affilié à l'Islām sur la doctrine des polythéistes Sabéens et les polythéistes Brahmanes a rédigé un livre dans l'adoration des astres, qui est la sorcellerie sur laquelle étaient les Cananéens que les rois de Namardah ont conquis. L'Ami privilégié ﷺ (Ibrahim) fut envoyé avec la religion puritaine d'Ibrāhīm pour Allah à ceux-là. »

Ibn al-Qayyim a dit sur ceux-là :

« Ils reconnaissent pour le monde un Créateur honorable et sage, exempt de défauts et d'imperfections, sauf que notre seul moyen d'atteindre la destination de Sa majesté se fait par des intermédiaires. Nous devons obligatoirement nous rapprocher de Lui par des esprits intermédiaires proches de Lui. Nous nous rapprochons d'eux et de Lui avec leurs interventions. Ce sont nos seigneurs, nos divinités et nos intercesseurs auprès du Seigneur des seigneurs et la divinité des divinités, alors { Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah } [S.39 - V.3] Nous leur remettons à partir de là nos situations et nos demandes. Toutes nos affaires sont leur confiées de sorte qu'ils intercèdent auprès de notre divinité et leur divinité. Cette prise en charge ne peut survenir qu'avec la demande de don aux esprits intermédiaires à travers l'imploration et la supplication dans les prières, les aumônes, les sacrifices et les cérémonies rituelles à leur service. Ceux-là ont mécré aux deux principes de la religion. L'un d'entre eux est l'adoration d'Allah Seul sans associé et la mécréance en ce qui est adorée en dehors de Lui comme

divinité. Le deuxième est la foi en Ses envoyés et le message qu'ils ont apporté d'Allah avec acceptation et soumission. »

Observe les intermédiaires mentionnés dans la phrase comment vous les comprenez en dehors de leur sens original, mais cette interprétation biaisée de la parole d'Allah, de Son Messager ﷺ et des autorités religieuses en l'Islam n'est pas la plus surprenante venant de vous, en plus de votre transgression du consensus. Le plus surprenant est que vous argumentez avec cette sentence dans une portée différente de ceux qui l'ont transmise, et dont vous pouvez voir des explications claires dans la même question. Votre procédé-ci n'est-il pas le suivi des choses ambiguës et l'abandon des choses claires, qu'Allah nous garde ainsi que vous de suivre les mauvais penchants.

CHAPITRE : LE TABARRUK ET LE TAMSIIH

Quant à la recherche de bénédiction avec l'essuyage des tombes, le prélèvement de leurs terres et la circumambulation (Tawaf) autour d'elles, les savants en ont parlé. Certains ont compté ces pratiques parmi les détestables, d'autres les ont comptés dans les interdits, mais aucun d'entre eux n'a prononcé que l'auteur de ces pratiques était apostat comme vous le dites, jusqu'à rendre mécréants ceux qui ne les rendent pas mécréants. La question est évoquée dans le livre des rites funéraires lors du chapitre de l'enterrement et la visite du mort. Si tu veux connaître ce que je te mentionne alors explore les ouvrages al-Furū', al-Iqnā' et d'autres livres de jurisprudence.

Si vous portez atteinte à l'intégrité de ceux qui ont rédigé ces livres, ce n'est pas grand-chose de votre part, mais sachez que ceux-là n'ont pas transmis leur propre école. Ils ont relaté l'école d'Ahmed Ibn Hanbal et les autorités religieuses de la guidée de son parti, dont la communauté a été unanime sur la maîtrise et la bonne voie. Si vous refusez autre chose que l'entêtement, que vous prétendez les hauts degrés en prenant directement des preuves sans suivre les maîtres de la guidée, alors on a vu précédemment que cela est une transgression du consensus.

CHAPITRE : L'EXCUSE DE L'IGNORANCE

En supposant que ces choses que vous prétendez être de la mécréance le sont effectivement, je veux dire par là le vœu pieux et ce qui s'y rapporte, il y a ici un autre principe des fondements des gens de la Sunnah sur lequel ils ont été unanimes comme le Shaykh Taqī ad-Dīn et Ibn al-Qayyim l'ont rapporté d'eux. Il s'agit du principe que l'ignorant et le savant dans l'erreur de cette communauté sont excusés pour l'ignorance et pour l'erreur même s'ils font des choses rendant l'auteur polythéiste et mécréant, jusqu'à ce que la preuve aboutissant à l'incroyance de celui qui la délaisse leur soit exposée, d'une exposition claire et nette ne laissant aucune ambiguïté aux gens de leurs classes religieuses respectives, ou si l'un des deux rejette une prescription à consensus claire et catégorique connue nécessairement de la religion de l'Islam par tous les musulmans, sans analyse ni réflexion comme son explication viendra si Allah le Très-Haut le veut, et seul les gens de l'innovation divergent de ce fondement.

Si vous dites comme argument, Allah ﷻ a dit : **{ Quiconque a mécru en Allah après avoir cru, sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtement terrible. }** [S.16 - V.106] Ce verset est descendu sur les musulmans qui prononçaient de la mécréance sous la contrainte et pas pour d'autres excuses.

Je dis, cette parole est vraie, mais c'est un argument contre vous et pas pour vous, car la mécréance qu'ils ont prononcée est l'insulte du Messager d'Allah ﷺ et le désaveu de sa religion. Ceci est de la mécréance par consensus que n'importe quel musulman connaît, et Allah a quand même excusé celui qui prononçait cette mécréance indiscutable sans prendre son auteur en considération. Allah a rendu mécréant le connaisseur informé qui a ouvert délibérément son cœur à cette mécréance, l'a agréé et l'a préféré à la foi. Cette mécréance énoncée dans le verset fait l'objet d'un consensus des musulmans transmis dans leurs livres. Tous ceux qui ont recensé les actes d'apostasie l'ont évoqué dans ces derniers.

Quant à ces pratiques pour lesquelles vous rendez les musulmans mécréants, aucun savant ne vous a précédé sur l'excommunication (at-Takfir) pour ces motifs, et ils ne les ont pas non plus comptés dans les actes d'apostasie. Certains d'entre eux les ont comptés dans les formes d'association (mineures), d'autres dans les interdictions, et aucun d'entre eux n'a affirmé que celui qui les faisait était apostat en argumentant avec

ce verset comme vous le faites. Mais cette argumentation n'est pas plus étonnante que votre justificatif avec des versets descendus pour ceux qui ont mécrus : **{ Lorsqu'on leur disait qu'il n'y a de divinité qu'Allah, ils s'enflaient d'orgueil } [S.37 - V.35]**

{ et disaient : Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ? } [S.37 - V.36]

Pour ceux auxquels il est dit : **{ Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y a d'autres divinités avec Allah ? } [S.6 - V.19]**

Pour ceux qui disent : **{ Ô Allah, si cela est la vérité de Ta part, alors fais pleuvoir du ciel des pierres sur nous ou fais venir sur nous un châtiment douloureux. } [S.8 - V.32]**

Et pour ceux qui disent : **{ Réduira-t-il les divinités à une seule divinité ? Voilà une chose vraiment étonnante. } [S.38 - V.5]**

En dépit de cela, vous argumentez avec ces versets et les justifier dans le registre de ceux qui attestent qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Muhammed est le Messenger d'Allah, qui disent que Allah n'a pas d'associé et qu'aucun ne mérite d'être adoré avec Allah. Celui qui argumente avec ces versets contre ceux en faveur desquels le Messenger d'Allah ﷺ et le consensus des musulmans ont témoigné de l'Islam ne surprend pas plus s'il argumente avec ce verset pour conforter sa doctrine. **(Pour résumer le Shaykh Sulayman reproche à MIAW, d'utiliser des versets révélés sur les polythéistes et de les appliquer sur les musulmans)**

Si vous êtes véridiques, mentionnez-nous qui avant vous a argumenté avec ce verset de la contrainte, pour justifier la mécréance de ceux que vous excommuniez pour le motif précis des paroles et des actes que vous prétendez être de la mécréance, mais par Allah que votre seule réplique en persuasion est celle du Calife 'Abd Al-Mālik Ibn Marwān lorsqu'il disait à son fils :

« Appelle les gens à ton obéissance, quiconque te tient tête alors pose ton épée sur la sienne de cette manière » : c'est à dire tranche-lui.

C'est à Allah que nous appartenons et à Lui que nous retournerons.

Un autre principe s'impose ici, et c'est celui stipulant que le musulman peut rassembler en lui les deux natures antinomiques de la mécréance et l'Islam, la mécréance et l'hypocrisie, le polythéisme et la foi. Ces deux natures ont des ramifications réunies en lui et il n'a pas mécrus d'une mécréance expulsant de la religion telle que l'indique la voie des gens de

la Sunnah et du consensus, que seuls les gens de l'innovation contredisent.
Son développement va venir si Allah le Très-Haut le veut.

CHAPITRE : LES KHAWARIJ

Sache que la première secte à s'être séparée du corps principal des musulmans est le groupe des Kharijites apparus au temps de 'Alī Ibn Abī Tālib qu'Allah soit satisfait de lui. Le Messager d'Allah ﷺ les a blâmés et a ordonné de les tuer et les combattre.

Il ﷺ a dit : **« Ils transpercent l'Islam comme la flèche transpercent la cible. Où que vous les rencontrez, tuez-les. »**

Il ﷺ a dit sur eux : **« Ce sont les chiens des habitants de l'enfer. »**

Il ﷺ a dit sur eux : **« Ils tuent les gens de l'Islam et délaissent les gens des idoles. »**

Il ﷺ a dit : **« Les pires des tués sous la voûte céleste. »**

Il ﷺ a dit : **« Ils lisent le Coran qu'ils pensent être un témoin en leur faveur alors qu'il est un argument contre eux. »**

D'autres informations sur eux authentifiées du Messager d'Allah ﷺ. Ceux-là sont apparus à l'époque de 'Alī Ibn Abī Tālib et ont rendu mécréants 'Alī, 'Uthmān, Mu'awiyah, et les compagnons à leurs côtés. Ils ont rendu licites le sang et les biens des musulmans et ont désigné les pays musulmans en terres de guerre (dar al-harb) pendant que leur contrée était la terre de la foi. Ils prétendaient être les élus du Coran et n'acceptaient de la tradition prophétique que les préceptes en accord avec leur doctrine. Quiconque les contredisait et sortait de leurs lieux de résidence devenait mécréant. Ils ont prétendu que 'Alī et les Compagnons ont associé à Allah et n'ont pas œuvré selon les exigences du Coran. Ce sont eux d'après leurs revendications, qui agissaient selon les enseignements du Coran. Ils ont justifié leur doctrine avec les versets équivoques du Coran et ont utilisé les versets descendus sur les associateurs qui ont démenti le Message sur les adeptes de l'Islam. Les élites des Compagnons les appelaient à la vérité et au débat. Ibn `Abbās les a confrontés en débat et quatre mille d'entre eux revinrent à la vérité. Malgré ces aberrations, cette mécréance explicite de leur part et leur sortie de la communauté des musulmans, 'Alī Ibn Abī Tālib leur a dit :

« Nous ne vous combattons pas les premiers et ne vous empêcherons pas l'accès aux mosquées d'Allah pour y évoquer Son Nom. Nous ne vous interdisons pas non plus du butin tant que vos mains seront avec nous. »

Les Kharijites se sont ensuite isolés et ont lancé les hostilités contre les

musulmans et leur dirigeant, alors 'Alī marcha contre eux et de grands événements sont survenus pour les musulmans parmi eux dont la description est longue. En dépit de cela, les Compagnons ne les ont pas rendus mécréants, ni les successeurs, ni les autorités en Islam. 'Alī Ibn Abī Tālib et aucun autre Compagnon ne leur ont dit : La preuve vous a été exposée et nous vous avons clarifié la vérité.

Le Shaykh Taqī ad-Dīn [Ibn Taymiyyah] :

« Ils n'ont été excommuniés ni par 'Alī ni aucun Compagnon ou savants de Islam. »

Observe qu'Allah te fasse miséricorde, la conduite des Compagnons du Messenger d'Allah ﷺ dans l'aversion d'excommunier le prétendant à l'Islam, et ce sont ces mêmes Compagnons qui rapportaient les récits du Messenger d'Allah ﷺ sur le blâme des Kharijites.

L'imam Ahmed a dit : *« Les récits du Messenger d'Allah ﷺ sont authentiques d'après dix voies. »*

Les gens de science ont dit que Muslim les a tous rapporté dans son Sahih.

Observe la guidée des compagnons du Messenger d'Allah ﷺ et des chefs musulmans, peut-être que Allah va te guider vers le sentier des croyants et t'avertir contre ce fléau que tu prétends être la Sunnah alors que par Allah, ce n'est que la voie de cette secte en question et pas la conduite de 'Alī et ses Compagnons, qu'Allah nous pourvoit de suivre leurs traces.

Si vous dites : Alī a tué de sa propre personne les exagérateurs à son encontre et les a même brûlés par le feu alors qu'ils s'efforçaient dans le bien. Les Compagnons ont également combattu les apostats refusant d'acquitter la Zakat.

Je dis : Cela est vrai, mais en ce qui concerne les exagérateurs à son encontre, ils étaient des associateurs hérétiques qui ont manifesté l'Islam en faux semblant jusqu'à ce qu'ils manifestent la mécréance d'une apparence claire sans dissimulation pour un musulman quelconque. Cette manifestation eut lieu lorsque 'Alī Ibn Abī Tālib est sorti de la porte de Kindah à la grande mosquée de Kufa, ils se sont prosternés pour lui.

Il leur demanda : 'Qu'est-ce que cela ?'

Ils lui rétorquèrent : 'Tu es Allah.'

Il leur dit : 'Je ne suis qu'un serviteur parmi les serviteurs d'Allah.'

Ils insistèrent en disant : 'Non, c'est toi Allah.'

Il les appela au repentir et les a exposés à l'épée, mais ils refusèrent de revenir sur leur parole. Il ordonna de creuser des fosses dans le sol et d'y allumer le feu au-dessus duquel il les somma une dernière fois.

Il leur dit : 'Si vous ne vous repentez pas, je vous jette dans ces fosses embrasées.'

Ils refusèrent et lui dirent : 'Tu es Allah.'

Il les a donc précipités dans les flammes, et une fois qu'ils sentirent le feu les brûler, ils lui dirent :

« Nous avons désormais obtenu la certification que tu es vraiment Allah, car Seul Allah punit par le feu. »

[Rapporté par Abu al-Hasan al-Ash'ari dans 'Maqalat al-Islamiyyin wa ikhtilaf al-Musallin' et par Ibn Taymiyyah dans Majmu' al-Fatawa]

Voilà le récit des hérétiques que 'Alī Ibn Abī Tālib a brûlés, et les savants l'ont mentionné dans leurs livres. Si vous voyez donc quelqu'un dire à une autre créature qu'elle est Allah alors brûlez le à son tour, dans le cas contraire craignez Allah et ne mélangez pas le vrai au faux en faisant l'analogie des mécréants sur les musulmans avec vos opinions corrompues et vos compréhensions infondées.

Quant au combat armé d'Abū Bakr le véridique et des Compagnons qu'Allah soit satisfait d'eux contre les gens de l'apostasie, sache que lorsque le Messager d'Allah ﷺ rendit l'âme, il ne restait pour l'Islām que les gens de Médine, les gens de la Mecque, Tāif et Juathā une des cités du Bahreïn. Les informations historiques sur l'apostasie de cette période sont longues et peuvent être compilées en un volume, mais nous allons en rapporter une partie des paroles des gens de science pour que votre confusion actuelle vous devienne évidente, et montrer que votre argumentation sur l'histoire de ces apostats à l'époque des Compagnons est hors sujet tout comme votre argumentation première avec ceux que 'Alī a brûlés.

L'imām Abū Suleymān Al Khattābī (m. en 388 H) a dit :

« Ce qu'il faut impérativement savoir est que les apostats lors de ce trouble étaient de plusieurs catégories : Une catégorie d'entre eux ont apostasié de l'Islām et ont rejeté la religion. Ils sont retournés à la mécréance dans l'adoration des idoles dans laquelle ils étaient. Une catégorie d'entre eux ont apostasié de l'Islām et ont suivi Mussaylamah. Ce sont les Banū Hanīfah. D'autres tribus ont cru Mussaylamah dans sa revendication à la prophétie. Une catégorie d'entre eux ont apostasié et ont cru la revendication à la prophétie d'al-Aswad al 'Ansī au Yémen. Une

catégorie d'entre eux ont cru la revendication à la prophétie de Tuleyhah al-Asadī, ce sont les Banū Ghatafan et les Banū Fazara avec leurs dirigeants. Une catégorie d'entre eux ont cru la revendication de la fausse prophétesse Sajjah Bint al Hārith.

Tous ceux-là étaient des apostats négateurs de la prophétie de notre Prophète ﷺ, ils ont abandonné la Zakat, la prière et les autres prescriptions de l'Islām. Il ne restait des prosternés pour Allah sur la terre simple que les membres de la mosquée de Médine, de la Mecque et Juathā une cité dans le Bahreïn.

Une autre catégorie d'entre eux ont fait la différence entre la prière et la Zakāt dans l'obligation de son versement à l'autorité religieuse. Ceux-là sont en réalité des musulmans rebelles, mais ils n'étaient pas appelés par ce nom spécifique au cours de cette période à cause de leur entrée immédiate dans la foulée des apostats qui était la plus grave et la plus importante des affaires à régler. Le combat mené contre les musulmans rebelles a été daté à partir de l'époque du Calife `Alī Ibn Abī Tālib, puisqu'ils étaient isolés à son époque et n'étaient pas mélangés aux associateurs. C'est sur l'affaire de ceux-là que la fameuse divergence est survenue, et qu'une ambiguïté a touché `Umar Ibn al Khattāb lorsqu'il a consulté Abū Bakr et l'a débattu en se servant de la parole du Prophète ﷺ : 'On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah. Quiconque prononce l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Muhammed est le Messenger d'Allah aura préservé ses biens et sa propre personne.' »

Jusqu'à ce qu'il dise qu'Allah lui fasse miséricorde :

« Nous avons expliqué que les gens de l'apostasie étaient de plusieurs catégories. Certains d'entre eux avaient apostasié de la religion et revendiquaient la prophétie de Mussaylamah ainsi que d'autres faux-prophètes, et certains rejetaient toutes les prescriptions légales. Ceux-là sont ceux que les Compagnons ont appelé mécréants, et dont Abū Bakr voyait la capture des enfants. La plupart des Compagnons l'ont aidé dans cette tâche, et l'ère des Compagnons n'eut terminé sans qu'ils ne s'accordent à l'unanimité que l'apostat n'était pas pris en captif. Quant aux réticents refusant de s'acquitter de la Zakat parmi eux, préservés sur le principe de la religion, ils étaient des musulmans rebelles et n'étaient pas appelés associateurs ou mécréants même si la Riddah [apostasie] leur était attribuée pour leur point commun avec les apostats dans certains devoirs religieux qu'ils ont refusé d'acquitter. La Riddah [litt : le retour] est un nom linguistique, et tout individu déviant d'un ordre qu'il est censé accomplir s'en détourne [irtada]. On trouvait de ces gens le

détournement de l'obéissance et le refus d'acquitter leur devoir en Islām. Le nom élogieux intrinsèque à la foi s'est interrompu à leur sujet et le nom péjoratif intrinsèque à la mécréance les a collés à cause de leur point commun avec les gens qui avaient réellement apostasié. »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« S'il est dit : Si un groupe rejette l'obligation de la Zakat à notre époque et refuse de s'en acquitter, obtient-il le même jugement que les musulmans rebelles ? »

Nous disons : Non, quiconque rejette l'obligation de la Zakat en ces temps devient mécréant par consensus des musulmans sur l'obligation de l'aumône légale. Les particuliers et les masses ont connu sa prescription, le savant et l'ignorant sont au même pied d'égalité dans cette responsabilité. Le négateur de sa prescription n'est donc pas excusé. Il en va de même pour celui qui nie une prescription sur laquelle la communauté s'est mise d'accord en matière de religion si sa connaissance est répandue chez les gens les plus banals comme l'obligation des cinq prières quotidiennes, du jeûne au mois de Ramadan, du grand lavage de la souillure majeure, l'interdiction de l'usure, de la boisson enivrante, du mariage incestueux et d'autres jugements de la Législation, à moins qu'il ne s'agisse d'un homme récemment converti à l'Islam qui n'en connaît pas les injonctions. Son cas est le même que ces musulmans rebelles dans la persistance du nom sur lui. Concernant les prescriptions à consensus connues par la science des particuliers comme l'interdiction de contracter le mariage avec une femme et sa tante paternelle ou maternelle en même temps, que le tueur délibéré n'hérite pas, que le grand-père a le sixième de l'héritage et les statuts similaires. Celui qui les nie n'est pas mécréant mais excusé pour la raison que ces connaissances ne sont pas initialement étendues au grand public. »

Fin de citation des propos d'al Khattābī.

L'auteur d'al-Mufhim [al-Qurtubī] a dit :

« Abū Ishāq a dit que quand le Messenger d'Allah ﷺ est décédé, les arabes ont apostasié à l'exception des membres de trois mosquées : la mosquée de Médine, la mosquée de la Mecque, et la mosquée de Juathā. »

Ceci était donc un passage que certains savants ont relaté sur les informations historiques des gens de l'apostasie combattus par les Compagnons, et dont les détails sont longs. Néanmoins, il a déjà été codifié précédemment que des individus comme vous ou plus instruits que vous n'ont pas à extraire des déductions sur ces histoires et à user du raisonnement par analogie, et personne n'est autorisé à les suivre. Il est

plutôt obligatoire à celui qui n'a pas atteint le rang des Mujtahidīn [interprètes de la Loi] de les suivre et cela fait l'objet d'un consensus. Qu'il soit cependant connu de vous que le rebelle sortant de l'obéissance à Abū Bakr le véridique en son temps sera sorti du consensus reconnu, car lui et ses accompagnants sont les savants musulmans, les Muhājirīn et les Ansār qu'Allah a complimentés dans Son Livre. L'autorité religieuse d'Abū Bakr était une autorité légitime avec toutes les conditions de l'imāmah réunies en lui.

S'il y a aujourd'hui parmi vous des gens comme Abū Bakr, les Muhājirīn et les Ansars, et que la communauté est unanime pour l'autorité religieuse d'un seul d'entre vous, alors comparez-vous à eux, ou autrement par pitié ayez honte vis-à-vis d'Allah et de Ses créatures ! Connaissez vos propres niveaux. Qu'Allah fasse miséricorde à celui qui connaît son rang, se rabaisse à son statut, préserve les musulmans de son mal, et suit le sentier des croyants.

Allah le Très-Haut a dit : **﴿ et suit un sentier autre que celui des croyants, Nous lui collerons ce qu'il s'est collé, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! ﴾** [S.4 - V.115]

CHAPITRE : AL-QADARIYYA

La parole sur les Kharijites mentionnant la conduite des Compagnons et des gens de la Sunnah à leur égard ayant précédé, qu'ils n'ont pas mécré d'une mécréance expulsant de l'Islam malgré leurs qualificatifs de chiens de l'Enfer et qu'ils transpercent l'Islam. Les Compagnons ne les ont pas excommuniés malgré tout ce blâme parce qu'ils étaient affiliés à l'Islam en apparence, même s'ils s'en sont beaucoup dénués en réalité à cause d'une sorte d'interprétation.

Et vous aujourd'hui, vous rendez mécréants ceux qui n'ont pas une seule caractéristique de ces innovateurs. Les musulmans que vous rendez mécréants actuellement et dont vous rendez licites le sang et les biens ont les croyances des gens de la Sunnah et du groupe victorieux, la faction sauvée qu'Allah nous inclus parmi eux.

- À la fin de l'ère des Compagnons est apparue l'innovation des Qadarites [les spéculateurs dans la prédestination]. Ils sont composés en deux sectes : Une secte de négateurs du destin qui disent qu'Allah n'a pas de pouvoir sur les péchés des désobéissants et n'a pas de capacité à les faire exister. Il ne guide pas l'égaré et n'en est pas capable. Le musulman pour eux est celui qui se rend musulman et prieur de son gré. Les autres actes d'obéissance et de désobéissance sont logés à la même enseigne, le serviteur est celui qui les crée de lui-même. Ils ont fait du serviteur un créateur avec Allah, et Allah est incapable de guider quelqu'un ou d'égarer quelqu'un selon eux, avec d'autres de leurs doctrines mécréantes qu'Allah le Très-Haut soit exempté des propos tenus par les assimilés aux zoroastriens.

La deuxième secte de Qadarites sont les fatalistes à l'extrême opposée. Ils prétendent qu'Allah oblige les créatures à faire ce qu'elles font, que la mécréance et les désobéissances au sein des gens sont à l'image du blanc et du noir dans la création humaine où la créature n'a aucune volonté propre. Toutes les désobéissances sont plutôt dues à Allah. Leur chef dans cette croyance est Iblis lorsqu'il a dit : **﴿ Puisque Tu m'as induit en erreur ﴾ [S.7 - V.16]** de même que les associateurs qui ont dit : **﴿ Si Allah l'avait voulu, nous n'aurions pas associé, et nos ancêtres non plus. ﴾ [S.6 - V.148]** ainsi que le reste de leurs laides croyances et mécréances rapportées dans les livres des gens de science comme le Shaykh Taqī ad Dīn et Ibn al-Qayyim.

Les primitifs de cette secte sont apparus au temps des Compagnons qu'Allah soit satisfait d'eux comme Ibn 'Umar, Ibn 'Abbās et les prestigieux successeurs de la deuxième génération. Ils se sont dressés en face de ceux-là et ont clarifié leur égarement à partir du Livre et la Sunnah. Les

Compagnons et les Successeurs les ont désavoués et ont crié à leurs catastrophes de toutes parts.

En dépit de cette mécréance gravissime, les Compagnons ne les ont pas excommuniés, ni les savants de Islam par la suite. Ils n'ont pas donné cours aux jugements apparents de l'apostasie sur eux et n'ont pas dit comme vous le dites : 'Vous avez mécru du fait que vous nous contredisez, car nous ne disons que la vérité, et la preuve vous a été exposée avec notre clarification.'

Les Compagnons et les Successeurs de la deuxième génération qui ne disent que la vérité, les réfutaient et exposaient leur égarement. Un grand meneur chez leurs prêcheurs a même été exécuté par les émirs. Les savants ont rapporté que cette mise à mort était une peine légale comme dans l'optique de repousser l'agresseur par crainte de sa nuisance dans un cadre de légitime défense. Après son exécution, la toilette rituelle et la prière funéraire ont été accomplies sur lui, puis il fut enterré dans les cimetières des musulmans comme sa mention viendra dans la parole du Shaykh Taqī ad-Dīn, si Allah le Très-Haut le veut.

CHAPITRE : AL-MU'TAZILA

La troisième secte des gens de l'innovation est les Mu'tazilites qui sont apparus au temps des Successeurs de la deuxième génération. Ils ont apporté des thèses et des actes notoires de mécréance.

Parmi elles : La thèse de la création du Coran.

Parmi elles : L'éternité dans le feu de l'Enfer pour les musulmans désobéissants et d'autres catastrophes laides que les savants ont rapportées d'eux.

Ils sont apparus à l'époque des Successeurs de la deuxième génération et ont appelé à leur doctrine. Les savants chez les successeurs et ceux d'après leur ont tenu tête et ont clarifié leur fausseté à partir du Livre, de la Sunnah et du consensus de la communauté. Ils les ont confrontés par le débat le plus complet mais ils ont persisté dans leur faux et ont continué à le prêcher, puis se sont séparés du corps principal des musulmans. Les savants les ont donc rendus innovateurs et ont crié à leurs catastrophes mais ne les ont pas excommuniés. Ils n'ont pas donné cours aux jugements apparents de l'apostasie, mais ils les ont régis eux et les innovateurs avant eux selon les statuts de l'Islam dans les héritages, les contrats de mariage, les funérailles et l'enterrement dans les cimetières des musulmans.

Les savants de la Sunnah ne leur ont pas dit comme le stipule votre doctrine : La preuve vous a été exposée du fait que nous vous l'avons clarifié, étant donné que nous ne disons que la vérité. Vous avez donc mécré pour votre contestation, vos biens et vos sangs sont licites et vos pays deviennent des terres de mécréance en guerre. N'avez-vous pas de leçon à tirer de ces autorités religieuses pour vous dissuader du faux et vous faire revenir à la vérité ?

CHAPITRE : LES MURJI'AS

Après ceux-là sont apparus les Murjites qui disent que la foi est une parole sans actes. Quiconque atteste des deux témoignages est un croyant à la foi complète chez eux, même s'il n'a pas prié une seule unité de prière pour Allah tout au long de sa vie, qu'il n'a pas jeûné un seul jour de Ramadan, qu'il n'a pas dépensé une seule Zakat ni aucune autre des œuvres de bien. Le simple adhérent aux deux témoignages est pour eux un croyant à la foi complète d'emblée, sa foi est comme la foi de l'ange Jibrīl et Mikāīl ainsi que celle des prophètes. Ils ont innové en Islam d'autres thèses pernicieuses que celle-ci.

Bien que les savants de l'Islam criassent à leurs catastrophes au grand public, les déclaraient innovateurs et clarifiaient la vérité du Livre, de la Sunnah et du consensus des savants de la Sunnah parmi les Compagnons et ceux après. Ces innovateurs refusèrent toute autre chose que leur persistance dans l'égarement, et leur entêtement face aux gens de la Sunnah, eux et leurs prédécesseurs chez les innovateurs accrochés aux textes équivoques du Livre et de la Sunnah. Malgré ces affaires accablantes sur eux, les gens de la Sunnah ne les ont pas excommuniés. Ils n'ont pas non plus suivi votre procédé avec vos contestataires. Ils n'ont pas témoigné de leur mécréance et n'ont pas fait de leurs lieux terres des terres de mécréance en guerre. Ils ont rendu la fraternité de la foi affirmée pour eux et pour leurs prédécesseurs chez les innovateurs.

Ils ne leur ont pas dit comme le stipule votre doctrine aujourd'hui : Vous avez mécru en Allah et son Messager car nous vous avons clarifié la vérité. Il vous est donc obligatoire de nous suivre parce que nous sommes du même rang que le Messager. Quiconque prétend que nous sommes dans l'erreur est un ennemi d'Allah et de Son Messager. C'est à Allah que nous appartenons et à Lui que nous retournerons.

CHAPITRE : AL-JAHMIYYAH

Après ceux-là sont apparus les Jahmites pharaoniques qui disent qu'il n'y a pas de divinité que l'on adore au-dessus du Trône, ni de parole d'Allah sur terre, ni d'ascension pour Muhammed ﷺ vers son Seigneur. Ils rejettent les Attributs d'Allah ﷻ avec lesquels Il s'est décrit Lui-Même dans Son Livre, par lesquels Son envoyé ﷺ l'a décrit et que les Compagnons ont été unanimes d'affirmer à sa suite. Ils rejettent la vision d'Allah dans l'au-delà. Celui qui décrit Allah avec ce par quoi Il s'est décrit Lui-même et ce avec quoi Son envoyé ﷺ l'a décrit est considéré chez eux comme un mécréant, et d'autres de leurs thèses et leurs actes qui relèvent de l'extrême mécréance, à tel point que les gens de science les ont appelés les pharaons en assimilation à Pharaon parce que ce dernier rejetait l'existence d'Allah ﷻ de manière concrète.

Malgré ces hérésies, les savants leur ont répliqué et ont clarifié leurs égarements innovés. Ils les ont déclarés innovateurs égarés et les ont considérés plus mécréants encore que leurs prédécesseurs chez les gens de l'innovation, et les moins attachés aux textes de la Législation.

Ils ont dit sur eux qu'ils ont fait passer leurs raisons avant les exigences légiférées et les gens de science ont ordonné d'exécuter certains de leurs prêcheurs comme Al Ja'd Ibn Dirhām et Jahm Ibn Safwān, à la suite de quoi ils les lavèrent, ont prié sur eux et les ont enterrés dans les cimetières des musulmans comme le Shaykh Taqī ad-Dīn l'a relaté. Ils n'ont pas régi sur eux les statuts apparents de l'apostasie comme vous régiez vous les jugements des apostats à ceux qui ne prononcent pas ou ne font pas un seul dixième de ce que ceux-là ont commis. Par Allah, vous rendez même mécréant celui qui clame la pure vérité pour la raison qu'il contredit vos mauvais penchants.

Je n'ai pas évoqué la secte des Rawāfid parce qu'ils sont connus auprès des gens de la masse et du grand public. Leurs croyances exécrables sont célèbres.

De ces sectes dont nous avons parlées sont nées en subdivision les soixante-douze sectes mentionnées par la parole du Prophète ﷺ dans la Sunnah : **« Cette communauté se divisera en soixante-treize sectes. »**

En dehors des soixante-douze sectes se trouve la soixante-treizième qui est la faction sauvée. Ce sont les gens de la Sunnah et du Groupe parmi les Compagnons du Messenger d'Allah ﷺ et leurs suiveurs jusqu'à la fin des temps. Ils ne cesseront de dominer avec la vérité, qu'Allah nous octroie la grâce de Sa pleine puissance de les imiter en suivi. Toutes les informations sur ces sectes que j'ai abordées, je les ai prises des livres des gens de science, en grande partie de Ibn Taymiyyah et Ibn al-Qayyim. »

CHAPITRE : TOUT ADEPTE D'UNE SECTE N'EST PAS MECREANT DE FACTO

Je vais relater ici un passage de ce que les gens de science ont rapporté, sur le fait que la voie des prédécesseurs est l'avis de ne pas excommunier ces sectes dont la mention a précédé.

Le Shaykh Taqī ad-Dīn [Ibn Taymiyyah] a écrit dans le livre de la Foi :

« L'imām Ahmed Ibn Hanbal n'a pas rendu mécréants les Kharijites, ni les Murjites, ni les Qadarites, mais ce qui est transmis de lui et ses semblables est l'excommunication des Jahmites, malgré le fait que Ahmed n'a pas rendu mécréants les Jahmites en terme d'individus, et n'a pas excommunié le Jahmite autoproclamé. Il a plutôt prié derrière les Jahmites qui appelaient à leurs thèses, éprouvaient les gens pour elles et faisaient subir des durs châtiments à ceux qui ne leur faisaient pas de concession. Ahmed et ses semblables ne les ont pas excommuniés, mais il croyait à la validité de leur foi et leur Imāmah [autorité religieuse]. Il invoquait pour eux et voyait l'avis de suivre la prière derrière eux, le pèlerinage avec eux, la conquête militaire à leurs côtés, et voyait l'interdiction de la révolte armée contre eux. Il rejetait la mécréance grave dans les thèses erronées qu'ils ont innovées, même si eux ne savaient pas que leur croyance était de la mécréance. Il les condamnait et luttait contre eux dans la mesure du possible. Il a donc rassemblé l'obéissance à Allah et Son Messenger ﷺ dans le fait d'exposer la Sunnah et la religion ainsi que de condamner les innovations des Jahmites hérétiques, avec le fait de préserver soigneusement les droits des croyants parmi les dirigeants et la communauté, quand bien même ils étaient des innovateurs et des pervers oppresseurs. »

Médite les d'une réflexion dépourvue de parti pris et de préjugé.

Le Shaykh Taqī ad-Dīn a dit aussi :

« Quant à celui qui a dans son cœur la foi au Messenger et la religion qu'il a apportée, mais qu'il s'est trompé dans certaines innovations issues de son interprétation, celui-là n'est pas mécréant de base. Les Kharijites sont les plus manifestes des gens en innovation, les plus hostiles envers la communauté dans le combat armé et l'excommunication, mais aucun chez les Compagnons ne les rendaient mécréants, ni 'Alī Ibn Abī Tālib ni d'autres. Ils ont plutôt jugé à leur encontre le statut des musulmans injustes et transgresseurs comme les récits l'ont rapporté dans plus d'un passage que celui-là. Il en est de même pour les soixante-douze sectes. L'hypocrite d'entre eux est un mécréant intérieurement et celui qui n'est pas hypocrite

mais croyant en Allah et son Messager intérieurement n'est pas mécréant intérieurement même s'il s'est trompé dans l'interprétation, peu importe son erreur. Il peut y avoir une des branches de l'hypocrisie dans certains d'eux, mais pas l'hypocrisie dont le coupable est au plus bas degré du Feu. Quiconque dit sur les soixante-douze sectes que chacune d'entre elle a mécré d'une mécréance expulsant de la religion aura contredit le Livre, la Sunnah et le consensus des Compagnons qu'Allah soit satisfait d'eux tous, ainsi que le consensus des quatre fondateurs des écoles et d'autres, personne chez eux n'a rendu mécréante chacune des soixante-douze sectes. »

Médite ses paroles et le rapport du consensus des Compagnons et d'autres gens de la Sunnah malgré les présentations précédentes sur la mécréance majeure retrouvée dans les doctrines de ces sectes, peut-être que cela t'avertira du gouffre dans lequel tes compagnons et toi êtes tombés.

Ibn al-Qayyim a dit dans 'Turuq al-Hukmiyyah' :

« Quant aux gens de l'innovation qui s'accordent sur la base primordiale de l'Islām mais divergent sur certains fondements comme les Rawāfid, les Qadarites, les Jahmites, les extrémistes Murjites, et d'autres.

Ceux-là sont de plusieurs catégories :

La première d'entre elle : L'ignorant et suiveur aveugle qui n'a pas de clairvoyance. Celui-là n'est pas rendu mécréant ni pervers, et son témoignage n'est pas rejeté, puisqu'il n'est pas capable d'apprendre la guidée. Son jugement est le même jugement que les croyants en situation de faiblesse parmi les hommes et les femmes, ainsi que les parents en âge avancés qui ne trouvent pas d'échappatoire et moyen pour trouver la guidée. Ceux-là, Allah peut leur pardonner, car Allah est pardonneur et compatissant.

La deuxième catégorie : Celui qui est en mesure d'interroger et de chercher la guidée, et ainsi connaître la vérité, mais il délaisse cela occupé par la vie mondaine et ses délices, son poste important, son salaire et d'autres distractions. Celui-là est transgresseur et mérite la menace divine. Il est un pécheur à cause de son délaissement des obligations qui lui incombent comme scrupule envers Allah en fonction de sa possibilité qu'il ne s'est pas forcé d'atteindre. Le jugement de celui-là est le même que le jugement de ses semblables parmi ceux qui délaissent certaines obligations qui leur incombent. Si l'innovation et les mauvais penchants sont prédominants en lui par rapport à la Sunnah et la guidée, alors son témoignage est rejeté. Si la Sunnah et la guidée sont prédominantes chez lui, son témoignage est accepté.

La troisième catégorie : Celui qui interroge et enquête jusqu'à ce que la vérité lui apparaisse clairement, mais il la délaisse par suivi aveugle et fanatisme, ou à cause de la haine hostile qu'il a contre ses défenseurs. Le plus conciliant des degrés est qu'il est pervers, et son excommunication est sujet à un effort d'interprétation. »

Observe et médite cette nuance développée qu'il a rapportée dans la majorité de ses livres en mentionnant que les savants de la Sunnah ne les rendent pas mécréants, et cela malgré le polythéisme majeur et la mécréance majeure avec lesquels il les a décrits. Il a clarifié leurs déviances dans la plupart de ses livres. Citons quelques-unes de ses paroles venant accrédiéter ce que nous avons dit sur lui.

Il a dit, qu'Allah le Très-Haut lui fasse miséricorde, dans 'les Madārij' :

« Ceux qui affirment l'existence du Créateur sont de deux sortes : Les associateurs dans Sa Seigneurie et sa Divinité comme les zoroastriens et leurs assimilés parmi les Qadarites, puisqu'ils affirment l'existence d'un autre créateur avec Allah. Les Qadarites et les Zoroastriens affirment avec Allah des créateurs pour les actions. Leurs actions ne sont pas des créatures d'Allah ni prédéterminées par lui. Elles surviennent dans l'existence sans la volonté et la capacité du Très-Haut. Il n'a pas de pouvoir sur elles, mais ce sont eux qui ont fait d'eux-mêmes des acteurs de volontés indépendantes. L'avis réel de ceux-là est que Allah n'est pas un Seigneur créateur des actes des créatures. »

Il les a évoqués avec ce polythéisme dans le reste de ses livres, et les a assimilés aux zoroastriens qui disent que le monde a de multiples créateurs. Observe lorsque son maître et lui ont parlé de leur exclusion de la religion, la manière dont ils ont rapporté l'absence de leur excommunication de tous les gens de la Sunnah, et ce même avec la connaissance de la vérité et l'entêtement à sa suite.

Il a dit comme dans sa parole précédente :

« Son excommunication est sujet à un effort d'interprétation ! »

Il a également mentionné les Jahmites avec les plus laids qualificatifs, que leur association est le polythéisme de Pharaon et qu'ils sont des négateurs, que les associateurs dans l'adoration ont moins de polythéisme qu'eux. Il leur a donné un exemple dans la Nuniyyah et d'autres de ses livres comme Sawā`iq al Mursalah. Il a aussi décrit les Mu`tazilites avec les qualificatifs les plus exécrables et a juré que leurs thèses et celles des innovateurs de leur parti ne laissaient pas un grain de moutarde de foi. Lorsqu'il a pourtant parlé de leur excommunication dans la Nuniyyah, il ne les a pas rendus mécréants mais a développé une nuance comme la nuance rapportée

précédemment dans les Turuq et dans un autre endroit où il s'adresse à ces innovateurs, dont il jure que leurs thèses ne laissent pas de la foi un grain de moutarde, et ce d'après le témoignage des gens de la Sunnah :

« Témoignez pour nous que nous ne vous rendons pas mécréants ... pour les deux mécréances que vous avez rassemblées

Puisque vous êtes des adeptes de l'ignorance pour nous ... Vous n'êtes pas plus à même de mécroire ou d'avoir foi. »

Un rajout viendra à cela de la parole du Shaykh Taqī ad-Dīn si Allah le veut, et le rapport du consensus des prédécesseurs, que l'excommunication est l'avis des gens de l'innovation parmi les Kharijites, les Mu`tazilites et les Rawāfid.

Abū al-'Abbās Ibn Taymiyyah, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans une de ses paroles dans 'al-Furqān' :

« Les spéculateurs affiliés à l'Islām parmi les Mu`tazilites et leurs semblables, sont entrés dans des doctrines des Sabéens et polythéistes qui ne s'orientent pas avec la guidée d'Allah pour laquelle Il a envoyé Ses messagers. Les spéculateurs débatteurs se sont mis à vouloir prendre de leur source comme le Prophète ﷺ l'a informé avec sa parole dans le récit authentique : Vous prendrez l'acquisition de ceux qui vous ont précédé. »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« Ces théologiens spéculateurs ont une grande partie de vérité et un suivi prépondérant des preuves du fait de l'illumination de leurs cœurs de la lumière du Coran et de l'Islam, même s'ils se sont égarés dans une grande partie de la religion que le Messager ﷺ a apportée. Ceux-là ont convenu que Allah ne parle pas et n'a jamais parlé tout comme ils ont convenu qu'Il n'a pas de science, ni de puissance, ni un autre des Attributs. »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« Lorsqu'ils ont vu que les messagers se sont accordés sur le fait que Allah est locuteur et que le Coran confirme Sa parole, ils se sont mis à dire tantôt qu'Il n'est pas locuteur au sens réel mais au sens métaphorique. Ceci était leur première thèse quand ils étaient dans leur innovation et leur mécréance sur l'instinct originel avant qu'ils n'entrent dans l'entêtement et le déni. »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« C'est l'avis de celui qui dit que le Coran est créé. »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« Ceux-là ont nié que Allah soit locuteur ou parle de la manière indiquée par les livres divins, que les messagers ont fait comprendre à leurs peuples respectifs et où les natures saines se sont mises d'accord. »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« Un désaccord est née entre ceux-là qui sont des ramifications issues des Sabéens, et les musulmans croyants et suiveurs du Messenger ﷺ. Ceux-là ont mécréu en une partie de ce que le Messenger a apporté et ont divergé dans le Livre d'Allah. Ils ont cru en une partie au détriment d'une autre. Les croyants ont suivi la révélation descendue de leur Seigneur et ont su que la parole de ceux-là était pire que celle des juifs et des chrétiens au point où `Abd Allah Ibn al Mubāarak disait : Nous pouvons relater les propos des juifs et des chrétiens mais nous ne pouvons pas relater les propos des Jahmites. Ces branches ramifiées des associateurs Sabéens se sont ensuite multipliés dans le deuxième siècle hégirien durant l'émirat d'al-Ma'mun. Les sciences des sabéens et des astrologues sont apparus et cette doctrine se manifesta au sein des gens de science, des autorités et l'émirat. Des émirs, des ministres, des juristes, des juges et d'autres personnalités religieuses au sein de leur population devinrent tels qu'ils éprouvèrent les croyants et croyants, les musulmans et musulmanes avec ces thèses. »

Observe et médite cette parole, la manière dont il a décrit ceux-là par la plus grande mécréance et association, la foi en une partie du Livre et la mécréance en son autre partie, qu'ils ont contredit la raison, le texte, la nature saine, et ont contredit tous les messagers dans leur parole, qu'ils se sont entêtés face à la vérité, que les gens de science disaient que leur parole était pire que celle des juifs et des chrétiens, qu'ils ont châtié les croyants et les croyantes pour leur attachement à la vérité.

Ceux qu'il a visés dans cette parole étaient les Mu`tazilites, les Qadarites, les Jahmites et les autres innovateurs ayant cheminé sur leur sentier. Les Califes qu'il a visés sont al-Ma'mun, al-Mu`tassim, al-Wathiq, leurs ministres, leurs juges et leurs juristes. Ce sont ceux qui ont fouetté l'imām Ahmed et l'ont emprisonné. Ils ont tué Ahmed Ibn Nasr al-Khuzā`i et d'autres. Ils ont châtié les croyants et les croyantes et appelaient à l'adoption de leurs thèses. Ce sont eux qu'il a visés avec sa parole précédente : l'imām Ahmed ne les rendait pas mécréants ni aucun des prédécesseurs, que Ahmed a prié derrière eux et demandait pardon en leur faveur, qu'il voyait l'avis de les suivre dans les rites et ne pas sortir contre eux avec les armes, que Ahmed réfutait leurs thèses qui relèvent de la grande mécréance comme sa parole a précédée, reviens-y donc.

Médite franchement, où est cette conduite par rapport à votre parole que quiconque vous contredit est un mécréant, et celui qui ne le rend pas mécréant devient mécréant à son tour ? Cessez la dureté pernicieuse et

la parole mensongère, puis suivez les pieux prédécesseurs. Évitez la voie des gens de l'innovation et ne soyez pas comme **{ celui à qui on a enjolivé sa mauvaise action tandis qu'il la voit belle }** [S.35 - V.8]

CHAPITRE : LA DIFFERENCE ENTRE LA NATURE ET LES INDIVIDUS DANS L'AFFECTATION DE LA MENACE DIVINE

Le Shaykh Taqī-ad Dīn [Ibn Taymiyyah] qu'Allah le Très-Haut lui fasse miséricorde a dit :

« Parmi les innovations blâmables, le takfir prononcée de la faction à l'encontre d'une autre faction musulmane, ainsi que la désacralisation de leurs sangs et leurs biens. Ceci est grave pour deux raisons : La première est que cette autre faction excommuniée n'a peut-être pas plus d'innovations que la faction excommunicatrice. La faction excommunicatrice peut même être pire en termes d'innovation que la faction excommuniée, tout comme elle peut avoir une innovation similaire ou moindre. Ceci est l'état de l'ensemble des gens de l'innovation aux mauvais penchants. Ceux-là sont ceux au sujet desquels Allah a dit : **﴿ Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien. Leur sort ne dépend que d'Allah. Il les informera ensuite de ce qu'ils faisaient. ﴾** [S.6 - V.169] La deuxième est que si l'on supposait qu'une des deux factions est caractérisée par l'innovation et que l'autre est en accord avec la Sunnah, il n'appartient pas à cette faction conforme à la Sunnah d'excommunier tous ceux qui prononcent des avis où ils se trompent, car Allah le Très-Haut a dit : **﴿ Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. ﴾** [S.2 - V.286] Il est authentifié du Prophète ﷺ dans l'authentique que Allah le Très-Haut a dit : "Je l'ai fait." Il a dit : **﴿ Nul blâme sur vous pour ce que vous faites par erreur, mais vous serez blâmés pour ce que vos cœurs font délibérément ﴾** [S.33 - V.5] Il est rapporté du Prophète ﷺ qu'il a dit : "Allah pardonne de ma communauté l'erreur, l'oubli et leurs contraintes." Ce récit est bon et rapporté d'Ibn Majāh et d'autres. Les Compagnons, leurs Suiveurs de la manière des manières et les autres savants des musulmans sont unanimes que toute personne professant un avis où il se trompe n'a pas forcément mécré par cela, même si son avis contredit la Sunnah. Les gens ont cependant une divergence sur les questions de l'excommunication développée dans un autre passage. »

Le Shaykh a dit aussi :

« Les Kharijites ont deux particularités célèbres avec lesquelles ils se séparent du corps principal des musulmans et leurs chefs. Le premier d'entre eux est leur sortie de la Sunnah et le fait qu'ils fassent du pardon une mauvaise action et de la mauvaise action une mécréance. Le deuxième parmi les Kharijites et les gens de l'innovation est qu'ils rendent mécréants pour les péchés et les mauvaises actions, à laquelle s'ensuit la désacralisation du sang des musulmans et leurs biens, que la terre d'Islam

devient une terre mécréante de guerre (dar al-harb) et leur terre est la terre de foi. Cet avis est soutenu par la majorité des Rawāfid, la majorité des Mu`tazilites, Jahmites et une faction extrémiste affiliée aux gens du Hadīth. Il convient au musulman de mettre en garde contre ces deux principes pernicioeux et les conséquences à leur suite comme la haine des musulmans, leur blâme, la malédiction invoquée contre eux, la désacralisation de leurs sangs et leurs biens. L'ensemble des innovations sont nées de ces deux fondements. La cause du premier est l'interprétation erronée, soit un récit non authentique ou d'un autre que le Messager ﷺ lui est parvenu et il a suivi son auteur alors que l'auteur n'était pas dans la prépondérance, soit une interprétation qu'il a tirée d'un des versets du Livre d'Allah et l'interprétation n'était pas authentique, soit une analogie fausse, ou soit une opinion dont il a vu la croyance juste alors qu'il s'agissait d'une erreur. »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« Ahmed a dit que la plupart des erreurs chez les gens viennent de l'interprétation et l'analogie. »

Le Shaykh a dit :

« Les gens de l'innovation se sont mis à construire la religion de l'Islam sur des prémisses qu'ils pensent corrects, soit dans l'indication des termes, soit dans les significations comprises et ne méditent pas la clarification d'Allah et de Son Messager ﷺ. Leur procédé est un égarement, et Ahmed a parlé sur celui qui s'attachait au sens littéral du Coran sans prendre l'argumentaire de l'explication du Messager ﷺ, des Compagnons et leurs suiveurs. Cette méthode est celle des chefs des musulmans, ils ne se détournent pas de la clarification du Messager ﷺ s'ils trouvent la possibilité de s'y référer. »

Le Shaykh a dit également :

« Ceux qui m'ont accompagné savent que j'ai toujours été parmi les gens les plus fermes dans l'interdiction de faire le takfir, ou de déclarer innovateur, ou pervers un individu sauf après avoir su que la preuve légale entraînant un de ces trois jugements est devenue effective sur lui, et j'affirme que Allah pardonnera l'erreur à cette communauté. Ceci englobe l'erreur sur les questions théoriques et les questions pratiques. Les prédécesseurs n'ont pas cessé de diverger dans beaucoup de ces questions sans pour autant que l'un d'entre eux témoigne sur un autre individu de mécréance, de perversité ou désobéissance comme le fait que Shurayh Ibn al-Harith ait rejeté la lecture de celui qui lit **﴿ Je m'étonne et ils se moquent ﴾** il dit : Allah ne s'étonne pas. Ceci parvint à Ibrahim an

Nakhaī qui dit : Shurayh est un poète dont la science étonne, mais Abd Allah Ibn Mas'ūd était plus savant que lui et lisait : { **Mais je m'étonne** } »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« Cette mésentente entre les prédécesseurs les a amenés au combat armé, malgré l'accord des gens de la Sunnah que les deux groupes étaient croyants et que la lutte armée n'empêche pas leur intégrité religieuse certifiée, puisque même si le combattant est un rebelle, sa rébellion reste issue d'une interprétation, et l'interprétation dispense du Fisq [le jugement de perversité]. Je leur ai expliqué que les narrations des prédécesseurs pour eux dans l'excommunication de celui qui adopte telle chose ou telle chose en avis est vrai également, mais il faut faire la distinction entre le général inconditionnel et le particulier visé. Ce sujet est l'une des questions fondamentales dans laquelle la communauté a divergé, qui est la question de la menace divine énoncée dans les textes. Les versets coraniques sur la menace sont généraux et inconditionnels comme Sa parole : { **Ceux qui mangent injustement des biens des orphelins ne font que manger du feu dans leurs ventres. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l'Enfer.** } [S.4 - V.10] ainsi que les autres textes généraux rapportés sur celui qui fait tel péché alors il aura tel châtime. Cette menace est générale, et cette généralité est du même ordre que la parole des prédécesseurs stipulant que quiconque dit telle chose aura tel jugement. Le statut de la menace est ensuite annulé chez l'individu à cause de bonnes actions salvatrices, des épreuves expiatrices qui le touchent, ou d'une intercession acceptée. »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« L'excommunication fait partie de la menace divine générale, même si la personne a démenti la parole du Messager ﷺ. Il se peut que l'homme soit un nouveau converti à l'Islam, ou réside loin des musulmans. Une telle personne n'aura pas mécré pour son rejet jusqu'à ce que la preuve devienne effective sur lui. Il se peut que l'homme n'ait pas entendu ces textes, ou qu'il les ait entendus mais qu'ils ne soient pas authentiques pour lui, ou qu'ils contrediraient d'autres textes ce qui impliquerait de les interpréter, dans quel cas il serait dans l'erreur. J'ai toujours eu pour habitude d'évoquer le récit dans les deux authentiques au sujet de l'homme qui a dit : 'Si je meurs, brûlez-moi puis dispersez mes cendres pour que Allah ne soit pas en mesure de me punir d'un châtime avec lequel il n'a châtié personne parmi les mondes.' Ils mirent son plan à exécution. Lorsque Allah le ressuscita et lui demanda l'objet de sa motivation, l'homme répondit : "J'ai eu peur de toi" alors Allah lui pardonna. Cet homme doutait de la capacité d'Allah à le ramener en tant que poussière, et croyait même qu'il ne serait pas ressuscité. Ceci est de la mécréance par unanimité des musulmans, mais il était ignorant et ne

savait pas cela tout en étant un croyant qui redoute le châtimeur d'Allah, ce qui lui a valu le pardon d'Allah. Celui qui fournit un effort d'interprétation parmi les gens de l'ijtihad tout en étant soucieux de suivre le Messager ﷺ est plus à même d'être pardonné qu'une telle personne. »

Le Shaykh qu'Allah lui fasse miséricorde, fut interrogé au sujet de deux hommes discutant sur la question de l'excommunication. Il donna une réponse longue et dit à la fin de la réponse :

« Si l'on admettait qu'un homme réfutait l'excommunication à l'encontre de celui qu'il ne croit pas mécréant, en défense de son frère musulman, ce serait un but légiféré et correct. Il aura une double récompense dans cette défense s'il fournit un effort et trouve la bonne réponse, et n'aura qu'une seule récompense s'il fournit un effort et se trompe. »

Il a dit qu'Allah lui fasse miséricorde :

« L'excommunication est pour le rejet d'un ordre nécessairement connu de la religion, ou pour le rejet des jugements consensuels rapportés par voies multiples. »

Est-ce que cela est votre parole : Celui-là est mécréant et celui qui ne l'excommunie pas devient mécréant à son tour ? Il dit que l'homme a une récompense s'il réfute l'excommunication contre son frère en étant dans l'erreur !

Observe et médite sa première parole : L'avis peut être de la mécréance, mais celui qui la prononce ou l'auteur n'a pas mécréé pour la possibilité de plusieurs facteurs dont figurent : L'absence de réception de la science rendant sur lui la mécréance effective. Soit il ne l'a pas reçu, soit il l'a reçu sans l'avoir comprise, soit il l'a comprise mais une objection s'est présentée chez lui obligeant son interprétation et d'autres facteurs. Ô serviteurs d'Allah, soyez vigilants et revenez à la vérité. Marchez là où ont marché les pieux prédécesseurs, tenez-vous-en là où ils s'en sont tenus, et ne soyez pas provoqués par Shaytan. Qu'il ne vous embellisse l'excommunication des gens de l'Islam, et que vous faites de la contestation des gens ou leur accord envers vous la balance de l'Islam et la mécréance. C'est à Allah que nous appartenons et à Lui que nous retournerons. Nous avons cru en Allah et en ce qui est venu d'Allah comme l'a voulu Allah, et comme l'a voulu Son Messager. Qu'Allah nous préserve ainsi que vous du suivi des mauvais penchants.

Ibn al Qayyim qu'Allah le Très-Haut lui fasse miséricorde a dit lorsqu'il a relaté les formes de mécréance :

« La mécréance du rejet est de deux sortes : La mécréance absolue et globale, ainsi que la mécréance restreinte et précise. La mécréance absolue consiste à rejeter l'ensemble de ce que Allah a révélé et le

Messenger ﷺ qu'il a envoyé. La mécréance restreinte et spécifique consiste à rejeter une obligation légale parmi les obligations de l'Islam, ou une des interdictions religieuses, ou un Attribut par lequel Allah s'est décrit Lui-Même, ou une information d'Allah que le Messenger ﷺ a transmise en donnant volontairement la priorité à l'avis de celui qui s'y oppose à titre d'ambition personnel et en connaissance de cause. Les recueils de traditions rapportent selon Abū Hurayrah que le Prophète ﷺ a dit : "Un homme n'ayant jamais rien œuvré a dit aux siens" dans une version : "Un homme outrancier envers lui-même donna le testament à sa famille de le brûler une fois mort, puis de disperser une partie de ses cendres sur la terre ferme et l'autre partie en mer. Si Allah avait le pouvoir de le ramener, il le punirait d'un châtimeur avec lequel Il n'a puni personne parmi les mondes. Ils exécutèrent son ordre lorsqu'il mourut. Allah ordonna à la terre et la mer de rassembler les cendres qu'elles détenaient et Il le reconstitua. Il dit : Pourquoi l'as-tu fait ? Il dit : J'avais peur de Toi ô Seigneur et Tu le sais. Allah lui pardonna. Celui-là a rejeté le pouvoir d'Allah sur lui. Il a rejeté la Résurrection et le retour. Malgré cela, Allah lui pardonna pour son ignorance parce qu'il n'a pas rejeté le retour à la vie par entêtement, mais l'a rejeté dans la limite de sa connaissance reçue. Ce récit tranche irrévocablement dans l'invalidité de l'avis de celui qui dit que Allah n'excuse pas les serviteurs pour l'ignorance proportionnellement à la limite de leur connaissance reçue. »

Shaykh al-Islam Ibn Taymiyyah qu'Allah lui fasse miséricorde fut interrogé sur l'excommunication d'actualité dans cette communauté, qui l'a introduite et innovée en premier ?

Il répondit :

« Les premiers à l'avoir introduite en Islam sont les Mu`tazilites que les autres factions ont repris. Les Kharijites sont les premiers à l'avoir montré et ont confondu les gens dans cela. Des gens rapportent de Malik Ibn Anas deux avis, de même pour Ash Shāfi`ī, deux versions selon Ahmed Ibn Hanbal, Abū al-Hassan al Ash`arī et ses camarades ont deux avis. La réalité de l'affaire dans ce sujet est que l'avis peut être de la mécréance, on prononce ainsi l'excommunication de son auteur et l'on dit : Quiconque dit cela alors c'est un mécréant, mais la personne individuelle qui l'a dit n'est pas mécréante jusqu'à ce que la preuve légale aboutissant à l'incroyance de celui qui la délaisse devienne effective sur elle, d'une présentation du jugement légiféré venant d'un souverain légal ou d'un dirigeant obéi comme énoncé dans les livres de jugements. Dès lors que le jugement lui sera connu et que l'ignorance lui sera dissipée, la preuve légale contre lui deviendra effective. Ce principe est le même que dans les nombreux textes du Livre et la Sunnah relatifs à la menace divine. La croyance en sa retombée générale est obligatoire sans qu'une des personnes particulières

soit visée. On dit de manière générale : "Celui-là est mécréant, ou pervers, ou maudit, ou a encouru la colère divine, ou mérite le feu." D'autant plus si la personne exposée à la menace possède des mérites et des bonnes actions, car les péchés majeurs et mineurs sont possibles pour d'autres que les prophètes, en gardant l'éventualité que cette personne soit véridique, martyr, ou vertueuse comme le principe a été développé dans d'autres endroits que celui-ci sur le fait que la retombée des péchés lui est retardée avec le repentir ou la demande de pardon, les bonnes actions salvatrices, les épreuves expiatrices, une intercession acceptée, ou d'une pure volonté et miséricorde d'Allah. Nous croyons donc à la retombée de la parole du Très-Haut : **{ Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment. }** [S.4 - V.93] Sa parole : **{ Ceux qui mangent injustement des biens des orphelins ne font que manger du feu dans leurs ventres. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l'Enfer. }** [S.4 - V.10] Sa parole : **{ Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, et transgresse Ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtiment avilissant. }** [S.4 - V.14] Sa parole : **{ Ô les croyants ! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce (légal), entre vous, par consentement mutuel. Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous. [S.4 - V.29] { Et quiconque commet cela, par excès et par iniquité, Nous le jetterons au Feu, voilà qui est facile pour Allah. }** [S.4 - V.30] et d'autres versets relatifs à la menace divine. Nous croyons à la retombée de la parole du Prophète ﷺ : 'Allah a maudit le consommateur de boisson enivrante, l'ingrat envers ses parents, celui qui change le balisage de la terre, celui qui égorge pour autre qu'Allah, ou Allah a maudit le voleur, Allah a maudit l'usure, son consommateur, son témoin, et son souscripteur, Allah a maudit le réfractaire et le fraudeur dans l'acquittement de l'aumône rituelle, et quiconque génère un désordre à Médine, ou héberge un innovateur a sur lui la malédiction d'Allah, des anges, et de tous les hommes, et d'autres récits prophétiques relatifs à la menace divine. Il n'est pas permis que nous visions un particulier de ceux qui commettent l'un de ces actes et que nous disions : Ce particulier est touché de cette menace, pour la possibilité du repentir ou d'autres annulatifs de la punition. »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« La pratique de ces choses est de ce l'on estime autorisé par un effort d'interprétation ou suivi aveugle et d'autres raisons. Sa finalité est que l'auteur est excusé de l'affectation de la menace en raison d'une entrave, tout comme la retombée de la menace est empêchée sur eux en raison d'un repentir, de bonnes actions salvatrices, des épreuves expiatrices, ou d'autres facteurs propres à l'individu. Cette voie est celle qu'il faut suivre,

car les autres sont deux voies maléfiques. L'une d'entre elle est l'avis d'affecter la menace à chaque individu parmi les particuliers, et la prétention que cette méthode est la mise en œuvre de la retombée des textes. Cet avis est le plus laid des Kharijites, des Mu`tazilites et d'autres qui rendent mécréant pour les grands péchés. Sa fausseté erronée est connue par nécessité, et ses preuves sont rapportées dans un autre endroit que celui-ci. Ces textes relatifs à la menace divine sont vrais, mais on ne témoigne pas de la menace tombée pour la personne particulière. L'Enfer n'est attesté pour aucun des gens de la Qiblah en raison de la disparition d'une condition et la venue d'une entrave. Ces avis dont l'auteur a mécréu sont logés à la même enseigne. L'auteur qui les professe n'a peut-être pas reçu les textes lui permettant la connaissance de la vérité. Ils lui ont peut-être été transmis sans être authentiques pour lui, ou il n'est pas capable de les connaître et les comprendre, ou des ambiguïtés par lesquelles Allah l'excuse. Celui qui est croyant en Allah et Son Messenger, manifeste l'Islam, aime Allah et Son Messenger, alors Allah lui pardonne même s'il commet certains péchés théoriques ou pratiques, que l'on emploie sur eux l'expression du polythéisme ou l'expression des désobéissances. Ceci est la voie des compagnons du Messenger d'Allah ﷺ et la majorité des savants en Islam. La finalité est cependant de souligner que les voies empruntées par les savants sont bâties sur cette nuance entre la nature et l'individu. L'avis que les Murjites qui professent que la foi est une parole sans œuvre n'ont pas mécréu n'est même le sujet d'aucune divergence chez l'Imâm Ahmed et les autres savants de l'Islam comme Malik, Abū Hanīfah, Ash Shāfi`ī.

Leurs énoncés sont clairs sur le refus d'excommunier les Kharijites, les Qadarites et d'autres. L'imam Ahmed prononçait l'avis de l'excommunication des Jahmites, car il a été éprouvé par eux jusqu'à ce qu'il connaisse la vérité de leur affaire, et qu'elle tourne autour du négationnisme. L'excommunication des Jahmites est célèbre des prédécesseurs et des savants, mais ils ne rendaient pas mécréants leurs individus. Celui qui prêche la doctrine est pire que celui qui se contente d'en faire sa croyance. Celui qui châtie son opposant pour sa doctrine est pire que celui qui se contente seulement de la prêcher. Celui qui rend mécréant pour sa doctrine est pire que celui qui se contente de châtier les gens pour elle. En dépit de cela, des détenteurs de l'autorité étaient de ceux qui professaient la doctrine des Jahmites que le Coran est créé, que Allah ne sera pas vu dans l'au-delà, que l'on ne se sert pas du sens apparent du Coran et des récits authentiques dans la connaissance d'Allah. La religion ne se concrétise qu'avec les opinions corrompues qu'ils ont décorées, que leur illusion et leur ignorance sont plus sages dans la religion d'Allah que le Livre d'Allah, la Sunnah du Messenger d'Allah ﷺ, le consensus des compagnons et leurs suiveurs de la manière des manières.

Les avis des Jahmites et négateurs en termes de négation et d'affirmation sont les décisions les plus sages dans la religion d'Allah. Ils ont éprouvé les musulmans à cause de ces thèses. Ils ont emprisonné l'Imâm Ahmed et l'ont fouetté. Ils ont tué un groupe de gens et en ont crucifié d'autres. Ils ne relâchaient de prisonnier et ne donnaient en subsistance du trésor publique qu'à l'amnistié en accord avec leurs croyances. Des fléaux contre l'Islam ont eu lieu de leur part, détaillés dans d'autres endroits que celui-ci. Malgré ce négationnisme pire que le polythéisme, l'imam Ahmed demandait la miséricorde et le pardon pour eux. Il disait : "Je n'ai pas su qu'ils ont démenti le Messenger ﷺ et ont nié la religion qu'il a apportée, mais ils ont plutôt interprété et se sont trompés en suivant ceux qui leur dictaient ces croyances." Lorsque Hafs al Fard parmi les meneurs des négateurs sur la question du Coran a dit que le Coran est créé, l'imam Ash Shāfi`ī lui rétorqua : "Tu as mécru en Allah l'immense." Il l'a traité de mécréant mais n'a pas jugé l'apostasie de Hafs pour ce seul motif. S'il avait cru à son apostasie, il aurait cherché à le faire exécuter. Les savants ont émis les décisions d'exécuter leurs prêcheurs comme Ghaylān al-Qadārī, al Ja`d Ibn Dirham et Jahm Ibn Safwān. Les gens ont prié sur eux et les ont enterrés avec les musulmans. Leur mise à mort est devenue le registre du meurtre de l'assaillant pour cesser sa nuisance, et non pour leur apostasie. S'ils étaient mécréants, les musulmans les auraient vu comme d'autres. Ces choses sont développées dans d'autres endroits que celui-ci. »

Je (Sulayman) l'ai transmise dans son entièreté pour expliquer ce que j'ai indiqué du consensus des compagnons prédécesseurs et des sections. Si la mécréance de ceux-là est plus grave que le polythéisme comme l'explication des deux Shaykh l'a montré à plusieurs reprises, avec le fait que les savants chez les Compagnons, les Successeurs et leurs Suiveurs jusqu'au temps d'Ahmed Ibn Hanbal était ceux qui les éclairaient et les débattaient, et que leur doctrine contredit la raison et le texte révélé. Malgré la clarification complète des gens de science, ils ne les ont pas excommuniés jusqu'à même leurs prêcheurs exécutés, les musulmans ne les ont pas excommuniés.

N'y a-t-il pas de leçon dans cette conduite pour vous ? Vous excommuniez les masses musulmanes et rendez licites leur sang et leurs biens. Vous faites de leurs pays des terres de guerre, alors qu'on ne trouve pas chez eux un seul dixième de ce qu'on trouve de ces innovateurs ?! Si l'on trouve venant d'eux des formes d'association que ce soit de l'association mineure ou majeure, ce sont des ignorants auxquels la preuve légale n'a pas été rendu effective ! Pensez-vous que la preuve légale [donnant cours aux jugements apparents de l'apostasie] n'a pas été rendu effective avec les paroles de ces maîtres de l'Islam, mais que la preuve légale est rendue effective avec des gens comme vous ?!

Par Allah, vous rendez même mécréants ceux qui n'excommunient pas ceux que vous rendez mécréants, même si l'on ne trouve rien du polythéisme et de la mécréance en eux, et Allah est le plus grand. { **Vous avancez certes là une chose abominable !** } [S.19 - V.89] Ô serviteurs d'Allah craignez Allah ! Craignez ce tourment terrible. Vous avez offensé les croyants et les croyants : { **Ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident.** } [S.33 - V.58]

Par Allah, les serviteurs d'Allah n'ont pas de péché auprès d'Allah, si ce n'est qu'ils ne vous suivent pas dans l'excommunication de ceux dont les textes authentiques et le consensus des musulmans témoignent de l'Islam. Ils mettront en colère Allah le Très-Haut et Son Messager ﷺ s'ils vous suivent, et vous jugerez leur mécréance et leur apostasie s'ils désobéissent à vos opinions !

Il est rapporté du Prophète ﷺ qu'il a dit : *"Je ne crains pas la famine mortelle pour ma communauté, ni un ennemi assaillant, mais je crains pour ma communauté les dirigeants de la perdition. S'ils leur obéissent, ils les éprouvent, et s'ils leur désobéissent, ils les tuent."*

Tabarānī l'a rapporté du récit d'Abū Umāmah.

Abū Bakr as-Saddiq disait : "Obéissez moi tant que j'obéis à Allah, et si je désobéis vous ne me devez aucune obéissance." Il disait : "Je me trompe et j'ai raison." Il rassemblait les Compagnons et les consultait s'il était tourmenté par une affaire. `Umar Ibn al Khattāb, `Uthman et `Alī disaient et faisaient la même chose que Abū Bakr, qu'Allah le Très-Haut soit satisfait d'eux tous. Les chefs de la science n'ont imposé à personne d'adopter leurs avis. Lorsque Hārūn Rashid fut résolu à forcer les gens à adopter l'avis du Muwattā de l'imam Malik, Mālik lui rétorqua : "Ne le fais pas ô émir des croyants, car la science est propagée chez d'autres que moi", ou une parole au sens similaire. Il en est de même pour les savants de la Sunnah, aucun d'entre eux n'a obligé quelqu'un à adopter son avis.

Tandis que de votre côté, vous excommuniez ceux qui n'adoptent pas vos avis et n'adhèrent pas à vos opinions. Je vous demande par Allah, êtes-vous infaillibles de sorte qu'il est obligatoire d'adopter vos avis ?

Si vous dites : Non.

Pourquoi obligez-vous alors la communauté à adopter vos avis ?

À moins que vous ne prétendiez être des dirigeants auxquels il faut obligatoirement obéir ?

Je vous demande donc par Allah, est-ce qu'un seul d'entre vous a rempli les conditions de l'Imāmah [autorité religieuse] que les gens de science ont mentionné, ou même une seule qualité requise des conditions de l'autorité religieuse ?

Cessez pour l'amour d'Allah et délaissez le fanatisme. Accordez notre excuse de l'ignorant de la masse qui n'a jamais exercé quelque chose des propos des savants. Et toi, quelle sera ton excuse auprès d'Allah lorsque tu Le rencontreras ? Prenez garde à la punition du Contraignant des cieux et de la terre. Nous t'avons transmis les propos des gens de science avec le consensus des gens de la Sunnah et du Groupe victorieux. Les prochains thèmes qui viendront à toi si Allah le veut deviendront une cause pour la guidée de celui que Allah veut guider.

CHAPITRE : LE RASSEMBLEMENT DE LA FOI ET DE L'HYPOCRISIE CHEZ UN INDIVIDU

Ibn al Qayyim a dit dans l'explication des Manāzil :

« Les gens de la Sunnah sont unanimes que la personne individuelle a pour Allah une alliance et une hostilité de deux aspects différents, elle peut être aimée d'Allah et détestée de Lui de deux aspects différents également. Elle peut même avoir en elle de la foi et de l'hypocrisie, de la foi et de la mécréance. Elle peut être plus proche de l'une que de l'autre et de ses adeptes, comme le Très-Haut a dit : **﴿ Ils étaient ce jour-là plus proche de la mécréance que de la foi. ﴾ [S.3 - V.167]** Il a dit : **﴿ La plupart d'entre eux n'ont foi en Allah qu'en étant associateurs ﴾ [S.12 - V.106]** Il a affirmé pour eux la foi en Lui en parallèle de l'association. Si cette association est accompagnée d'un démenti de Ses messagers, leur foi en Allah ne leur sera d'aucun profit. Si l'assentiment à Ses messagers les accompagne et qu'ils se rendent coupables des sortes d'association qui ne les font pas sortir de la foi aux Messagers et au Jour dernier, ceux-là méritent la menace divine plus encore que les auteurs des grands péchés. À partir de ce principe, les gens de la Sunnah ont affirmé l'entrée des coupables de péchés capitaux au feu, puis leur sortie et leur entrée au Paradis pour les deux causes antinomiques qui les caractérisent. »

Il a dit :

« Ibn `Abbās a dit dans la parole du Très-Haut : **﴿ Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé, ceux-là sont les mécréants ﴾** Ibn `Abbās (رضي الله عنهما) a dit : Ce n'est pas la mécréance qui expulse de la religion. Il a mécré par cet acte s'il le fait, mais ce n'est pas comme celui qui mécroit en Allah et au Jour dernier. Tāwus et `Atā ont dit la même chose. »

Fin de ses propos.

Le Shaykh Taqī ad-Dīn [Ibn Taymiyyah] a dit :

« Les Compagnons et les prédécesseurs disaient que le serviteur a en lui de la foi et de l'hypocrisie. Sa parole le démontre : **﴿ Ils étaient ce jour-là plus proche de la mécréance que de la Foi. ﴾ [S.3 - V.167]** Ceci est récurrent des paroles des prédécesseurs. Ils ont clarifié que le cœur a en lui une foi et une hypocrisie, démontrés par le Livre et la Sunnah. Le Prophète (ﷺ) a dit à cet effet : "Sortira de l'enfer celui qui a dans son cœur le poids d'un atome de foi" On sait donc que celui qui possède avec lui le strict minimum de la foi n'éternisera pas dans le feu, même s'il avait beaucoup d'hypocrisie avec lui. Celui-là est châtié dans le feu à la mesure de

l'hypocrisie avec lui, puis il en sortira. »

Jusqu'à ce qu'il dise :

« Le bilan de cela est que l'homme peut avoir en lui une des branches de la foi, une des branches de la mécréance, et une des branches de l'hypocrisie. Il peut être musulman et avoir en lui une mécréance moindre à la mécréance qui expulse de l'Islam entièrement, comme l'ont dit les compagnons Ibn 'Abbas et d'autres : Une mécréance moindre, et ceci est l'avis de l'ensemble des prédécesseurs. »

Fin de citation.

Méditez ce chapitre, et observez leur rapport du consensus des prédécesseurs. Ne pensez pas que cela concerne le musulman dans l'erreur d'interprétation, car le péché est levé sur son erreur comme nous l'avons exposé précédemment à plusieurs reprises.

De votre côté, vous excommuniez maintenant pour le strict minimum de la mécréance, vous excommuniez même pour des choses que vous pensez être de la mécréance, et vous excommuniez pour l'Islam explicite ! Chez vous en effet, celui qui s'abstient par crainte d'Allah le Très-Haut de prononcer l'excommunication de ceux que vous rendez mécréants pour la raison qu'on voit sur lui des signes d'Islam, alors il est mécréant à son tour.

Nous demandons à Allah l'Immense de vous faire sortir des ténèbres vers la lumière, de nous guider ainsi que vous sur le droit chemin, le chemin de ceux que Allah a comblés de faveurs parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les pieux. »

CHAPITRE : LA FOI DANS CETTE VIE D'ICI-BAS EST JAUGE SELON L'APPARENT

Shaykh Taqi ad-Din Ibn Taymiyyah nous avertit dans son ouvrage 'Kitab al-Iman' ce qui suit :

« La Foi apparente est celle sur laquelle tombent les jugements dans cette vie et il n'est pas nécessaire de connaître la Foi intérieure. Quant aux hypocrites ce sont ceux qui disent :

« Parmi les gens, il y a ceux qui disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier ! » tandis qu'en fait, ils n'y croient pas. » [Sourate Al-Baqara – V.8]

Selon l'apparence, ils étaient croyants, priant avec les musulmans, se mariant parmi eux et héritant d'eux, tout comme les hypocrites l'étaient au temps du Prophète ﷺ.

Le Prophète ﷺ ne les a pas jugés comme tombant le rang des mécréants manifestant clairement leur mécréance – ni dans leur mariage, ni dans leur héritage ou quoi que ce soit de ce genre – mais quand Ibn 'Ubay est décédé, qui était l'un des plus célèbres parmi les hypocrites, son fils 'Abdullah a hérité de lui et il était l'un des meilleurs croyants.

De même, le reste de ceux qui sont morts parmi leurs rangs, les croyants ont hérité d'eux et quand l'un d'eux est mort et que les hypocrites vivants voulaient hériter, ils l'ont fait avec les musulmans, même si l'on savait pertinemment qu'ils étaient de véritables hypocrites.

Ils ont également été traités comme des musulmans en termes de peines judiciaires, de droits et d'obligations et l'un d'eux a envisagé de tuer le Prophète ﷺ lors de la bataille de Tabuk. Malgré tout cela, extérieurement ils étaient toujours jugés comme des gens de la Foi. »

Il (Ibn Taymiyya) réitère ailleurs en disant :

« Leur sang et leur richesse ont été déclarés comme sacrés et aucun d'entre eux n'a été déclaré licite à saisir ou de mort, comme pour les mécréants et ceux qui faisaient parfois preuve de foi et d'autres fois manifestaient du kuf. En effet, lui ﷺ a dit : **« J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, qu'ils accomplissent la prière et qu'ils s'acquittent de l'aumône légale (Az-Zakah) ». S'ils font cela, leurs sangs et leurs biens seront préservés de moi, à l'exception de ce que l'Islam exige. Et c'est à Allah, Exalté soit-Il, qu'il appartient de les juger. »**

Lorsqu'il a dit à Ussama : **« L'as-tu tué après qu'il a prononcé La ilaha illa Allah ? » Ussama répondit : « Il ne l'a prononcé que pour obtenir la vie**

sauve. » Et le Prophète ﷺ lui dit alors : « As-tu ouvert sa poitrine et regardé son cœur. On ne m'a pas envoyé pour ouvrir le ventre des hommes et de scruter les cœurs. »

Il y a aussi l'incident où sa permission a été demandée pour l'exécution d'un homme, il répondit : « N'accomplis-t-il pas la prière, ne proclame-t-il pas la Shahada ? » Lorsqu'on lui dit qu'il était un hypocrite, il répondit : « C'est vrai. Ainsi son jugement sur leur sang et leurs richesses est comme le jugement sur le sang et les richesses des autres qu'eux. » C'est-à-dire qu'il n'a pas déclaré leur sang et leurs richesses comme étant licites pour être versé et saisie, bien qu'il connaisse l'hypocrisie flagrante de beaucoup d'eux. »

Ibn al-Qayyim a dit dans 'I'lam al-Muwaqqi'in 'an rabbil 'alamin' :

« L'imam ash-Shafi'i a dit : 'Allah a rendu Son obéissance obligatoire sur Sa création et il ne leur a donné aucun contrôle sur la question. Et ce, même s'ils ne leur ont pas donné à chacun le rang de ceux qui étaient nobles avant eux, n'ont-ils pas pensé avec la petitesse de leur connaissance en comparaisons avec la connaissance des prophètes comme s'ils étaient égaux à eux.

Il leur a rendu obligatoire de présenter ce qui les concernant jusqu'à ce que l'ordre d'Allah vienne à eux. En effet, Glorifié soit-Il, il a montré contre eux la preuve et ainsi il ne les a pas jugés dans cette vie sauf par ce qu'il a manifesté et ce sur quoi ils doivent être jugés.

Il a imposé à son Prophète ﷺ de combattre les adorateurs d'idoles jusqu'à ce qu'ils se soumettent et deviennent musulmans. Leur sang a été épargné lorsqu'ils ont manifesté l'Islam et vous devez savoir que personne ne connaît la véracité de leur adhésion hormis Allah subhanahu wa ta'ala. Allah a ensuite révélé à son Messager ﷺ que les gens qui montraient l'Islam et détenaient secrètement autre chose au fond d'eux et il ne l'a pas fait juger par l'inverse de ce qu'ils montraient en public, c'est-à-dire l'Islam, et Il (Allah) n'a pas ordonné (au Prophète) de les juger dans cette vie par l'opposé de ce qu'ils manifestent aux gens. Allah ta'ala a dit à son Prophète ﷺ ce qui suit :

« Les Bédouins ont dit: « Nous avons la foi. » Dis: « Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt: Nous nous sommes simplement soumis » [Sourate Al-Hujurat – V.14]

Cela signifie que nous devenons musulmans par l'attestation en état de peur, de mort ou lorsque l'on est emprisonné, alors il les a informés qu'ils seraient récompensés s'ils obéissaient à Allah ta'ala et à Son Messager ﷺ, ce qui signifie que s'ils manifestaient leur obéissance au Messager d'Allah ﷺ. Il a dit à propos des hypocrites qui constituaient un deuxième groupe :

« Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : « Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah. » Allah sait que tu es vraiment Son messager ; et

Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs. Ils prennent leurs serments pour bouclier et obstruent le chemin d'Allah. Quelles mauvaises choses que ce qu'ils faisaient ! » [Sourate Al-Munafiqun – V.1/2]

Le mot 'bouclier' dans le verset signifie un bouclier contre la mort. Il a également dit :

« Et ils (les hypocrites) jurent par Allah qu'ils sont vraiment des vôtres ; alors qu'ils ne le sont pas. Mais ce sont des gens peureux. » [Sourate At-Tawbah – V.56]

Il lui fut ordonné de les prendre au mot selon ce qu'ils manifestaient et le Glorifié n'a pas fait en sorte que Son Prophète ﷺ qu'il les juge selon ce qui était contraire à l'apparent. Malgré le fait qu'Allah ait informé Son Prophète ﷺ qu'ils (les hypocrites) sont au plus bas dans le Feu de l'Enfer.

Le Glorifié a rendu Son Jugement sur les affaires secrètes et Son Prophète ﷺ les a jugés ici-bas selon ce qu'ils montraient de manière extérieure, l'annonce au repentir et ce qui a été établie par les musulmans comme une preuve évidente et selon ce qu'ils ont clairement établis et ce qu'ils ont reniaient comme propos de mécréance aussi longtemps qu'ils n'affirment pas cela et que la preuve ne soit pas établie à leur encontre.

Ils ont nié tout cela, par conséquent le Prophète ﷺ a été informé par Allah ta'ala de ce que Malik avait appris d'Ibn Shihab, de 'Ata ibn Yazid, de 'Ubaydullah ibn Yazid, de 'Adi ibn al-Khabbaz, qu'un homme a voyagé afin de rencontrer le Prophète ﷺ et il ne savait pas qui était le Prophète jusqu'à ce que le Messager d'Allah parle. Il informa (le Prophète ﷺ) qu'il voulait tuer un homme parmi les hypocrites. Le Prophète ﷺ lui dit alors : « N'atteste-t-il pas qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah ? » Il répondit : « Effectivement il le fait mais son témoignage ne vaut rien. » Puis il (le Prophète ﷺ) a dit : « Ne pries-t-il pas ? » L'homme répondit : « Si, mais sa prière ne vaut rien. » Alors le Prophète ﷺ a dit : « Ils font partis de ceux dont Allah m'a interdit de tuer. » [Rapporté par l'imam Malik]

Puis il mentionna le hadith : **« J'ai été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'il... »** et alors il a dit : **« Ils seront reconnus par leur véracité et leurs mensonges. »** Leur état intérieur demeure à Allah, le Connaisseur de leurs secrets auxquels ils ont placé leur allégeance en plus de Ses prophètes et du jugement de Sa création.

C'est pour cette raison que les jugements du Messager d'Allah ﷺ ont été rendus et donnés parmi les serviteurs concernant les peines légales et tous les droits qui leur ont été accordés, dans la mesure où tous ses jugements étaient basés sur ce qu'ils (les hypocrites) manifestaient extérieurement. Et Allah juge les affaires intérieures secrètes. »

L'imam Ibn al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, continue sur la citation de l'imam Ash-Shafi'i :

« Celui qui juge les gens en contradiction avec ce qu'ils manifestent extérieurement, essayant de trouver contre eux des preuves qui affirmeront le contraire de ce qu'ils montrent publiquement, alors ceci est en opposition avec la Révélation et la Sunnah et cela est imprudent. »

Shaykh Ibn al-Qayyim al-Jawziyyah cite les derniers mots de l'imam ash-Shafi'i :

« Quiconque manifeste l'attestation de l'Islam signifiant qu'il n'y a de dieu qu'Allah et Muhammad est le Messager d'Allah, alors cela doit être accepté de sa part et nous ne lui demandons pas de révéler son état intérieur ou ce qu'il voulait dire lorsqu'il a fait le témoignage de Foi. Son état intérieur et ses secrets ne concerne qu'Allah et personne d'autre, pas même un prophète. Ceci est le Jugement d'Allah et Sa Religion, sur lequel les savants de la Ummah ont établi un consensus. »

L'imam Ibn al-Qayyim a dit après avoir rapporté les propos de l'imam ash-Shafi'i, qu'Allah lui fasse miséricorde :

« Ce sont les jugements que le Messager d'Allah ﷺ a ordonnés et qui ont été suivis par les Compagnons et ceux qui les ont suivis avec excellence de la part des Imams, des savants de Sa Ummah et du reste des disciples jusqu'au Jour de la Résurrection. »

CHAPITRE : LE TAKFIR ET L'IJTIHAD

Il a été établi pour toi de la part des gens de science et leur consensus, qu'il n'est pas permis qu'une personne soit suivie et obtienne le leadership dans la religion à moins qu'il réunisse toutes les conditions de l'ijtihad convenu par consensus.

Il a été également clarifié que quiconque ne possède pas ni ne combine ces conditions de l'ijtihad, il devient alors nécessaire pour lui de faire le taqlid (suivi aveugle) et il n'y a pas de contradiction ou de divergence d'opinion sur le sujet.

En addition de cela, nous avons précédemment expliqué le consensus des musulmans que quiconque affirme ce sur quoi est venu le Messager ﷺ, alors il devient nécessaire qu'il ne puisse pas être considéré comme mécréant – même s'il manifeste des caractéristiques de mécréance ou polythéisme majeur – jusqu'à ce que la preuve soit établie contre lui, d'une telle manière que celui qui ne l'accepte pas (la preuve), cela le conduit à la mécréance. Il doit être gardé à l'esprit que la preuve n'est établie que par un consensus décisif, pas par un raisonnement spéculatif.

Et celui qui établit la preuve à son encontre est l'imam (le dirigeant) ou son représentant et la mécréance ne s'en suit que par le reniement et rejet de choses dans la religion étant connus par nécessité en Islam ; comme l'existence d'Allah, Son Unicité, la mission divine des Prophètes ou par le reniement des choses extérieures de la religion, comme le caractère obligatoire de la prière.

Le musulman qui atteste du Messager ﷺ tout en ayant quelques doutes ne mécroit pas. La voie d'Ahlul Sunnah est de s'abstenir de déclarer mécréant quiconque prétend allégeance à l'Islam, même jusqu'au point où Ahlul Sunnah s'est abstenu et est resté à l'écart de déclarer mécréants les leaders de l'innovation, les savants ne les exécutant que pour mettre fin à leur mal et non à cause de leur mécréance.

Un individu a rassemblé en lui la mécréance, la Foi, l'hypocrisie et le shirk, qui ne provoquera pas la mécréance qui fait sortir de la religion. Si quelqu'un affirme l'Islam cela est accepté de lui – qu'il soit sincère ou menteur – même s'il manifeste certains signes d'hypocrisie. Ceux qui les déclarent mécréants sont les gens des ignobles passions et de l'innovation. En réalité, l'ignorance est une excuse en matière de Kufr. Le doute est également une excuse en matière de Kufr – même si cela est faible – tout autant que les autres choses que nous avons expliqués précédemment.

Si je devais m'arrêter ici à ces seuls mots, cela suffirait à dissuader votre innovation par laquelle vous avez divisé les groupes musulmans et leurs imams. Nous ne faisons pas d'istinbat, au contraire nous rapportons les

paroles des savants et leurs textes issus des gens de l'Ijtihad absolu. Revenons aux points qui prouvent le caractère infondé de ce que vous croyez concernant le fait de déclarer un musulman comme étant mécréant et de le sortir de l'Islam lorsqu'il invoque un autre qu'Allah, fait des vœux pieux à un autre qu'Allah, fait des sacrifices à un autre qu'Allah ou cherche la barakah dans une tombe ou la touche ou d'autres choses semblables.

Ce sont les choses par lesquelles vous déclarez faire aux musulmans en les déclarant mécréants. Oui, vous déclarez comme mécréant quiconque ne déclare pas mécréant celui qui a fait cela. Vous affirmez même, que les terres d'Islam sont en réalité des terres de mécréance et de guerre.

Nous disons que vous avez cherché à faire l'istinbat à partir du Qur'an ; mais nous vous avons déjà montré précédemment le Consensus selon lequel il n'est pas permis de vous suivre dans l'istinbat (déduction du sens caché des versets), ni dans votre compréhension sans suivre les gens de science. Il n'est pas permis à quiconque croit en Allah et au Jour Dernier de vous suivre dans votre compréhension erronée des choses sans suivre les imams de l'Islam.

Si vous devriez dire : « Nous suivons certains gens de science dans l'affirmation que ces actions sont du Shirk. » Nous vous répondrions par l'affirmative dans le fait que nous sommes d'accord avec vous que ces actions sont du shirk, mais ou avez-vous trouvé chez les gens de Science que cela est un shirk majeur qu'Allah a mentionné dans le Qur'an et qui rend licite les biens et le sang de celui qui le fait ?

Quelle source avez-vous que le shirk mentionné fait tomber sur cette personne les jugements des apostats ? Quelle preuve avez-vous de la part des gens de Science que quiconque doute de son kufir est un mécréant ? S'il vous plaît, dites-nous clairement qui a prononcé ces propos parmi les Imams des musulmans et relatez-nous leur parole et mentionnez l'endroit où cela peut être trouvé. Ont-ils affirmé un consensus sur cela ou ont-ils divergés ?

Nous avons lu les paroles des gens de Science et nous n'avons pas trouvé votre compréhension dans leurs propos. En réalité, nous avons trouvé des éléments qui démontrent l'inverse de vos propos. Ils ont affirmé que la mécréance se fait par le reniement d'Allah, de Son Unicité, du message divin des prophètes etc, ou par reniement des jugements légaux qui font l'objet d'un consensus – clair et décisif – comme par exemple la nature des cinq piliers de l'Islam et d'autres choses.

Les gens de Science déclarent en outre que si la personne en question renie à tout cela par ignorance, elle ne devient pas mécréante jusqu'à ce qu'elle sache clairement et que l'excuse de l'ignorance soit levée. Lorsque cela se produit, il devient donc clair que cette personne renie Allah ta'ala et Son Messenger ﷺ. Ainsi, les choses pour lesquelles vous déclarez les gens mécréants ne relèvent pas des choses connues par nécessité dans la religion.

Si vous répondez : « Ces questions sont convenues par consensus clair dont les savants et les gens de la masse de la Ummah connaissent ! »

Notre réponse immédiate serait de vous demander de nous expliquer clairement les paroles des savants à ce sujet et si vous n'êtes pas en mesure de le faire, de nous donner les paroles de 1000 d'entre eux.

Si vous ne pouvez pas faire cela, ne serait-ce que 100 paroles, 10 ou même une seule pour attester du consensus clair et décisif, comme dans le cas de la prière ; alors vous ne trouverez rien et n'aurez rien d'autre pour vous soutenir que les propos qui se trouvent dans « Kashshaf al-Qina' » attribué au Shaykh Mansur al-Buhuti disant :

« Celui qui établi des intermédiaires entre lui et Allah, les a invoqués, les a sollicités et a placé sa confiance en eux, est devenu mécréant par consensus. » [V.5 ; P.144-145]

Ceci est une parole générale qui requiert une clarification. Nous recherchons auprès de vous sa compréhension et son élucidation auprès des gens de Science afin que vous leviez le voile sur notre ignorance.

Je suis en effet très étonné que vous cherchiez à utiliser cette déclaration comme preuve alors que l'intention avec laquelle vous l'utilisez contredit les autres paroles de l'auteur – qui a initialement rapporté le jugement, l'a transmis dans ses livres et a clarifié ce jugement – et vous utilisez ce même jugement pour déclarer les gens mécréants.

Au contraire, ces savants ont mentionné le fait de faire des vœux pieux, des sacrifices en mentionnant que ces jugements peuvent relever de l'interdiction et d'autres considérant ces actions comme détestable.

La même divergence d'opinion s'exprime dans de telles choses comme : la recherche de barakah, toucher les tombes, prendre la terre des tombes pour la barakah et faire le Tawaf autour d'elles (les tombes).

Les savants ont mentionné dans leurs livres, comme l'auteur de « Kashshaf al-Qina' » qui a dit :

« Il est détestable de passer la nuit près de la tombe, de la blanchir à la chaux, de l'orner, de la parfumer, de l'embrasser, de faire le Tawaf autour d'elle, d'y utiliser de l'encens, d'y écrire de beaux éloges dessus, de chercher la guérison d'une maladie avec sa terre. Tout ceci est détestable, car cela provient des innovations. » [1/610-611]

Vous avez contredit les deux positions et vous êtes actuellement en train de déclarer mécréants les gens à cause de ces sujets. Si vous deviez revenir sur vos pas et dire : « L'auteur de Kashshaf al-Qina' et d'autres parmi les savants Hanbalis – comme l'auteur d'al-Furu' (Ibn Muflih) – étaient ignorants et ne connaissaient pas les choses nécessairement connues de la religion » ; nous

vous répondrions que selon vous et votre compréhension, ils devraient être déclarés comme mécréants !

Je dirais à cela que ces gens (les savants Hanbalis) n'ont pas rapporté un madhab de leur propre chef ou quelque chose qu'ils auraient fabriqué ; mais plutôt qu'ils ont transmis et rapporté de le madhab de l'imam Ahmad ibn Hanbal, l'un des imams de l'Islam avec lequel la Ummah a fait consensus sur son éminence et statut. Croyez-vous donc sincèrement qu'il est obligatoire pour la personne ignorante lambda de vous suivre et de délaisser le suivi des imams des gens de Science ?

Les gens de Science sont parvenus à un consensus, comme cela a été démontré précédemment, sur le fait qu'il n'est permis de suivre personne à l'exception des Imams, qui sont les gens de l'Ijtihad. Celui donc qui n'a pas atteint le rang d'ijtihād rapporte et donne la Fatwa dans le madhab des gens de l'Ijtihad. Ils ne reçoivent la dispense que pour celui qui demande une Fatwa.

Il recherche à émettre la Fatwa en ressemblance avec gens, car ils rapportent depuis le madhab des Gens de l'Ijtihad et le taqlid (suivi aveugle) se fait envers le mujtahid et pas sur celui qui rapporte. Cela a été discuté explicitement par les gens de Science. Si vous deviez rechercher et regarder les paroles aux bons endroits, vous verriez que ce j'ai déjà transmis suffirait.

L'intention de l'expression citée précédemment et que vous cherchez à utiliser comme preuve pour qualifier les musulmans de mécréants, n'est pas une preuve de ce que vous prétendez. Tous ceux qui ont rapporté cette expression et qui ont discuté des vœux pieux, des invocations, des sacrifices et d'autres choses encore, ont tous exposé les éléments dans leur contexte et bonne place.

Ils ne considéraient pas cela comme une mécréance qui expulse et exclut quelqu'un de la religion, lorsqu'il manque à ce sujet ce que le Shaykh Mansur ibn Yunus al-Buhuti a mentionné à certains endroits concernant l'invocation, le pardon des péchés, l'obtention de la pluie, l'augmentation des récoltes et autres choses semblables.

Même si cela peut constituer du kufr, l'auteur de l'action ne mécroit pas jusqu'à ce que les preuves soient établies contre lui, de telle manière que délaisser (les preuves) serait clairement du kufr lorsque les doutes seraient éloignés de son esprit.

Il n'a pas été rapporté de lui (Shaykh al-Buhuti) qu'il ait déclaré mécréant celui qui a fait l'invocation ni que celui qui agit ainsi était un mécréant par consensus. En réalité, en prenant ce que vous avez pris dans le sens général, par Allah que cela engendre de déclarer mécréants le Shaykh et son groupe. Nous demandons le pardon à Allah. Une preuve supplémentaire de

vosre compréhension erronée des paroles des gens de Science peut être constaté juste en regardant ce qui est mentionné dans les chapitres de l'apostasie qui ont été écrit par tous les madhahibs des Imams.

Ils n'ont jamais affirmé d'une seule voix ni l'un d'entre eux a dit : 'Quiconque sacrifie pour autre qu'Allah est devenu mécréant'. Au contraire, Shaykh al-Buhuti lui-même – dont vous cherchez à utiliser sa parole comme preuve – a mentionné que faire un vœu pieux aux Shaykhs, faire l'istighatha (demande de secours à autre qu'Allah) avec eux est semblable au fait de jurer par la création. Cela a été précédemment rapporté de lui et il est établi que jurer par la création n'est pas du shirk majeur (mais mineur qui ne fait pas sortir de la religion).

Shaykh Mansur al-Buhuti, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :

« Quiconque dit : 'Vous devriez chercher l'istighatha avec moi et je comblerais vos besoins' devrait être appelé à se repentir. S'il se repent alors l'affaire est réglée, mais s'il ne le fait pas, il devra être exécuté car cette action remplira la terre de corruption. » [Kashshaf al-Qina' – 14/120]

الشيخ: انذروا لي لتقضى حاجتكم واستغيثوا بي :- إن أصرَّ ولم يتب؛ قُتِل

Regardez comme le Shaykh a affirmé l'exécution comme étant châtement légal pour stopper le mal et pas la mécréance. (Cette parole de Shaykh Buhuti se trouve dans Bab at-Tahzir, qui signifie peine à la discrétion du juge)

Nous avons également précédemment cité sa parole concernant les vœux pieux et cela est suffisant.

Ils n'ont pas dit : « Quiconque recherche à faire le bien pour autre qu'Allah devient un mécréant. » Au contraire, si Allah le veut, il sera démontré comme preuve que cela n'est pas du kufr. Ils n'ont pas dit : « Quiconque sacrifie pour autre qu'Allah a commis du kufr. » Est-ce qu'ils ont transmis une parole dont ils ne comprennent pas le sens ou égareraient-ils les gens dans des choses qui leur cause du tort ? Est-il vrai que les gens ont l'obligation de suivre votre compréhension de ces questions liées à la Foi, qui n'ont ni été rapportés dans les textes ni par ces mêmes savants ?

Savez-vous quelque chose qu'ils ignoraient dans cette affaire ? Ont-ils laissé en place un Kufr clair et indiscutable ? Ont-ils vu la mécréance qui pousserait un musulman à abandonner sa religion, rendant ainsi ses richesses et son sang licites et ne rien faire ?

Les savants ont-ils vu ce Kufr dont vous parlez se faire devant eux jour et nuit en plein air ? Ont-ils laissé de côté ce qui était clair pour eux et ont-ils réellement répandu et manifesté le contraire de la vérité ? Était-ce le cas jusqu'à que vous veniez extraire la vérité de leurs propres paroles ? Par Allah, jamais !

(Note traducteur : 'Abd ar-Rahman ibn Hassan ash-Shaykh, petit-fils de Muhammad ibn 'Abd al-Wahhab, a dit dans son livre 'Qurrat 'Uyun al-Muwahidin' p.127 :

« Ainsi cette fitna (trouble) de l'adoration des idoles a été ramené, au point que personne dans ces siècles ultérieurs ne savait qu'ils étaient censés la rejeter. Ce fut le cas jusqu'à ce que Shaykh al-Islam Muhammad ibn 'Abd al-Wahhab, qu'Allah lui fasse miséricorde, ait rétabli le fait que l'adoration des idoles devait être répudié et interdit. Il a interdit l'adoration des idoles. Il a ensuite appelé les gens à délaisser cela et à adorer Allah seul dans Sa Seigneurie, Ses Noms et Attributs. »

Autrement dit avant l'avènement de la da'wa de MIAW, personne dans les siècles précédents ne savait distinguer le Tawhid du shirk...

وهذا هو شاهد الترجمة، وقد استحكمت الفتنة بعبادة الأوثان حتى إنه لا يعرف أحد في هذه القرون المتأخرة أنكر ما وقع من ذلك، حتى أقام الله شيخ الإسلام محمد بن عبد الوهاب رحمه الله تعالى - الذي أنكره ونهى عنه ودعا الناس إلى تركه، وإلى أن يعبدوا الله تعالى وحده لا شريك له في ربوبيته وألوهيته وأسمائه وصفاته

<https://shamela.ws/book/11334/142>)

La vraie réalité est-elle plutôt que dans leur compréhension et leurs jugements, ils sont d'un côté et vous et vos partisans êtes d'un autre côté ?

Votre takfir (excommunication de l'Islam) des gens et vos paroles se révèlent une fois de plus erronés lorsque l'on examine la question de la prière, qui est le plus grand des piliers de l'Islam après les deux témoignages de Foi.

Cependant, gardant ce point à l'esprit, les savants ont également mentionné que quiconque prie pour être vu des gens (ostentation), Allah rejette sa prière et ne l'accepte pas.

En effet, Allah a dit : « **Je suis Celui qui Se passe le plus d'un associé. Quiconque accomplit une œuvre dans laquelle il M'associe à autrui, Je l'abandonne lui ainsi que son association.** » [Rapporté par Muslim]

Et Il a dit concernant le Jour de la Résurrection (concernant celui qui fait les choses par ostentation) : « **Cherche maintenant la récompense d'un autre qu'Allah, celui pour lequel tu as œuvré.** ».

Il est donc mentionné que l'action a été nullifiée ; mais ils n'ont pas dit que celui qui a agit ainsi était un mécréant, rendant ainsi leur sang et leurs richesses licites. Ils n'ont pas non plus affirmé que celui qui ne qualifie pas une telle personne de mécréant est alors lui-même mécréant, comme cela est votre position en qualifiant les gens qui ont fait des choses bien moindre que ça.

Également, la prosternation est une des choses les plus grandes parmi les postures et actions de la prière. Ceci est plus grand encore que faire un vœu pieu, une invocation ou autres choses. Ils ont fait une différence à ce sujet lorsqu'ils ont rapporté que quiconque se prosternait devant le soleil, la lune, une étoile ou une idole avait commis du kufr. Concernant les prosternations faites autrement que celles mentionnées précédemment alors ce n'est pas du kufr.

Ils considéraient cela comme un grand péché et interdit de manière catégorique. La vraie réalité est que vous ne suivez pas du tout les gens de Science dans leur savoir, ni dans leurs paroles. C'est seulement votre compréhension et votre istinbat que vous prétendez être comme la vérité et quiconque la refuse est semblable à quelqu'un qui a renié des choses nécessairement connus de la religion (comme l'obligation de la prière, l'interdiction du porc etc).

Concernant votre tentative d'utilisation de certaines paroles comme preuve, alors c'est une tromperie. La seule chose que nous attendons de vous, c'est que vous fassiez comprendre, à nous et aux gens, les paroles des Imams des gens de Science qui seraient en accord avec votre compréhension.

En fait, ce que vous avez fait, c'est rapporter leurs propos en utilisant certains éléments ambigus. Vous n'avez rien d'autre à offrir que des calomnies, des insultes, des injures, des accusations en toute impunité et des accusations de mécréance. Allah est le soutien dans cette affaire. Il est en effet le soutien du dernier des derniers de cette Ummah qui a pris comme exemple le premier de la Ummah à qui Allah a fait descendre la Révélation parmi eux ; mais même eux n'ont pas été épargnés par ce qui s'est produit aujourd'hui. *(Ce que veut dire ici le Shaykh c'est que même les 3 premières générations n'ont pas été épargnés par leurs langues de vipères, dans leurs attaques envers eux sur certains jugements de fiqh, leur connaissance des ahadiths et autres...)*

CHAPITRE : L'ERREUR DANS L'EXAGERATION DU TAKFIR

Il y a une autre preuve qui démontre que votre takfir est incorrect lorsque vous déclarez les musulmans comme mécréants. Notre preuve montrera que lorsque certains musulmans accomplissent une invocation et un vœu pieu en dehors d'Allah, cela n'est pas de la mécréance causant sa sortie de la religion.

Vous devez certainement savoir que le Prophète ﷺ a mentionné dans un hadith authentique que les limites sont entourées par les choses douteuses. Ibn Mas'ud, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

« Chaque fois que l'un d'entre vous se trouve sur sa monture sur la Terre et qu'elle est perdue, qu'il crie : 'Ô serviteurs d'Allah, aidez-moi ! Ô serviteurs d'Allah, aidez-moi ! Ô serviteurs d'Allah, aidez-moi ! trois fois, celui qu'Allah aura assisté la lui rendra. » [Rapporté par At-Tabarani et Al-Hakim, classifié comme authentique]

Ce hadith a été mentionné par les Imams dans leurs livres et de nombreux groupes l'ont rapporté, la Ummah l'a mémorisé et personne ne l'a jamais rejeté.

Cette liste comprend l'imam An-Nawawi dans son ouvrage 'Al-Adhkar min kalami Sayyid al-Abrar', l'imam Ibn al-Qayyim dans son livre 'Al-Kalim at-Tayyib' et l'imam Ibn Muflih dans 'Al-Adab ash-Shar'iyah'. L'imam qui l'a mentionné dans 'Al-Adab ash-Shar'iyah' a ensuite rapporté :

« 'Abdullah, le fils de l'imam Ahmad a dit : 'J'ai entendu mon père dire [J'ai accompli le Hajj 5 fois et dans un de ces voyages je me suis perdu alors que je marchais. J'ai alors dit : 'Ô serviteurs d'Allah ! Aidez-nous vers le bon chemin, donc à chaque fois que je me perdais, je disais ça jusqu'à ce que je retrouve mon chemin sur la route.'] »

Je voudrais mentionner pour mémoire que vous avez déclaré mécréant celui qui fait une invocation à l'absent ou aux morts. Vous avez même prétendu que l'adorateur d'idoles, ceux qui renient Allah et Son Messager ﷺ sont moins dans le shirk que celui qui demande à autre qu'Allah sur terre ou sur la mer.

(Note traducteur : Le Shaykh Sulayman fait référence ici au propos de son frère qui a dit dans son ouvrage 'Les 4 règles' : « Les polythéistes (comprenez les musulmans de son époque) d'aujourd'hui sont pires que les polythéistes à l'avènement de l'Islam... »

Vous utilisez cette même compréhension comme une sorte de preuve de votre compréhension, mais il n'est pas permis à vous ou d'autres que vous, de vous d'une telle compréhension.

Avez-vous rendu ce hadith et l'action des savants par ses prescriptions douteuses ? Prétendez-vous que celui qui agit de la sorte est coupable de shirk majeur ? C'est à Allah que nous appartenons et c'est à Lui que nous reviendrons.

Il a aussi été rapporté dans 'Mukhtasar ar-Rawdah – At-Tufi' :

« La vérité est que quiconque appartient à ceux qui ont récité les deux témoignages, alors il ne devient pas de manière catégorique et absolue un mécréant à cause de l'innovation – sans obstacle ni restriction – dans des cas tels que l'interprétation, dans lesquels il pourrait être leurré ou se tromper sur la question ou quelque chose du genre. C'est le jugement choisi par notre Shaykh, Abul 'Abbas Ibn Taymiyyah. » [Sharh Mukhtasar ar-Rawdah – 3/43,44]

Pensez-vous que faire appel à celui qui est absent ou invisible est du kufr et que ceci fait partie des choses nécessairement connues de la religion et que les imams de l'Islam ne le savaient pas ? Pensez-vous que vos paroles sont le baromètre établissant la preuve contre les gens ? Nous mentionnerons bientôt les paroles de Shaykh Taqi ad-Din, par lequel vous cherchez à utiliser ses paroles comme preuve afin de déclarer les musulmans comme mécréants à cause de leurs invocations et de leurs vœux pieux. Si nous n'avions pas décidé de prononcer ces paroles, les propos que nous avons prononcé plus tôt auraient été suffisant ; mais une note supplémentaire est également bénéfique.

Le Shaykh, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans 'Iqtida as-Sirat al-Mustaqim' :

« Quiconque avait l'intention de visiter un lieu saint, avec une bonne intention, sans que cela soit légiféré par la Loi révélée, alors c'est un acte condamnable ; en ce qui concerne de telles actions, certaines sont pires que d'autres, qu'il s'agisse d'un arbre, d'une source, d'un ruisseau ou d'un cours d'eau, d'une montagne ou d'un désert. Le pire de ces actions est qu'il jure de visiter cet endroit en prétendant que si son souhait est réalisé, il pourra accomplir son vœu pieu. C'est exactement ce que disent certaines personnes égarées. En effet, ce vœu est un vœu de désobéissance par consensus des savants et il n'est pas permis de l'accomplir. » [Iqtida as-Sirat al-Mustaqim – 2/649,650]

Il mentionna ensuite, qu'Allah lui fasse miséricorde, qu'à de multiples endroits – comme dans les terres du Hijaz et autres – ce type de vœux pieux et autres sont pratiqués par les gens. Il dit dans une autre partie du même livre :

« Ceux qui demandent et font des invocations interdites, arrive un moment où ce qu'ils désirent se réalise et le résultat pour eux est un plus grand mal. »

Puis il mentionna qu'il y avait de bonnes actions dans ce présent et qu'Allah lui pardonnerait cela. Il a dit :

« Il nous a été rapporté qu'un des habitants des environs de Médine s'est rendu sur la tombe du Prophète ﷺ désirant un peu de la nourriture qui s'y trouvait. Alors l'un des Bani Hashim qui possédait une partie de la nourriture vint vers lui et lui dit : 'Le Prophète ﷺ a envoyé cela pour toi.' L'homme répondit à celui des Bani Hashim : 'Cette nourriture vient de toi ! Hors de ma vue. Quiconque est parmi nous n'a aucun désir d'une telle chose.'

D'autres comblaient leurs besoins et mangeaient sans aucune réprobation de la part de leur entourage. Cela est dû au fait que ces personnes avaient un certain type de raisonnement, faisant le taqlid sur la question ou manquaient de sciences. L'ignorant est pardonné alors que celui qui détient la science ne l'est pas. C'est la même chose qui a été rapporté par Baruch l'adorateur, qui cherchait de la pluie pour les enfants d'Israël. C'est la règle générale pour tout ce qui concerne ce sujet. Ce n'est que par manque de connaissance que cela se produit. Si l'action mentionnée ci-dessus était une action acceptée dans la Shari'a ou une question religieuse, les gens qui savent l'auraient su, l'auraient accompli et en auraient informé les autres.

Il n'est certainement pas dit que ces personnes qui accomplissent cette action et qui manquent de connaissances sont autorisées à commettre ces actes interdits. Non, en effet Allah n'a permis à personne d'accomplir de telles actions interdites mais pour celui qui manque de connaissance en la matière, on espère qu'il obtiendra l'indulgence et le pardon.

Parallèlement à cela, il faut considérer les détestables comme louables ou considérer les actions interdites comme permises. Il y a donc une différence entre avoir de l'indulgence pour celui qui commet l'action et le pardon pour lui et la licéité de son action.

Un groupe de ceux qui demandent que leurs besoins soient satisfaits auprès de certains prophètes et personnes pieuses le savent clairement, et ils sont en dehors de ce que nous avons mentionné. Cela n'a pas été ordonné pour qu'il puisse le suivre.

Une action n'est considérée comme louable et comme une Sunnah que si elle figure dans le Livre d'Allah ou une Sunnah du Messenger d'Allah ﷺ et si elle figure dans celles-ci et si elle correspond à ce que faisaient les générations précédentes alors que tout ce qui est en dehors de cela (Qur'an, Sunnah et Salafs) fait partie des innovations. Elle n'est alors pas louable, même si elle comporte parfois des bénéfices généraux. » [p.701-702]

« Parfois des vœux pieux interdits sont prononcés – selon la Shari'a – et lorsqu'ils sont accomplis, de la nourriture est donnée aux gardiens de la Ka'bah et à ceux qui vivent à proximité, qui restent dans une partie des sanctuaires, des lieux de visite et autre part.

Certaines de ces personnes ont fait des vœux pieux en disant : 'J'étais malade, puis j'ai fait un vœu pieu et je me suis rétabli.' Un autre dit : 'Je suis parti au combat, j'ai fait un vœu pieu et j'ai été victorieux.' Un autre encore : 'J'étais en mer quand quelque chose m'a rattrapé, j'ai fait un vœu pieu et j'ai été sauvé.' Un autre a dit : 'J'étais en prison, alors j'ai fait un vœu pieu et j'ai été libéré.'

C'est pour cette raison que certains de ces gens ont pensé qu'à cause de ces vœux pieux qu'ils avaient faits, le résultat était que ce qu'ils cherchaient a été accompli et que tout mal qui leur arrivait était différé ou supprimé.

Le plus véridique des véridiques (le Prophète ﷺ), nous a cependant informé que le vœu de désobéissance à Allah n'est pas la raison du bon résultat. Vous trouverez beaucoup de gens disant que le mausolée d'untel, le lieu d'untel a accepté le vœu, signifiant par cette déclaration qu'il y a fait un vœu, jurant que son besoin soit satisfait, alors il le fut. » [p.714-715]

« Il a été rapporté qu'un homme s'est rendu à la tombe du Prophète ﷺ, puis s'est plaint à lui durant une année de sécheresse, puis il le vit dans un rêve et lui ordonna de voir 'Umar, ensuite de sortir et faire la prière de demande de pluie avec les gens. Il a dit que cet exemple s'est produit à de nombreuses reprises en dehors du Prophète ﷺ.

Vous devez savoir que ces incidents et également l'un d'entre eux demandant au Prophète ﷺ ou à un autre que lui de sa Ummah pour ses besoins alors ceci fut accompli pour lui et cela arrive souvent.

Ce que vous devez également savoir, c'est que la réponse du Prophète ﷺ ou d'un autre qui répond n'est pas une preuve de l'aspect louable de demander, mais la plupart de ceux qui demandent (aux Prophètes ou au pieux) font partie de ces gens qui, s'ils ne recevaient pas de réponse à leur demande alors leur foi serait heurtée alors il leur répondit, tout comme s'ils lui avaient demandé dans cette vie d'ici-bas et il y répondit.* » [p.734-735]

**(Note traducteur : Prêtez attention au fait que dans ce passage Shaykh Ibn Taymiyyah, qu'Allah lui fasse miséricorde, mentionne que le mort (prophètes, martyrs, saints) à qui les gens demandent, à la capacité de demander à Allah l'exaucement de cette demande. Là où Shaykh al-Islam diverge, est dans le fait de savoir si c'est une bonne chose de faire ou non, pas de considérer cela comme du shirk et d'excommunier celui ou celle qui ferait une telle demande à un mort.*

« Même aujourd'hui certaines tombes font l'objet de rassemblements auprès d'elles et au cours de l'année des gens de différentes régions s'y rendent au mois de Muharram, Safar ou 'Ashura ou autres que cela et on l'intention d'accomplir des choses ou s'y rassembler comme ils auraient l'intention d'aller à 'Arafa, Muzdalifah dans les jours bien connus de l'année.

Il se peut que l'intérêt et l'intention de ces rassemblements soient dans un but religieux et que ce monde soit un mal pire que d'autres, à tel point que certains d'entre eux disent même : 'Nous voulons faire le Hajj auprès de la tombe d'untel.'

En général, celui qui fait des choses en présence des tombes, le Prophète ﷺ l'a interdit et l'imam Ahmad ibn Hanbal a détesté celui qui fait des choses devant les tombes. Les gens se sont beaucoup égarés dans cette voie et ont augmenté leur mal. L'imam Ahmad a mentionné ce qui a été fait en présence de la tombe d'al-Hussayn, qu'Allah l'agrée.

« Entre en ligne de compte ce qui se fait en Egypte en présence de la tombe de Nafisah et autre qu'elle, ce qui se fait en Irak en présence de la prétendue tombe de 'Ali et d'al-Hussayn et autres nombreuses tombes dans les terres d'Islam et il n'est pas possible de toutes les énumérer. [736-737]

Shaykh Sulayman reprend : Ô serviteurs d'Allah ! Regardez toutes ces nombreuses paroles de Shaykh Taqi ad-Din Ibn Taymiyyah venant réfuter votre compréhension d'une de ses paroles particulières et que vous utilisez comme preuve pour déclarer mécréants les musulmans. Nous mentionnerons certains points bénéfiques pour compléter le chapitre :

1. Un exemple de ceci est sa parole dans le fait d'avoir l'intention d'aller vers un lieu saint ou un certain morceau de terre, faisant des vœux pieux à des individus, des arbres, des grottes et d'autres choses qui avaient été mentionnées parmi les choses interdites. Il n'est pas obligatoire d'accomplir (ce type d'actions) et il n'a pas dit que celui qui commet une telle chose est un mécréant, apostat et que son sang et biens sont licites. Et ceci est le contraire de ce que vous affirmez.
2. Il y a des gens qui déclarent avoir fait des vœux pieux et avoir l'intention d'accomplir ces choses mentionnés et il (Ibn Taymiyya) les a considérés comme égarés ; mais il ne les a pas déclarés mécréants comme vous le faites.
3. Ces endroits et tombes, ainsi que les actions qui sont accomplies dans ces lieux, remplissent les terres d'Islam depuis bien longtemps déjà. Personne parmi les gens de Science n'a affirmé qu'un tel territoire est une terre de mécréance comme vous l'avez déclaré. De plus, vous faites le takfir à l'égard de ceux qui ne déclarent pas ces gens mécréants (une chaîne de takfir interminable).
4. Il a mentionné que celui qui recherche l'istighatha des gens des tombes et le fait souvent, de manière publique et en exagérant en la matière – bien que faisant une chose interdite – l'erreur de celui qui la commet est sa propre raison, faisant le taqlid (suivi aveugle) ou étant ignorant, est néanmoins excusé, alors que vous considérez ces actions comme étant plus grandes dans la mécréance que celui qui renie le Messager d'Allah ﷺ de la part des Quraysh !

5. Le résultat final des mots ci-dessus démontre que le musulman sait que cela n'a pas été ordonné par Allah. Et vous allez plus loin et déclarez que cela est nécessairement connu comme étant du kufr. Vous faites un pas de plus (dans l'exagération) et dites que même les juifs et les chrétiens savent que quiconque ne déclare pas mécréant une telle personne (faisant l'istighatha) et elle-même mécréante. Ô serviteurs d'Allah, abstenez-vous, abstenez-vous !
6. Il (Ibn Taymiyya) a dit que le Prophète ﷺ et d'autres que lui, répondent aux sollicitations de ces gens qui leur demande et que s'ils ne répondaient pas, la Foi de ces gens serait blessée. Ainsi, l'imam Ibn Taymiyyah les a considérés comme croyants et a fait de la réponse à leur invocation comme étant une miséricorde d'Allah envers eux, afin que leur Foi ne soit pas ébranlée ; quant à vous, vous avez dit : 'Celui qui fait cela (l'istighatha) est un mécréant et celui qui ne le déclare pas mécréant est lui-même un mécréant.'
7. Ces questions, telles que demander au Prophète ﷺ, sont apparues dans la Ummah au temps des Compagnons, comme celui qui s'est plaint au Prophète ﷺ à cause de la sécheresse puis l'a vu dans un rêve et il lui a été ordonné d'aller voir 'Umar. Il n'est pas mentionné que 'Umar a réprimandé cela, alors que vous déclarez qu'une telle personne est mécréante. **(Note traducteur : Le Shaykh Sulayman fait référence ici au hadith de Bilal ibn Harith, qu'Allah l'agrée, rapporté par Abi Shaybah dans 'al-Musannaf')**
8. Ces choses se sont produites avant l'époque de l'imam Ahmad parmi les époques des Imams de l'Islam et certains parmi eux ont réprimandaient cela et cela n'a pas cessé jusqu'à ce que cela remplisse les terres d'Islam. Tous ont fait les actions que vous avez déclarées être celles des mécréants, mais aucun des Imams des musulmans ne croyait être devenu mécréant à cause de cela. Personne n'a dit : 'Ce sont des apostats.' et personne n'a ordonné de faire le Jihad à leur encontre et de considérer ces terres d'Islam comme étant des terres de shirk et de guerre comme vous l'avez fait.

De plus, vous qualifiez de mécréants ceux qui ne considèrent pas ces actions comme du kufr et même s'ils ne l'ont pas commises ! Croyez-vous donc que ces questions font référence 'aux intermédiaires' qui ont été mentionnés précédemment, dans la mesure où celui qui commet cela est un mécréant par consensus ? 800 ans se sont écoulés au cours de cette Ummah et aucun savant parmi les juges de haut rang n'a cru qu'il s'agissait de kufr, comme aucune personne dotée d'intelligence ne pense de cette façon.

En effet, par Allah, vos paroles engendrent obligatoirement de considérer toute la Ummah après l'époque de l'imam Ahmad, qu'Allah lui fasse miséricorde, dont la plupart de leurs savants, les dirigeants des musulmans

jusqu'au commun des musulmans comme étant des mécréants, des apostats. C'est à Allah que nous appartenons et c'est à Lui que nous retournerons ! Cherchez Son Aide ! Retournez vers Allah ! Cherchez Son Secours et revenez à Lui.

Dites-vous ce que disent certains de vos suiveurs lambdas, à savoir que la preuve n'est établie que par vous et que ceux qui vous ont précédé n'ont pas compris la religion de l'Islam ? Ô serviteurs d'Allah ! Abstenez-vous de cela, abstenez-vous.

Avec ces paroles du Shaykh cela établit la preuve contre vous dans votre compréhension erronée que ces actions constituent un shirk majeur ; et qui plus est, les paroles du Shaykh confirment que votre position est fautive lorsque vous dites que ces actions entre dans l'expression :

« Quiconque a établi des intermédiaires entre lui et Allah... » Nous demandons à Allah de nous et vous protéger de l'égarement !

CHAPITRE : L'ETAT DE LA UMMAH

Une autre preuve contre votre mensonge est ce qui a été rapporté par Muslim dans son recueil, que Thawban rapporte du Prophète ﷺ a dit :

« Allah a certes ployé la terre pour moi et j'ai ainsi vu l'orient et l'occident. Le royaume de ma communauté atteindra tout ce qu'on a ployé pour moi et on m'a octroyé les deux trésors : le rouge et le blanc (l'or et l'argent). J'ai demandé à mon Seigneur de ne pas faire périr ma communauté par une famine générale et de ne pas envoyer contre elle un ennemi extérieur qui l'exterminera... »

« Mon Seigneur a dit : 'Muhammad, quand j'ai décrété une chose alors elle ne doit pas être rejetée. J'ai répondu à ta demande concernant ta Ummah qu'elle ne sera pas détruite par une sécheresse et que ton autorité ne sera pas cédée à un ennemi extérieur à vos rangs qui pillera et s'emparera de sa partie principale, même s'ils se rassemblent contre elle depuis les contrées les plus éloignées. » [Rapporté par Ahmad, classé comme authentique]

« Des contrées les plus éloignées jusqu'au point où certains d'entre eux se détruisent les uns des autres, se prenant mutuellement en captivité. » [Rapporté par Ahmad, classé comme authentique]

Ceci est la fin de la partie de la preuve de son hadith que le Prophète ﷺ nous informa que : **« et l'autorité sur cette Ummah ne sera pas donnée à un ennemi extérieur à vos rangs, mais ils auront autorité les uns sur les autres. » [Rapporté par Ahmad]**

Il est bien connu de l'élite ainsi que des musulmans lambda – qui ont une quelconque connaissance des informations sur sujets – que vous déclarez les gens mécréants en raison des actions qu'ils commettent et qui ont rempli les terres des musulmans durant plus de 700 ans comme nous l'a démontré les paroles du Shaykh citées précédemment.

S'il s'agissait d'un culte absolu des idoles et qu'elles étaient des intermédiaires comme vous le prétendez, alors ces gens auraient été des mécréants. Et celui qui aurait refusé de les rendre mécréants aurait été un mécréant comme vous et vos semblables le prétendez maintenant.

Il est bien connu que les savants et les dirigeants ne les considéraient pas comme des mécréants et ne leur ont pas appliqué les jugements relatifs aux gens de l'Apostasie. Cela est dû au fait que ces actions ont été accomplies de manière publique dans les terres d'Islam et n'étaient pas cachées, comme le Shaykh a dit : **« Même aujourd'hui certaines tombes font l'objet de rassemblements auprès d'elles et au cours de l'année des gens de différentes régions s'y rendent au mois de Muharram, Safar ou 'Ashura ou autres que cela et on l'intention d'accomplir des choses ou s'y rassembler comme ils**

auraient l'intention d'aller à 'Arafa, Muzdalifah dans les jours bien connus de l'année. »

Compte tenu de tout cela, vous devez nous mentionner une personne parmi les gens de Science ou un chef militaire qui a tenu les mêmes propos que les vôtres. Au contraire, ils les ont gardés sous le giron de l'Islam.

Si nous soutenons votre positionnement concernant ces actions comme étant de l'idolâtrie et que ces gens sont des adorateurs d'idoles, alors ces deux groupes (savants et dirigeants) étaient et sont des mécréants.

Ceci pour la simple raison que quiconque ne fait pas le takfir de ces gens qui commettent du shirk (le grand shirk d'avoir un autre dieu avec Allah) alors cette personne est mécréante également.

Ce qui signifie alors qu'ils (les savants et les dirigeants) ne faisaient pas parti de cette Ummah mais qu'ils étaient des mécréants à qui Allah a donné le pouvoir sur cette Ummah, s'emparant ainsi des domaines les plus intimes ; et si cela s'avère juste, cela constitue une contradiction directe avec le hadith sans équivoque que nous avons précédemment cité.

La signification du hadith précédent contredit clairement la croyance mise en avant (par son frère et ses suiveurs) si vous vous asseyiez et réfléchissiez à cela.

Il y a aussi le hadith d'al-Barqani et il y a un ajout à celui-ci :

« Certes je ne crains pour ma communauté que les imams qui égarent. Lorsque l'épée sera posée contre ma communauté, elle ne sera pas enlevée d'eux jusqu'au jour de la Résurrection. »

« L'Heure ne viendra pas jusqu'à ce que certaines personnes de ma communauté se rangent du côté des adorateurs d'idoles et jusqu'à ce qu'un groupe de ma communauté adore les idoles et qu'il y aura 30 menteurs dans ma communauté, chacun d'eux prétendant qu'il est un prophète alors que je suis le Sceau des prophètes et qu'il n'y a pas de prophète après moi. »

« Il y aura toujours un groupe de cette Ummah qui se battra pour la vérité et qui sera assisté (par Allah) et ceux qui s'y opposeront et les délaisseront ne pourront leur nuire, jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah. »

Je dirais que cela constitue également une preuve contre vous, car cela concorde avec la première parole selon laquelle le Prophète ﷺ ne craint pour sa communauté que les imams égareurs. C'est une preuve qu'il ne craignait pas pour eux le kufir ou le shirk dans leurs formes majeures mais qu'il craignait seulement les imams égarés.

C'est exactement ce qu'il s'est passé en réalité et s'ils n'avaient pas cru, ils auraient aimé avoir une autorité sur ceux qui voudraient les détruire. Ceux qui

porteraient l'épée contre la Ummah sont ceux que le Prophète ﷺ craignait le plus et il les a informés que lorsque l'épée serait portée contre eux, elle ne serait levée qu'au Jour de la Résurrection.

Cela s'est d'ailleurs produit et découle des signes de sa prophétie ﷺ. Oui en effet, cela s'est produit exactement comme il l'avait prophétisé. En ce qui concerne sa parole : **« L'Heure ne viendra pas jusqu'à ce que certaines personnes de ma communauté se rangent du côté des adorateurs d'idoles »**. Cela s'est d'ailleurs produit, ainsi que ses paroles : **« jusqu'à ce qu'un groupe de ma communauté adore les idoles... »**. Cette narration est également vraie. Il y a aussi les mots : **« Il y aura toujours un groupe de cette Ummah qui se battra pour la vérité et qui sera assisté »**. Encore une fois, ceci est la preuve que les affaires qui existent dans cette Ummah et qui ont rempli les terres d'Islam ne sont pas l'adoration des idoles, car si tel était le cas, le Groupe Assisté (par Allah) les aurait combattus. Cela n'a jamais été répertorié ni mentionné sur une quelconque personne de cette Ummah, avant que vous ayez combattu quelqu'un à cause de cela, faisant le takfir de celui qui accomplit cette action ou en rendant licite les biens et le sang des gens.

Si vous découvrez cela dans l'histoire ancienne ou récente de la Ummah, alors vous devriez le faire savoir clairement au public et je l'apprécierais. Quant à la véracité de ce que nous avons mentionné, elle apparaît clairement du premier au dernier hadith, louange à Allah, Seigneur de l'Univers.

Une autre preuve de la fausseté de votre madhhab – le madhhab du takfir et du takfir de tous ceux qui ne sont pas d'accord avec vous – est ce qui a été mentionné par l'imam Al-Bukhary dans son Sahih, que Mu'awiyah ibn Abu Sufyab, qu'Allah l'agrée, a entendu le Prophète ﷺ dire :

« Celui a qui Allah veut du bien, il l'instruit dans la religion. En effet, je suis celui qui distribue (le savoir) et c'est Allah qui le donne. Par Allah, les affaires de cette Ummah seront toujours simples jusqu'à ce que l'Heure vienne ou que l'Ordre d'Allah soit établi. »

L'essence même de la preuve que nous venons de mentionner est que le Prophète ﷺ a fait savoir que les affaires de cette Ummah seraient toujours claires jusqu'à la fin des temps. C'est un fait bien connu que ces actions et ces choses qui sont vues – *ces mêmes actions pour lesquels vous déclarez mécréants les gens* – ont rempli les terres d'Islam par le passé et étaient clairement visibles comme nous l'avons mentionné auparavant.

Si ces choses avaient été des idoles qui conduisaient au shirk majeur et que quiconque accomplissait l'un de ces actes adorait des idoles, la question de cette Ummah n'aurait pas été simple mais plutôt le contraire ; les terres seraient devenues des terres de mécréance où les idoles sont adorés aux

yeux de tous et les adorateurs d'idoles n'auraient pas été soumis aux Lois de l'Islam.

Alors, où sont la rectitude et la droiture mentionnées dans le hadith si nous adoptons votre position ? La contradiction dans votre argument est évidente et claire si on la compare aux preuves.

Si vous dites : « *Cela est rapporté du Prophète ﷺ dans des hadiths authentiques, mais contredisent ce qu'il a dit : 'Vous suivrez les Sunnans de ceux qui vous ont précédé (chrétiens et juifs – Rapporté par Al-Bukhary)' Il a aussi été rapporté de lui : 'Cette Ummah se divisera en 73 sectes, toutes seront dans le Feu sauf une seule.'* »

Je répondrais que ces ahadiths sont véridiques mais ne se contredisent pas les uns les autres, par la grâce d'Allah. Les savants ont rendu cela clair et l'ont élucidé. Prenons cet exemple dans la parole : 'Cette Ummah se divisera...' Ces gens font partis des gens des passions comme nous l'avons précédemment mentionné et ils n'étaient pas tous mécréants – *mais ils étaient musulmans* – sauf pour celui qui a scellé dans son cœur le reniement du Messager ﷺ. Celui-ci est un hypocrite, comme nous l'avons expliqué et cité dans les écrits de Shaykh Taqi ad-Din Ibn Taymiyyah concernant la voie d'Ahlul Sunnah wal jama' en la matière.

Les mots 'toutes seront dans le Feu sauf une seule...' sont une menace semblable à celle prononcée contre les gens commettant des péchés majeurs, celui qui s'est suicidé, qui a dilapidé les biens de l'orphelin, a fait Riba ou autres choses semblables.

En ce qui concerne le Groupe Sauvé, alors c'est celui qui est pur et clair de toutes ces innovations et passions. Le Groupe Sauvé suit la direction du Messager d'Allah ﷺ comme l'ont précisé les gens de Science. C'est le consensus des gens de Science comme nous vous l'avons expliqué.

Les mots 'Vous suivrez les Sunnans de ceux qui vous ont précédé' a été clarifié par Shaykh Ibn Taymiyyah quand il a discuté de ce hadith :

« Cette information ne concerne pas toute la Ummah. Il a déjà été rapporté de manière authentique et notoire que le Prophète ﷺ a dit : 'Il y aura toujours un groupe de cette Ummah combattant pour la vérité.' Il nous a également informé : 'La Ummah ne se réunira pas sur l'erreur.' [At-Tirmidhi] et il a aussi dit : 'Allah aura toujours quelqu'un dans cette religion qui accomplira la justice dans Son Obéissance.' [Ibn Majah]

Or ces narrations sont vraies et il est véritablement connu qu'il y a des gens qui embrasseront la pure religion qu'est l'Islam tandis qu'il y a un autre groupe de gens qui dans leur corruption se sont emparés d'une branche des déviations des Juifs ou des Chrétiens. Même si l'homme ne devient pas mécréant dans toute la déviation commise, il a commis un péché de

rébellion, une désobéissance et une erreur. » [Iqtida' as-Sirat al-Mustaqim – 1/69]

Il a aussi dit :

« Les gens de l'époque à laquelle le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé se trouvent dans une ère d'ignorance (jahiliyyah), mais dans la mesure où après l'envoi du Messager d'Allah ﷺ il n'y a plus d'ère d'ignorance du tout, car il y aura toujours un groupe de cette Ummah manifestant la vérité jusqu'à l'établissement de l'Heure. En ce qui concerne les aspects de l'ère de l'ignorance, nous les trouvons dans certaines terres des musulmans ou chez certains individus, comme le disent ses paroles ﷺ : « Quatre choses dans ma Ummah font partie de l'ère de l'ignorance... » * [Iqtida' as-Sirat al-Mustaqim – 2/230]

**(Note traducteur : le hadith complet « Quatre choses dans ma Ummah font partie de l'ère de l'ignorance : Se vanter des descendants, diffamer et maudire les ancêtres dans les disputes, chercher la pluie à travers les étoiles et gémir sur les morts. »)*

Donc la religion de l'Ère de l'ignorance ne reviendra pas sur terre jusqu'à la fin des temps, jusqu'à ce que toutes les âmes des croyants soient retirées ici-bas.

Il aurait dû vous être clairement expliqué que la religion de l'Islam a rempli les terres de l'Islam par le texte des ahadiths du Messager d'Allah ﷺ et dans ce qui a été expliqué à leur sujet par les sommités des savants et que tous les groupes de l'Islam sont en désaccord avec votre déclaration.

Si votre madhhab est correcte, cela signifie qu'il n'y avait aucun musulman sur cette Terre depuis plus de 800 ans hormis vous-mêmes. Ce qui est le plus étonnant, c'est que la secte sauvée telle que décrite par le Messager d'Allah ﷺ, possède des caractéristiques et descriptions faites par les savants auxquelles aucunes ne vous correspondent. C'est à Allah que nous appartenons et c'est à Lui que nous retournerons.

Une autre preuve du manque de solidité de votre madhhab est ce qui est rapporté par al-Bayhaqi, Ibn 'Adi et d'autres, selon laquelle le Prophète ﷺ a dit :

« Cette science sera portée dans chaque génération par ceux qui nieront de moi ce qui n'y appartient pas, parmi elles des corruptions de ceux qui exagèrent, des erreurs des gens mauvais et des fausses interprétations des ignorants. » [Rapporté dans 'Al-Jarh wa at-Ta'dil et Al-Kamil]

L'imam Ibn Muflih al-Maqdisi a dit dans « Al-Adab ash-Shar'iyyah » :

« Il a été rapporté qu'un homme a demandé à l'imam Ahmad ibn Hanbal à propos de l'authenticité du hadith et s'il était fabriqué, ce à quoi il répondit : 'Non la parole est authentique.' » [1/505]

L'imam Ibn al-Qayyim a dit à propos de ce hadith :

« C'est un hadith qui a été transmis depuis plusieurs chaînes de transmissions différentes. » [I'lam al-Muwaqqi'in 3/312]

L'essence du point que je soulève en citant cette preuve est que le Prophète ﷺ a décrit ceux qui détiennent la connaissance avec laquelle Allah l'a envoyé, comme étant dignes de confiance et droits à chaque génération de la Ummah.

Il a déjà été expliqué à plusieurs reprises que ces actions, ces mêmes actions dont vous êtes témoin et prétendez que celui qui les commet est un mécréant, existaient ouvertement dans la Ummah depuis plus de 700 ans.

L'imam Ibn al-Qayyim a mentionné que cela a rempli le pays et ce n'était pas limité au Sham et autres endroits dans les territoires des musulmans, mais dans chaque terre d'Islam. Lui et d'autres savants ont ensuite mentionné certaines des transgressions et des péchés graves qui ont lieu dans ces endroits, comme par exemple se prosterner devant les tombes, faire des sacrifices pour eux, chercher un soulagement aux difficultés, demander l'intercession de ses habitants, faire des vœux pieux à ou pour eux et d'autres choses.

L'imam Ibn al-Qayyim al-Jawziyyah a juré par Allah que les choses qu'il a mentionnées n'étaient qu'une petite partie de ce qu'il se passait et qu'il y avait des actions pires et encore plus méprisables que ce qu'il avait mentionné. Il a en outre déclaré qu'il ne cesserait de mentionner l'innovation et le shirk qu'il voyait chez les gens. Même avec tout cela, il ne leur a pas appliqué les jugements manifestes et clairs de mécréance.

En fait, cela n'a pas été fait ni par les gens de Science d'aucune génération, ni par aucune génération avant elle, ni après elle par tous les gens de Science que le Prophète ﷺ a décrit comme étant justes et préservant la religion des corruptions de ceux qui exagèrent, de l'interprétation des grossiers ignorants et fausses idées. Personne ne leur a reproché le jugement de mécréance.

Personne n'a qualifié les terres d'Islam comme étant des terres de mécréance, ni n'a combattu ces terres et leurs habitants et ne les a pas qualifiés d'adorateurs d'idoles. Ils se tenaient au secours de la vérité et ils sont le Groupe Sauvé jusqu'à ce que l'Heure ne vienne.

L'imam Ibn al-Qayyim a discuté de ces mêmes actions que vous utilisez pour déclarer mécréants ceux qui les commettent. Vous allez même jusqu'à faire

le takfir de quiconque ne les qualifie pas de mécréants. Vous prétendez que ces actions relèvent de l'adoration des idoles et qui est devenu répandu dans les terres d'Islam.

L'imam Ibn al-Qayyim a également déclaré que la meilleure chose que quelqu'un puisse ou devrait faire est de rester pur et à l'écart de ces actions et qu'il est meilleur et plus noble pour celui qui accomplit ces actions de ne pas s'opposer ou montrer de l'inimitié envers ceux qui dénoncent ces pratiques interdites.

L'imam a également mentionné que la plupart des gens de la Ummah accomplissaient cette action et ce qui était fait. Et celui qui ne participe pas à l'action est blâmé lorsqu'il s'y oppose. Si nous considérons votre opinion comme vraie sur ces questions, l'ensemble de la Ummah – *Allah a interdit cela* – aurait été considéré comme ayant commis l'idolâtrie et aurait associé à Allah des partenaires. Ces gens auraient été coupables d'avoir considéré leur acte comme noble et d'avoir répudié quiconque aurait tenté d'arrêter cela durant l'époque de l'imam Ibn al-Qayyim.

La bonne nouvelle est qu'à l'heure actuelle, nous savons que le hadith que je viens de citer il y a quelques instants réfute votre déclaration, ainsi que le hadith précédent et tous les autres qui viendront in sha Allah. Cette question est claire et évidente pour celui qui a obtenu le succès, louange à Allah.

Cependant, il existe un hadith dans les recueils authentiques qui réfute la fausseté de votre affirmation. Il est mentionné que le Prophète ﷺ a dit :

« Il y aura toujours un groupe de ma Ummah qui manifestera la vérité et ceux qui s'y opposeront et les délaisseront ne pourront leur nuire, jusqu'au Jour de la Résurrection. » [Rapporté par Ahmad et Muslim]

Shaykh Taqi ad-Din Ibn Taymiyyah, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit en mentionnant ce hadith :

« Ceci fait référence à la Ummah – comme nous l'a informé le Prophète ﷺ - lorsqu'il a dit : 'Il y a toujours parmi elle (la Ummah) un groupe assisté, manifeste par la science et avec l'épée.' Il ne mettra pas à l'épreuve cette Ummah comme celles des enfants d'Israël qui l'ont précédée. Les enfants d'Israël et d'autres furent éprouvés lorsque leurs ennemis les piétinèrent. S'il y a un groupe de la Ummah qui est vaincu dans un pays lointain, il y a un autre pays et un autre groupe qui seront assistés. Ils ne seront jamais gouvernés par un ennemi qui les prendra tous en dehors de leurs rangs ; mais il y aura des désaccords entre eux et des troubles. » [Majmu' al-Fatawa – 27/43]

Le Shaykh a aussi dit :

« Ahlul Sunnah wal Jama'a est la voie qui est manifeste et claire et ses membres le sont jusqu'au Jour de la Résurrection. Ce sont ceux dont le

Prophète ﷺ a dit : 'Il y aura toujours un groupe de ma Ummah qui manifestera la vérité et ceux qui s'y opposeront et les délaisseront ne pourront leur nuire, jusqu'au Jour de la Résurrection.' »

Je dis que l'élément essentiel dans ce hadith est que le groupe mentionné par le Messager d'Allah ﷺ est dominant et non caché comme vous le prétendez et ils sont également assistés et non pas humiliés et recroqueviller sur eux-mêmes.

Les terres d'Islam ne sont pas vides (d'Ahlul Sunnah) ne serait-ce qu'un jour et c'est exactement comme le disaient les Shaykhs : 'Ils ne seront jamais gouvernés par un ennemi qui les prendra tous en dehors de leurs rangs.'

Quand leur description par le texte est faite par le Plus véridique des véridiques ﷺ alors comment pouvez-vous les déclarer mécréants à cause de certaines actions qu'ils ont commises.

Ces mêmes actions ont rempli les terres d'Islam depuis plus de 700 ans et vous prétendez qu'il s'agit là d'une adoration pour autre qu'Allah et que ce sont les 'intermédiaires' mentionnés dans le Qur'an ; mais personne à travers les âges n'a jamais parlé comme vous le faites et personne n'a perpétré ce que vous avez fait.

Vous ne trouverez pas une seule preuve pour argumenter sur vos questions floues, à l'exception de l'incident de 'Ali dans lequel il a tué celui qui disait : 'Tu es Allah' ou quand Abu Bakr as-Saddiq a tué les gens de l'Apostasie ou l'expression générale (d'un texte) et tous ceux qui ont un minimum de compréhension et de connaissance savent que votre interprétation de ceci est au mieux risible.

Louange à Allah pour avoir levé toutes les tromperies et tous les doutes. En effet, ce hadith à lui seul suffit réfuter vos propos. Nous demandons à Allah qu'Il nous sauve de la destruction, car Il est le Grand Donateur, le Généreux.

CHAPITRE : LE NAJD ET LES AHADITHS

Une des informations importantes qui a été rapportée dans les deux Sahih, que Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« La tête de la mécréance se trouve à l'Est. »

Il y a une autre narration disant :

« La Foi se trouve au Yémen et la Fitnah provient de l'endroit où la corne de Satan se lève. »

Il y a également dans les recueils authentiques un hadith d'Ibn 'Umar, où le Prophète ﷺ a dit en faisant face à l'Est :

« La Fitna se trouve là-bas. »

Un autre hadith rapporté par Al-Bukhary où le Prophète ﷺ a dit :

« Ô Allah ! Bénit notre Sham et notre Yémen. Bénit notre Sham et notre Yémen. On lui a dit : 'Et notre Najd ?' ; Il ﷺ répondit : 'Ô Allah ! Bénit notre Sham et notre Yémen.' On lui répéta la même question et il répondit de la même façon puis il dira : 'Là-bas il y a les secousses et les troubles ; et de là se lèvera la corne du Diable.' »

Un autre hadith rapporté par Ahmad, dans lequel Ibn 'Umar rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Ô Allah ! Bénit notre Médine, bénit notre Sa' (unité de mesure pour la nourriture), bénit notre Mud (unité de mesure pour la nourriture), bénit notre Yémen et notre Sham. Puis il se plaça face à l'endroit où le soleil se lève et a dit : 'Ici se trouve l'endroit où la corne du Diable se lèvera.' Et il a dit également : 'De là viendra les tremblements de terre et les troubles.' »
[Rapporté par Ahmad]

Je voudrais dire que je témoigne que le Messenger d'Allah ﷺ est le plus véridique, paix et bénédictions sur lui, sa famille et ses Compagnons. Il a véritablement rempli la confiance et la mission qui lui avait été confiée.

Shaykh Taqi ad-Din Ibn Taymiyyah a commenté ce hadith ci-dessus en disant :

« A l'Est de la ville du Prophète ﷺ se trouve l'endroit où Musaylimah le menteur est originaire – celui qui a revendiqué le statut de prophète après la mort du Prophète ﷺ - et beaucoup de gens l'ont suivi. Il fut combattu par Abu Bakr as-Saddiq. » [Al-Jawab as-Sahih liman Baddala din al-Masih – 6/127]

Ce hadith a plusieurs points essentiels et nous allons mentionner certains d'entre eux :

1. Le Prophète ﷺ a dit : **« La Foi se trouve au Yémen et la Fitnah provient de l'endroit où la corne de Satan se lève. »** Il l'a mentionné plusieurs fois.
2. Le Prophète ﷺ a fait une invocation pour le Hijaz et ses gens plusieurs fois, mais il refusa d'invoquer pour les gens de l'Est – *cet Est comme étant un lieu de troubles en général* – en faisant spécifiquement référence au Najd.
3. Le premier trouble qui a fait son apparition après la mort du Prophète ﷺ s'est déroulé dans notre terre (la péninsule Arabique). Nous disons que ces sujets que vous utilisez pour déclarer les musulmans comme étant des mécréants - *et même en faisant le takfir sur quiconque ne l'appelle pas mécréant* – qui ont rempli la Mecque, Médine et le Yémen depuis des années. En effet, il nous est parvenu qu'il y a des choses sur Terre qui sont plus graves que celles qui se produisent au Yémen et dans les deux enceintes Sacrées.
4. La terre du Najd a été la première à manifester les troubles et nous ne connaissons pas d'autres terres musulmanes – anciennes ou contemporaines – avec plus de troubles. Maintenant, vous voilà avec votre madhhab, rendant obligatoire le suivi de celui-ci pour l'individu lambda. Celui qui le suit (votre madhhab) et qui est incapable de le manifester dans l'endroit où il vit, alors il déclare les gens de son pays comme étant des mécréants et il lui devient obligatoire d'émigrer vers vous. Vous vous considérez comme le Groupe Sauvé. Ceci est en contradiction flagrante avec le hadith, car le Messager d'Allah ﷺ (informé par Allah) a parlé de cette Ummah comme étant manifeste jusqu'au Jour de la Résurrection.
5. Le Messager d'Allah ﷺ les informa de ce qui les attendait et de ce qui allait en découler. S'il savait que les terres de l'Est, et spécifiquement le Najd – la terre de Musaylimah – était une terre de Foi et une terre qui abriterait le Groupe Sauvé, que ce serait le lieu pour manifester la Foi dans son enceinte sans la cacher et qu'à l'inverse les deux enceintes Sacrées et le Yémen devaient être des terres de Kufr où les idoles seraient adorées et qu'il serait donc obligatoire d'en émigrer, alors nous aurions eu des informations à ce sujet.
6. Il aurait fait des invocations spécifiquement pour les habitants du Najd et des invocations contre les deux enceintes Sacrées (la Mecque et Médine). Il (le Prophète) nous aurait informé qu'ils adoreraient des idoles et il se serait désavoué d'eux. En réalité, il n'en est rien. En effet, lui ﷺ a parlé de manière générale sur l'Est et de manière spécifique envers le Najd d'où la corne de Shaytan et les troubles sortiraient.
7. Le Prophète ﷺ s'est abstenu de faire une invocation en ce sens, ce qui est en contradiction avec votre affirmation. Aujourd'hui vous considérez comme mécréants ceux pour lesquels le Messager d'Allah ﷺ a fait des invocations ; mais ceux (les Najdis) à qui il n'a pas fait

d'invocation et a dit que la corne de Shaytan s'élèverai de chez eux ainsi que des troubles, alors vous avez déclaré ses habitants et cette terre comme une terre de Foi ! Vous avez également rendu obligatoire la Hijra (l'émigration) vers cette terre (le najd). La contradiction dans votre positionnement est claire et évidente lorsque l'on examine les ahadiths mentionnés précédemment in sha Allah.

CHAPITRE : SHAYTAN, LA UMMAH ET LE SHIRK

Il y a également un hadith dans les deux authentiques (Al-Bukhary et Muslim) dans lequel 'Uqbah ibn 'Amir qui nullifie et réfute votre madhhab. Il a été rapporté que le Prophète ﷺ a dit sur son minbar :

« Je ne crains pas après moi que vous commettiez le Shirk ; ce que je crains pour vous est ce bas-monde, avec laquelle vous rivaliserez les uns les autres, tuez pour elle et soyez ensuite détruits comme ceux qui vous ont précédés ont été détruits. » 'Uqbah a dit : **« C'était la dernière fois que j'ai vu le Prophète ﷺ sur le minbar. »**

Il y a un élément essentiel dans le fait que le Prophète ﷺ a mentionné tout ce qui devait arriver à sa Ummah jusqu'au Jour de la Résurrection, tout comme cela fut rapporté dans d'autres ahadiths. Et il n'y aucune mention dans les hadiths authentiques qu'il croyait que sa Ummah adorerait des idoles et il ne craignait pas cela pour eux et il les en a informés.

Quant à ce qu'il craignait pour eux, il les en informa et les a avertis. Cela dit, ce qu'il craignait s'est produit et ceci est contraire à votre façon de penser. Si la Ummah était basée sur votre affirmation selon laquelle elle adorait les idoles, ses terres auraient été remplies d'idoles.

Tout cela était rempli de ce que vous considérez être des idoles (les tombes, mausolées) et vous dites que quiconque ne qualifie pas de mécréant celui qui a commis ces choses et ces actions, alors il est lui-même mécréant également ; mais il est bien connu que les musulmans dans leur totalité, portent les jugements de l'islam sur quiconque prétend lui faire allégeance à cela et ne déclare pas comme mécréant celui qui a commis un tel acte.

Si l'on prend en compte vos paroles, tous ceux qui vivent dans les pays musulmans sont des mécréants à l'exception de ceux qui vivent sur votre territoire. Ce qui est vraiment étonnant c'est que ce jugement que vous affirmez n'a été prononcé dans votre territoire qu'après dix ans environ. Ce hadith a mis en évidence votre erreur et louange à Allah.

Vous pourriez dire : « Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : ' Je crains davantage pour vous que vous commettiez le shirk !' »

Je répondrais que cela est vrai et que les hadiths du Prophète ﷺ ne se contredisent pas, mais tous les hadiths rapportés par le Prophète ﷺ dans lesquels il a mentionné qu'il craint pour sa Ummah, le shirk est strictement limité au shirk mineur (qui ne fait pas sortir de l'islam).*

(Note traducteur : le hadith est rapporté par Ahmad et il est le suivant : Le Prophète ﷺ a dit : « Je crains pour vous le shirk mineur (shirk asghar)' Les Compagnons ont dit : 'Qu'est-ce que le shirk mineur ?' ; Il répondit : 'Le fait de montrer ses actions (l'ostentation). Allah leur dira au Jour de la

Résurrection quand les gens seront récompensés pour leurs actions 'Allez vers ceux pour qui vous avez accompli vos actions et voyez si vous pouvez bénéficier d'une récompense de leur part.' »

Cela peut être vu également dans un hadith similaire rapporté par Shaddad ibn Aws, Abu Hurayrah et Mahmud ibn Labid.

Cela s'est produit de telle sorte que la terre est remplie de ces actions. C'est exactement ce qu'il avait craint pour eux. Il craignait qu'ils (les musulmans) ne tombent dans les troubles et ne se combattent pour les choses de ce bas-monde.

Cela s'est produit et cela signifie que vous avez nommé le shirk mineur comme étant du shirk majeur. Vous déclarez les musulmans comme étant des mécréants et vous déclarez même mécréants ceux qui ne les rendent pas mécréants. Les ahadiths sont formels, la vérité est manifeste et claire et louange à Allah.

Une autre preuve contre vous et votre madhhab, est ce qui a été rapporté par Muslim dans son Sahih, de Jabir ibn 'Abdullah, que le Prophète ﷺ a dit :

« Satan a perdu tout espoir d'être adoré dans la péninsule arabique par ceux qui accomplissent la prière, mais pas de semer la discorde entre eux. »

Il est également rapporté par al-Hakim qui le déclare comme authentique, par Abu Ya'la et Al-Bayhaqi, que Ibn 'Abbas rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

« Shaytan a perdu tout espoir que les idoles soient adorées dans la Terre des Arabes, mais il est satisfait de tout ce qu'il y a en dehors de cela parmi les grands péchés. »

Les grands péchés ont été mentionnés dans ce hadith alors qu'il est rapporté par l'imam Ahmad, al-Hakim, Ibn Majah, que Shaddad ibn Aws a entendu que le Prophète ﷺ a dit :

« 'En effet, ce que je crains le plus pour Ummah est le shirk.' J'ai dit : 'Ô Messenger d'Allah ! Est-ce vrai que ta Ummah commettra le shirk après toi ?' Il répondit : 'Oui mais ils n'adoreront pas le soleil, la lune, une pierre ou une idole ; mais ils accompliront leurs actions afin qu'elles soient vues par les gens. »

Je dirais que l'élément essentiel a déjà précédé le fait qu'Allah a enseigné à Son Prophète des connaissances de l'Invisible qu'Il a voulu jusqu'au Jour de la Résurrection et lui ﷺ, a déclaré que Shaytan a abandonné l'espoir que les gens dans la Péninsule Arabique l'adore.

Dans le hadith d'Ibn Mas'ud : **« Shaytan a perdu tout espoir que les habitants de la péninsule arabique adorent de nouveau les statues et les idoles... »** et

dans le hadith de Shaddad : « **mais ils n'adoreront pas le soleil, la lune, une pierre ou une idole... »** »

Tout ceci est en complète contradiction avec votre madhhab. En effet, Bassorah et les villes environnantes d'Iraq en dehors de Dajlah, contiennent des endroits où se trouvent les tombes de 'Ali et d'al-Hussayn, qu'Allah les agrée. Il existe également des tombes (mausolées) dans tout le Yémen ainsi que dans le Hijaz qui sont visitées et vénérées.

Tout cela fait partie du pays des Arabes et vous comprenez par cela que les gens qui visitent tous ces lieux adorent Shaytan et les idoles, qu'ils sont tous mécréants et que selon vous, celui qui ne les déclare pas mécréant est lui-même mécréant.

Ces ahadiths sont pour vous une réfutation et on ne peut pas affirmer qu'un certain type de Shirk ait été présent dans la terre des Arabes au moment de la Grande Apostasie (au temps d'Abu Bakr), car cela est révolue et il ne s'agissait que d'une petite quantité de gens. Donc ceci est comme ce qui a été précédemment cité et cela ne dépasse pas les limites.

Tout comme il arrive qu'un homme ou plusieurs personnes mécréantes puissent entrer dans la terre des Arabes et pratiquer un culte pour autre qu'Allah dans un lieu vide ou secret ; mais en ce qui concerne les questions pour lesquels vous déclarez être du shirk majeur et de l'adoration d'idoles, il est certain que la terre des Arabes en regorge depuis des siècles.

Ces ahadiths démontrent clairement que vous corrompez les fondements lorsque vous dites que ces questions relèvent de l'adoration des idoles. Vous vous trompez également lorsque vous prétendez que le Groupe Sauvée ne se trouve que dans une partie de la Terre, car il n'existe aucun texte qui le justifie. Si ces actions faisaient partie de l'adoration des idoles et du shirk majeur, alors le Groupe Sauvée - *qui est victorieux et manifeste jusqu'au Jour de la Résurrection* – les auraient combattus (depuis tous ces siècles). C'est ce que nous avons mentionné clairement et résolument, toutes les louanges appartiennent à Allah, le Seigneur de l'Univers.

Il est cependant étonnant que vous prétendiez que ces choses, c'est-à-dire les tombes, ce qui s'y déroule ainsi que les vœux pieux, relèvent de l'adoration des idoles. Vous affirmez également que cette question est claire et manifeste, qu'elle est nécessairement connue dans la religion et que même les Juifs et les Chrétiens le savent.

Je vous réponds concernant cette affirmation fautive et sans fondement en disant : Gloire à Allah ! C'est en effet une grave accusation et calomnie. Nous avons déjà expliqué à plusieurs reprises que la Ummah a établi un consensus à travers les âges et ce depuis près de 800 ans, que ces tombes qui ont remplis ces terres ne constituent pas une adoration des idoles.

Ils n'ont pas dit non plus que quiconque fait quelque chose de ce type a fait d'Allah un autre dieu, ni qu'ils ont jugé que ces gens adoraient des idoles, ni qu'ils avaient apostasié.

Si vous dites que les Juifs sont un peuple qui profère de graves calomnies, de même pour les Chrétiens et que quiconque s'oppose à eux dans cette calomnie sur la Ummah fait partie des innovateurs de cette Ummah. Il n'y a que les Juifs et Chrétiens – en dehors des innovateurs – qui disent qu'il s'agit d'une adoration des idoles. * (Note traducteur : L'affirmation de MIAW et ses congénères sur le fait que même les juifs et chrétiens condamneraient la vénération des saints, provient avant tout de la réforme Protestante faite par Martin Luther, John Calvin etc qui ont affirmé que la visite des tombes et similaires serait de l'idolâtrie. Toutefois, des gens qui croient en la Trinité, que l'usure est permise, qui modifient leur textes sacrées etc ne sont pas les mieux placés pour définir ce qui relève de l'idolâtrie ou autres. Si un protestant est capable de dénoncer la vénération de Marie et des saints mais qu'il est incapable de le faire pour l'adoration de Jésus, c'est qu'il est intellectuellement défaillant.)

Nous vous répondons que vous avez dit la vérité car cela provient de leur calomnie, leur envie, leur exagération en accusant la Ummah de nombreuses accusations graves, mais Allah ta'ala les a vaincus, a manifesté et a fait dominer Sa Religion sur toutes les autres religions du fait de Sa Promesse :

« C'est Lui qui a envoyé Son Messenger avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les polythéistes. » [Sourate At-Tawbah – V.33]

Je dis que le Messenger d'Allah ﷺ a dit la vérité lorsqu'il a fait une invocation pour Médine et pour le Yémen. Ceux qui étaient présents ont demandé : 'Et le Najd ?' ; ce à quoi il ﷺ répondit : 'Cela sera un lieu de tremblements de terre et de troubles.'

Par Allah, le trouble des passions est certainement un trouble ! Oui, il en va de même pour l'oppression, qui est connue des élites et des gens lambdas pour ce qu'elle est réellement au grand jour.

Cette situation constitue désormais une oppression qui dépasse les limites et qui est en opposition directe avec la religion de l'Islam. Il est donc obligatoire de s'en repentir. C'est le plus léger parmi les nombreux troubles du suivi des passions qui ont égaré les gens de la religion islamique. Le fondateur de ce mouvement est décrit comme étant :

« Dis : "Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres ? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien. » [Sourate Al-Kahf – V.103-104]

Il y a également une parole dans un hadith authentique (Sahih Muslim) :

« Que périssent les exagérateurs ! » et il ﷺ l'a répété 3 fois.

C'est à Allah que nous appartenons et c'est à Lui que nous retournerons.
Qu'Allah nous et vous sauve de la destruction éternelle car Il est le Plus
Compatissant.

CHAPITRE : LA SACRALITE DE LA PENINSULE ARABIQUE (AL-HIJAZ) :

Votre madhhab s'avère être encore plus faux vis-à-vis de ce qui a été rapporté par 'Amr ibn al-Ahwas, qui a entendu le Prophète ﷺ dire lors du dernier pèlerinage :

« En effet, Shaytan a déjà perdu à jamais tout espoir d'être un jour adoré dans votre terre, mais il sera obéi (par les gens) dans une partie de ce que vous accomplissez dans vos actions et il en sera satisfait. »

[Rapporté par Ahmad, At-Tirmidhi, An-Nasa'i et Ibn Majah]

Il a été aussi rapporté d'Ibn 'Abbas, qu'Allah l'agrée, que le Prophète ﷺ a dit lors de son dernier pèlerinage :

« Shaytan a en effet perdu à jamais tout espoir d'être adoré dans votre terre, mais il prend plaisir à être obéi dans des choses autres qui déliteront vos actions. Ô les gens, prenez garde à cela ! J'ai laissé parmi vous deux choses, qui si vous y restez attachés, vous ne vous égarerez jamais après moi : le Livre d'Allah et ma Sunnah. »

[Rapporté par Al-Hakim]

L'élément essentiel à retenir ici, est le fait que le Messager d'Allah ﷺ a déclaré dans un hadith authentique que Shaytan a perdu espoir d'être adoré dans le territoire de Mekkah et il utilisa même le mot 'jamais', donc personne ne devrait imaginer que ce sera le cas (seulement) pour un court laps de temps mais qu'ensuite ils (les musulmans) tomberont dans l'adoration de Shaytan.

Il s'agit ici d'informations transmises par lui ﷺ et il n'y a aucune contradiction entre ce qu'il se passe actuellement et ce qu'il nous a informé dans le hadith. Il convient également de rappeler que c'est une bonne nouvelle pour sa Ummah, car il ne les dirigerait jamais vers autre chose que la vérité ; mais il a mis en garde sur ce qu'il arriverait en plus des idoles adorées et cela ressort clairement du hadith transmis.

Ce sont ces actions que nous voyons aujourd'hui. Ce sont les mêmes actions que vous considérez comme étant du shirk majeur et par lesquels vous affirmez que les gens qui les commettent adorent des idoles. La plupart de ce qui est présent à la Noble Mecque et chez ses habitants – qu'il s'agisse de leurs dirigeants, savants ou musulmans lambdas – est advenu depuis très longtemps, en fait depuis plus de 600 ans.

Vous devez comprendre pourquoi les dirigeants, savants et musulmans lambdas sont désormais tous vos ennemis. Ils vous maudissent et demandent à Allah de tous vous maudire en raison de votre madhhab nouvellement créé.

Non, le jugement concernant les trois groupes de personnes mentionnés est que leurs savants, dirigeants et musulmans lambda sont tous musulmans et qu'ils sont tous soumis à la domination de l'Islam. Et cela en dépit du fait qu'ils commettent des actions que vous déclarez être du shirk majeur.

Si les affirmations de votre groupe étaient véridiques, ils auraient été des mécréants et leur kufir manifeste ; mais le hadith que je viens de citer démontre clairement que votre madhhab est faux et réfuté.

Une autre raison pour laquelle j'ai fait cette déclaration est que le Prophète ﷺ a dit à ses Compagnons après la conquête de la Mecque ce qui suit :

« Il n'y a pas de Hijrah après la conquête. »

[Rapporté Al-Bukhary et Muslim]

Le sens voulu par ce hadith a été clarifié par les Gens de science. Ils ont dit que cela fait référence au fait qu'il n'y a plus de Hijra depuis Mekkah, précisant en outre que le discours qu'il a utilisé ﷺ indique que Mekkah sera toujours un lieu de Foi.

Ceci est en totale contradiction avec votre madhhab. Vous affirmez qu'il est obligatoire d'accomplir la Hijrah de Mekkah vers ce qui est – selon vos prétentions – la terre de la Foi (territoire des Sa'ud et MIAW).

Ce même endroit que le Messager d'Allah ﷺ a désigné comme étant une terre de troubles. La façon dont il a formulé sa déclaration est explicite et évidente pour quiconque à qui Allah donné le succès et la perspicacité et qui a abandonné le fanatisme et l'entêtement dans le mensonge, ce qui est clairement connu. Allah est Celui qui donne de l'aide et la capacité de faire ce qu'Il veut Lui appartient.

Je mentionnerai ensuite autre chose qui annihile votre madhhab. Cela provient de Sa'd ibn Abil Waqqas, qu'Allah l'agrée, qui a rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

« Médine est bonne pour eux s'ils savaient. Personne ne l'abandonne en cherchant quelque chose sans qu'Allah remplace cette personne par quelqu'un de meilleur. Personne ne vient dans ses maisons affamé et fatigué, sauf le Jour de la Résurrection, je serai le témoin et celui qui intercédéra pour lui." [Rapporté par Muslim]

Abou Hurayrah, qu'Allah l'agrée, a également rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Quiconque de ma communauté vient à Médine en endurant patiemment la faim et les difficultés, alors au jour de la Résurrection, je ferai intercession pour lui. » [Rapporté par Muslim]

Il existe un autre récit de Jabir directement attribuable, dans lequel le Prophète ﷺ a dit :

« Médine est comme le four du poêle, brûlant toute la saleté qui s'y trouve et mettant à sa place la bonté de Médine. » [Rapporté par Muslim]

Le Prophète ﷺ a dit : **« Aux portes de Médine se tiennent des anges qui tiennent garde. Ni la peste ni le faux Messie n'entreront dans la ville. » [Rapporté par Al-Bukhary]**

Anas ibn Malik, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Le Faux Messie rentrera dans chaque ville excepté Mekkah et Médine. A ses portes se trouvent des Anges rodant tout autour et en la défendant. » [Rapporté par Al-Bukhary]

Sa'd a rapporté un hadith dans lequel le Prophète ﷺ a dit :

« Quiconque comploté contre Médine se dissoudra comme le sel se dissous dans l'eau. » [Rapporté par Al-Bukhary]

Il y a un hadith rapporté par Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, dans lequel le Prophète ﷺ a dit :

« La dernière des villes de l'Islam à être détruite et mis en ruine sera Médine. » [Rapporté par At-Tirmidhi]

Les éléments essentiels de ces ahadiths proviennent de nombreux bienfaits que nous voulons mentionner, qui sont les suivants :

- A) Le Prophète ﷺ a mis en valeur les maisons de Médine et a mentionné que ces demeures sont meilleures que les autres.
- B) Quiconque la quitte ou veut la quitter, Allah le remplacera par quelqu'un de meilleur.
- C) Il a également mentionné que lui ﷺ intercéderait pour quiconque y vivait et serait son témoin le jour de la Résurrection.
- D) Il a dit que cette promesse était pour toute la Ummah et non pour une génération à l'exclusion d'une autre.
- E) Il a en outre déclaré que quiconque quitterait la ville ferait en sorte que Médine se comporte comme le four d'un poêle qui brûle la rouille et la saleté.
- F) Les anges gardent la ville et ni la peste ni le faux Messie n'y entreront à la fin des temps.
- G) Personne ne peut comploter contre Médine, sans qu'il ne soit dissous comme le sel se dissout dans l'eau.
- H) Le Prophète ﷺ a également conseillé que quiconque a la possibilité de mourir là-bas, il devrait le faire.
- I) C'est la dernière des villes de l'Islam à être détruite et transformée en ruines.

Chaque mot des déclarations que j'ai citées ci-dessus contredit vos déclarations. Les choses que vous voyez s'accomplir là-bas (à Médine), vous appelez ces gens « mécréants » et vous nommez ce qu'ils utilisent (les mausolées, les tombes...) comme étant des « idoles ». Celui qui devrait faire quelque chose que vous rejetez, alors il est un adorateur d'idoles qui a commis un shirk majeur.

Celui qui ne traite pas cette personne de mécréant est aussi selon vous un mécréant. Quiconque connaît Médine et ses habitants sait très bien que les choses qui s'y font sont très nombreuses.

Beaucoup plus de choses de ce genre se font à Az-Zubair en Irak et dans toutes les autres villes de l'Islam. Ces choses ont existé pendant de nombreux siècles sur une longue période, encore une fois 600 ans ou plus.

Tous les gens, qu'il s'agisse des dirigeants, des savants, des gouverneurs et autres, sont soumis au règne de l'Islam. Ces gens sont vos ennemis. Ils vous maudissent ainsi que votre madhhab, le madhhab du takfir et nomment ces actions « idoles » et « dieux auprès d'Allah ».

Selon votre madhhab, ces gens sont des mécréants, mais les Ahadith que j'ai mentionnés dans ce chapitre répondent à votre madhhab et le réfutent. Selon votre madhhab, il est obligatoire que les musulmans quittent ces villes, mais les Ahadith cités réfutent votre madhhab.

Vous affirmez que des idoles sont vénérées dans ces pays, mais ces Ahadith réfutent votre affirmation. Votre madhhab est d'affirmer que les habitants de ces pays n'auront pas le Messager d'Allah ﷺ qui intercèdera pour eux car ils ont pris un autre dieu auprès d'Allah.

Selon le Consensus, il n'y aura pas d'intercession pour celui à qui on obéit dans l'idolâtrie. Cependant, les hadiths que j'ai cités réfutent votre affirmation.

Pour rendre les choses plus claires, le Prophète ﷺ a annoncé la bonne nouvelle que le faux Messie prophétisé et venant à la fin des temps, n'entrerait pas dans la ville. Le Faux Messie, il n'y a pas de trouble plus grand que celui-là, et le résultat final de ce qu'il attend des gens est qu'ils adorent autre chose qu'Allah.

Si, selon votre affirmation, les gens fabriquaient des idoles en associant Allah et que cela remplissait Médine depuis plus de 600 ans, à quelques années près, de sorte que tout son peuple avait transgressé et s'était éloigné de la vérité, alors à quoi cela servirait le fait que le faux Messie ne puisse pas y entrer et à rechercher l'idolâtrie des gens ? Quel est l'avantage alors de la bonne nouvelle du Prophète ﷺ qu'il n'y a pas d'adorateurs d'idoles qui y rentreront ?

A Allah nous appartenons et c'est à Allah que nous retournerons. Si vous compreniez la conclusion logique de vos paroles et le résultat explicite de vos croyances, vous auriez honte devant les gens si vous n'en aviez pas devant Allah.

Quiconque examine attentivement ces ahadiths trouvera une grande partie de ce que nous avons mentionné qui démontre la fausseté de vos déclarations, mais il n'y a pas de honte pour celui qui n'a que de la haine. Je demande à Allah pour moi et pour vous, qu'Il nous accorde le Pardon et la Paix dans les troubles.

CHAPITRE : LA UMMAH SE REUNIRA-T-ELLE DANS L'IDOLATRIE ?

Une autre réfutation forte de votre madhhab est basée sur ce que Muslim a rapporté dans son recueil authentique de 'AïSha, qu'Allah l'agrée, qui a mentionné : **« Le Messager d'Allah ﷺ a prophétisé : « Et la nuit et le jour continuera jusqu'à ce qu'al-Lat et al-'Uzza soient adorés.' J'ai dit : Ô Messager d'Allah, qu'en est-il de la parole d'Allah :**

« C'est Lui qui a envoyé Son messenger avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs. » [Sourate At-Tawba – V.33]

Comment cela peut-il être le cas alors que le verset est effectivement vrai ? » Le Prophète ﷺ répondit : « En effet, tout ce qui est voulu par Allah se produira, alors il enverra un vent frais afin que quiconque a ne serait-ce qu'un grain de moutarde de Foi dans son cœur et qui la sent, mourra. Il ne restera plus rien de bon et les gens retourneront à la religion de leurs ancêtres. » [Rapporté par Muslim]

Il est également rapporté de 'Imran ibn Hussayn du Prophète ﷺ qui a dit :

« Il y aura toujours un groupe de ma Ummah, combattant pour la vérité jusqu'à ce que le dernier d'entre eux combatte le Faux Messie. » [Rapporté par Abu Dawud]

Il a également été rapporté par Jabir ibn Samura du Prophète ﷺ :

« Il ne cessera jamais d'y avoir un groupe de musulmans luttant pour l'établissement de cette religion jusqu'à l'arrivée de l'Heure. » [Rapporté par Muslim]

Muslim a rapporté d'Uqbah ibn Amir, qui a dit qu'il a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

« Il y aura toujours un groupe de ma Ummah luttant pour la vérité, victorieux de leurs ennemis et ils ne seront pas lésés par ceux qui s'opposent à eux jusqu'à ce que l'Heure soit établie et qu'ils soient sur cette voie. »

Alors 'Abdullah ibn Umar a dit : "Alors Allah enverra un vent plus doux que le musc et plus doux au toucher que la soie qui ne quittera pas quiconque a la foi dans le cœur de la taille d'une graine de moutarde, sans qu'elle lui soit enlevée ou l'arrêté. Le pire de l'humanité restera et l'Heure s'établira sur eux. »

Muslim a dit cela et il a également rapporté de 'Abdullah ibn Umar qui a déclaré que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Le Dajjal apparaîtra dans ma Ummah et y restera pendant quarante ans. »

Il a ensuite mentionné le Hadith et que 'Isa tuerait le Faux Messie, puis il a mentionné le vent qui tuerait les âmes des croyants et le plus mauvais de l'humanité sera laissé (ici-bas), et il a dit : 'Et une forme de Shaytan apparaîtra leur dire : « Ne répondez-vous pas ? Ils diront : « Que nous ordonnez-vous de faire ? Puis il leur ordonnera d'adorer des idoles' et il mentionna le Hadith.'

Je dois dire que dans ces ahadith authentiques, j'ai clairement indiqué comme preuve de la fausseté de ce sur quoi vous vous trouvez et que tous les Ahadith sont sans équivoque dans la mesure où les idoles ne seront pas adorées dans la Ummah, sauf après la saisie des âmes de tous les croyants à la fin des temps.

C'est parce que le Prophète ﷺ a mentionné l'adoration des idoles et qu'ils seront sur cette chose alors A'ishah as-Siddiqah lui a donné sa compréhension du noble verset cité que la religion de Muhammad ﷺ sera toujours dominante et supérieure à toutes les religions, et que l'adoration des idoles ne sera pas présente tant que la religion sera dominante. Il lui fit clairement comprendre son intention et l'informa que sa compréhension du verset était vraie, mais que l'adoration des idoles n'avait lieu qu'après l'enlèvement de toutes les âmes des croyants.

Jusqu'à présent, l'adoration des idoles n'avait jamais pu prendre l'ascendant parmi eux. Ceci est en contradiction flagrante avec votre madhhab. Selon vous, al-Lat, al-'Uzza sont vénérés dans tous les pays musulmans depuis des siècles, et il ne reste aucun endroit à l'abri de l'idolâtrie en dehors de votre pays selon la conclusion claire de vos expressions ; mais tu ne t'es manifesté qu'après que huit années se soient écoulées dans ce pays. **(Note traducteur : Ici Shaykh Sulayman fait référence au fait que son petit frère MIAW avait déjà manifesté ses opinions et positions déviantes mais de manière plus discrète jusqu'à la mort de leur père, qui était un grand juriste Hanbali et qui avait déjà réprimandé MIAW sur certaines positions qu'il avait manifestées.)**

Vous continuez ensuite en affirmant que quiconque est d'accord avec vous dans tout ce que vous dites est musulman ; mais quiconque s'oppose à vous est un mécréant, tandis que ce hadith authentique cité précédemment rend clairement nulle et non avenue votre position. Quiconque en a la moindre connaissance en est conscient.

Il y a aussi en plus le hadith d'Imran selon lequel le groupe des Victorieux se battra toujours pour la vérité jusqu'à ce que le dernier d'entre eux combatte le Faux Messie. Il y a le hadith de 'Uqbah selon lequel le groupe se battra pour la vérité et qu'il dominera toujours ses ennemis jusqu'à ce que l'Heure vienne pendant qu'ils soient sur cette voie.

Il est bien connu que le Faux Messie est alors le plus extrême de ceux qui appelleront à un culte autre qu'Allah le Très-Haut ; mais si, selon ce que vous dites, l'adoration d'un autre qu'Allah est déjà répandue dans tous les pays

musulmans, alors quel est l'intérêt du trouble du Faux Messie, celui dont tous les prophètes ont averti leurs nations à son sujet ? Quel sens cela a-t-il que notre Prophète ait mis en garde contre le mal qui lui est inhérent ?

Où est le groupe de ceux qui luttent pour la vérité, ceux dont le dernier d'entre eux combattrait le Faux Messie, concernant le combat contre ces adorateurs d'idoles en raison de votre affirmation selon laquelle ces gens ont fait d'autres dieux avec Allah ? Dites-vous qu'ils sont cachés ou dissimulés alors que dans ces Ahadith ils sont manifestes ?

Dites-vous qu'ils sont faibles alors que dans ces Ahadiths, ils dominent et sont victorieux sur leur ennemi ? Dites-vous qu'ils viendront au temps du Faux Messie lorsque ces Ahadith authentiques préciseront qu'ils ont toujours été présents et le seront toujours ?

Dites-vous que vous êtes ce groupe sauvé alors que vous êtes apparus il y a seulement un peu plus de dix ans ? Informez-nous de qui a témoigné de ces paroles avant toi, afin que nous puissions témoigner de ta mission ! Sinon, alors vous ne faites pas partie d'eux !

Voilà l'état de vos affaires, et Allah est plus grand pour vous réfuter et pour clarifier le mal et la corruption de vos paroles. La paix et la bénédiction d'Allah soient sur celui qui est venu avec la Loi révélée parfaite, qui contient la clarification et le dévoilement de l'égarement de tout égaré du mal.

Toujours dans le hadith de 'Abdullah ibn 'Umar, il est dit qu'après la saisie des âmes des croyants, Shaytan apparaîtra à l'humanité et les appellera à répondre. Ils lui diront : « Que nous ordonnes-tu de faire ? Il leur ordonnera d'adorer des idoles.

Si les terres des musulmans d'alors, comme le Hijaz, le Yémen, le Sham, l'Est et l'Ouest, sont remplies d'idoles et d'adorateurs d'idoles selon ce que vous prétendez, alors quel est la pertinence de tous les rapports de ces Ahadith selon lesquels les idoles ne seront adoré qu'après qu'Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, ait pris les âmes de tous ceux qui ont ne serait-ce qu'un grain de moutarde de Foi dans le cœur ?

Quel est l'intérêt de combattre le Faux Messie à la fin des temps, et pourquoi pendant ces longues périodes, à savoir 6 à 700 ans ou plus, les gens adoraient des idoles et le Groupe Victorieux ne les combattait pas ? Par Allah, cette position est telle qu'Allah l'a déclaré :

« Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais, ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent. » [Sourate Al-Hajj – V.46]

Concernant ce sujet nous avons mentionné assez de choses provenant de la Sunnah pour quiconque souhaite suivre la vérité et voyager vers le Droit

Chemin. Quiconque a été aveuglé par ses passions et son égo, il est tel que le Glorifié et Exalté a dit :

« Et si Nous faisons descendre les Anges vers eux, [comme ils l'avaient proposé] si les morts leur parlaient, et si Nous rassemblions toute chose devant eux, ils ne croiraient que si Allah veut. Mais la plupart d'entre eux ignorent. » [Sourate Al-An'am – V.111]

Nous nous opposons et contredisons certainement quiconque s'oppose à la Loi Révélée et nous demandons à Allah, il n'y a de divinité que Lui, qu'Il nous donne d'eux-mêmes la révélation d'Allah, qui a été envoyée avec Son Messager, et entre nous et eux qui se trouve être les savants de la Ummah.

Ils ont sur nous l'alliance et le serment d'Allah selon lesquels si la vérité est avec eux, nous les suivrons ; mais ce qui est en effet étonnant, c'est que certains d'entre vous cherchent à utiliser Qudamah ibn Maz'um comme preuve et ceux qui étaient avec lui, lorsqu'il a considéré que l'alcool était permis en raison d'une interprétation (erronée).

Il a dit :

« Ce n'est pas un péché pour ceux qui ont la foi et font de bonnes œuvres en ce qu'ils ont consommé (du vin et des gains des jeux de hasard avant leur prohibition) pourvu qu'ils soient pieux (en évitant les choses interdites après en avoir eu connaissance) et qu'ils croient (en acceptant leur prohibition) et qu'ils fassent de bonnes œuvres ; puis qui (continuent) d'être pieux et de croire et qui (demeurent) pieux et bienfaisants. Car Allah aime les bienfaisants. » [Sourate Al-Ma'ida – V.93]

Cela est dû au fait que lorsque 'Umar était avec les Compagnons, ils se sont mis d'accord sur le fait qu'ils reviendraient et affirmeraient l'interdiction de l'alcool. S'ils ne l'avaient pas fait, ils auraient été tués.

Je vous dirais que l'interdiction de l'alcool est nécessairement connue de la religion de l'Islam, du Livre et de la Sunna et de tous les savants de la Ummah. Grâce à ce fait, les Muhajirun, les Ansars et tous les musulmans de leur temps ont eu la compréhension que cela était interdit et l'Imam de leur époque était l'Imam de toute la Ummah et la religion était dominante et ascendante.

Même si nous devons prendre cela au pied de la lettre, ceux qui cherchaient à rendre l'alcool permis, 'Umar ne les a pas déclarés mécréants, ni aucun de ses Compagnons, sauf celui qui s'entêterait après que l'Imam les ait appelés et leur ait fait comprendre en termes sans équivoque dans lequel il n'y aurait aucun malentendu possible.

En effet, celui qui s'entête et s'obstine après l'établissement de la preuve du Livre, de la Sunna et du Consensus de la Ummah, qui est décisive, ainsi que l'Imam juste dont la gouvernance ait été convenue par la Ummah.

Quiconque s'entêterait ensuite serait passible de la peine de mort. Malgré tout cela, vous déclarez tous ceux qui s'opposent à vous dans votre idée déformée - une idée pour laquelle quiconque croit en Allah et au Jour dernier ne devrait pas du tout vous suivre - comme étant des mécréants, et vous contestez cette histoire particulière.

Par Allah, si je le prends comme argument, cela devient une preuve contre vous et fait comprendre que vous êtes sur le même pied que ceux qui ont rendu l'alcool permis.

Votre argumentation eut été plus proche de la vérité avec cela, en vous utilisant dans le rôle de 'Umar, les Muhajiruns et les Ansars et ceux qui ont essayé de le rendre permis comme étant vos opposants. C'est à Allah que nous appartenons et c'est à Lui que nous retournerons.

Ce qui est en effet le plus troublant, c'est votre tentative d'argumenter en utilisant l'expression que le Shaykh – *faisant référence ici à Mansur ibn Yunus al-Buhuti* – a dites dans « Kashshaf al-Qina' » :

« Quiconque dit qu'Ali est un dieu ou un prophète ou que Jibril a commis une erreur, alors il n'y a aucun doute sur le kufir d'une telle personne car il est en totale contradiction et opposition au Livre, à la Sunna et au consensus de la Ummah. En effet, il n'y a aucun doute sur le kufir de celui qui s'abstient de qualifier une telle personne de mécréants. » [5/147]

Il est absolument ahurissant que vous essayiez d'utiliser cette citation comme preuve ! Est-ce qu'un musulman va-t-il douter que celui qui affirme qu'il y a un autre dieu avec Allah, que ce soit `Ali ou quelqu'un d'autre que lui, cesse d'être musulman ? Un musulman va-t-il douter que celui qui dit que l'Esprit Véridique (Jibril) venait par erreur de 'Ali à Muhammad ﷺ (pour transmettre la Révélation) cesse d'être musulman ?

Vous avez fait un pas de plus entre celui qui affirme que 'Ali est Dieu et celui que vous avez nommé comme étant un dieu et qui a fait ceci et cela, alors il en a fait un dieu. Vous trompez les gens ignorants, et aucun des Gens de science n'a jamais dit que demander quoi que ce soit à la création en faisait un dieu ou que quiconque leur fait un vœu ou autres commettent de l'idolâtrie. **(Note traducteur : Shaykh Sulayman ici pointe la contradiction de la da'wa Najdiyya, car dans son ouvrage « Kashf ash-Shubuhât », MIAW affirme que l'on peut chercher de l'aide et secours à des gens vivants qui ont la capacité d'agir, en revanche il rejette ceux qui font appel aux habitants des tombes, les saints ou ceux qui sont absents considérant ces actes comme du shirk absolu. Mais selon son raisonnement, en demandant de l'aide et secours aux vivants au lieu de demander directement à Allah, il tombe également dans le shirk car que ce soit le vivant ou le mort, le seul qui puisse répondre aux besoins et les accorder n'est personne d'autre qu'Allah, le vivant ou le mort ne sont que des causes qu'Allah a mis à notre disposition.**

Donc croire que le vivant contrairement au mort peut nous venir en aide ou au secours est du shirk selon la même conception de MIAW.

Ceci est une chose que vous avez nommé et innové en dehors des Gens de science et vous avez pris la parole d'Allah ta'ala et de Son Messager ﷺ, les mots du Prophète du Savoir, qu'Allah soit satisfait de lui, et vous les avez adaptés à votre compréhension déviante. C'est à Allah que nous appartenons et c'est à Lui que nous retournerons.

CHAPITRE : UNE REELLE DESCRIPTION DES ADORATEURS D'IDOLES

Nous aimerions mentionner ici quelque chose de ce que les Gens de science ont dit dans la description des adorateurs d'idoles qui ont renié les Messagers, que la paix soit sur eux tous.

L'Imam Ibn al-Qayyim a dit :

« Les gens étaient sur la Guidée et la Vraie Religion, et la première chose que Shaytan avait prévu était d'essayer de les amener à adorer des idoles et à nier la Résurrection. La première chose qu'il prévoyait pour eux était de rester attachés aux tombes et de façonner des images de ces hommes pour leur peuple, tout comme Allah l'avait expliqué à leur sujet dans Son Livre.

« N'abandonnez pas vos dieux ! N'abandonnez pas Wadd, Suwa, Yaghuth, Ya'uq ou Nasr » [Sourate Nuh – V.23]

Le compagnon Ibn Abbas, qu'Allah l'agrée, a dit : « Ce sont les noms des hommes pieux du peuple de Nuh. Lorsqu'ils moururent, les Shayatins vinrent vers leur peuple et leur demandèrent de construire des autels aux endroits où ils avaient été enterrés et que leurs noms soient inscrits dessus, alors ils l'ont fait et ils ne les ont pas adorés jusqu'à ce que ces gens soient détruits et que la connaissance leur soit enlevée. Ceux qui sont venus après les ont adorés.

Allah leur a envoyé Nuh pour leur apprendre à adorer Allah et ils l'ont renié, et Allah les a détruits par le déluge. 'Amr ibn 'Amir fut le premier de la religion d'Ibrahim, que la paix soit sur lui, à la changer et il déterra les idoles du peuple de Nuh sur la rive du fleuve et appela les Arabes à leur culte, c'est donc ce qu'ils firent.

Une période de temps a passé, puis les Arabes ont adoré ce qu'ils pensaient être bon et ils ont oublié ce qu'ils avaient fait auparavant et ont remplacé la religion d'Ibrahim, que la paix soit sur lui, par l'adoration des idoles. Tout ce qui leur restait de la religion d'Ibrahim était le respect de la Maison Sacrée et du Hajj, et des ajouts ont été ajoutés et dit dans la salutation d'ouverture du Hajj - Allah, je suis ici à votre service, il n'y a pas de partenaire avec vous, acceptez celui que vous avez et vous avez la domination et il n'y a pas de domination après la vôtre.

Les habitants de chaque vallée avaient une idole qu'ils adoraient et vénéraient, puis Allah envoya Muhammad avec le Tawhid, et les Quraysh dirent :

« A-t-il fait de tous les dieux un Dieu Unique ? C'est quelque chose de vraiment étrange. » [Sourate Sad – V.5]

Quand l'homme de l'ère de l'ignorance (avant l'Islam) voyageait, il prenait quatre pierres, puis il regardait laquelle était la plus jolie, quelle qu'elle soit, il la prenait pour un seigneur et faisait des trois autres des soutiens pour elle. Lorsqu'il se précipitait vers son voyage, il les abandonnait, mais lorsqu'il entra dans la vallée à un autre moment, il commettait le même acte. Hanbal a rapporté de Raja al-'Itaridi qui a dit :

« Nous avons l'habitude d'adorer les pierres durant l'ère de l'ignorance (Jahiliyyah). Lorsque nous trouvons une pierre meilleure que celle que nous avons, nous la jetons et gardions celle que nous avons trouvée. Si nous ne trouvons pas de pierre, nous rassemblions des cailloux et nous les adorons aussi. Quand notre bétail arrivait, nous le traitions et allumions du feu avec ce que nous faisons. »

Il a été rapporté par 'Uthman an-Nahdi qui a dit :

« Durant l'ère de l'ignorance, nous avons l'habitude d'adorer des pierres. Nous avons entendu quelqu'un appeler : 'Peuples du voyage, votre Seigneur est détruit. Allez prendre un autre seigneur en plus de celui-là.' Nous avons affronté toutes les difficultés et toutes les facilités, à la recherche de quelque chose à adorer. La voix que nous avons entendue disait : Nous avons trouvé votre seigneur ou quelque chose de semblable. Lorsque nous avons trouvé la dalle de pierre, nous y avons sacrifié une offrande. »

Quand le Messager d'Allah ﷺ conquiert la Mecque, il trouva autour de la Ka ba quelques 360 idoles, alors il prit son arc et le pointa sur leurs visages et leurs yeux. Il a dit alors : « La Vérité (l'Islam) est venue et l'Erreur a disparu. »
[Sourate Al-Isra – V.81]

Il les frappa ensuite au visage et ordonna qu'elles soient retirées de la mosquée et brûlées. Il a dit que Shaytan avait joué avec les adorateurs d'idoles de plusieurs manières. Cela s'est produit à tel point qu'un groupe d'entre eux, qu'il appelés à l'adorer parmi ceux qui révèrent les morts, ont fabriqué des idoles sous leur forme, tout comme cela a été fait auparavant avec le peuple de Nuh.

Quelques-uns parmi eux les prirent en adoration prétendant qu'ils étaient des formes que les étoiles prenaient dans le monde et ils en firent des maisons, de l'encens à brûler, des manteaux, des pèlerinages et des sacrifices. Du culte des idoles vient le culte du soleil, en ce sens qu'ils prétendent que c'est un ange et qu'il a une âme et un esprit, et qu'il est la source de la lumière de la lune et des étoiles et d'autres choses existant dans les royaumes inférieurs.

Pour eux, c'est l'ange du voyage, il mérite donc vénération, prosternation, et d'après leurs lois dans leur culte, ils les prennent comme idoles. Ils ont une maison spécifique, dans laquelle ils vont prier trois fois par jour. D'autres personnes viennent le prier, jeûnent pour lui, l'invoquent et lui adressent des

invocations. Quand le soleil se lève, ils se prosternent tous devant lui, ainsi que lorsqu'il se couche et lorsqu'il est au milieu du ciel.

Il existe un autre groupe qui prend la lune pour une idole, et prétendent qu'elle mérite vénération et adoration, et que la conception de ce monde inférieur lui est attribué. Ils l'adorent, la prient, se prosternent devant elle et jeûnent pour elle lors des occasions populaires chaque mois. Ils y viennent ensuite avec de la nourriture, des boissons et des réjouissances.

Certains d'entre eux adorent les idoles en forme d'étoiles et construisent des temples pour elles et des lieux de culte pour chaque étoile. Chacun a son propre temple qui lui est exclusivement réservé, sa propre idole qui lui est exclusivement réservée et son propre culte qui lui est réservé. Ce sont toutes des autorités auxquelles on renvoie dans le culte des idoles, car elles ne désignent pas un individu particulier au-dessus d'un autre, elles peuvent être consulter et suivit dans les rituels.

Il y a aussi ceux qui adorent le feu jusqu'à en faire un dieu à adorer, lui construisant de nombreuses maisons, confectionnant des voiles, des rideaux et une chambre, afin de ne pas renoncer à alimenter le feu et à en prendre soin. Les gens font le Tawaf autour de ces idoles et croient en eux-mêmes qu'ils sont près d'elles dans l'adoration.

Certaines personnes sont très sévères dans leurs actions d'austérité et d'adoration, jeûnent pour elles et prêtent serment pour leur adoration fabriquée de toutes pièces qu'elles ne quitteront pas un certain endroit. Certaines personnes adorent l'eau, prétendant qu'elle est la source de tout, et de nombreuses choses sont mentionnées dans leur culte, comme la glorification et la louange, la prosternation devant elle et d'autres choses.

D'autres parmi eux adorent des animaux, des tombes, des chevaux, des êtres humains, des arbres et Shaytan, alors qu'Allah a dit :

**« Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable ? »
[Sourate Ya-Sin – V.60] »**

Plus loin, l'imam Ibn al-Qayyim a dit :

« Ils admettent que le monde a un créateur bienveillant, sage, sacrée sans défaut ni erreur, mais beaucoup ou la plupart d'entre eux disent : 'Il n'y a aucun moyen pour nous de nous adresser directement à Lui dans sa Majesté, sauf par le biais d'intermédiaires. Il nous faut donc que nous nous tournions vers Lui avec des intermédiaires spirituels proches de Lui, donc nous nous tournons vers eux et eux se tournent vers Lui afin qu'ils soient nos seigneurs, nos dieux et intercesseurs au regard du Seigneur des seigneurs, le Dieu des dieux. Nous ne les adorons que pour nous rapprocher d'Allah.

C'est au moment de l'intercession que nous leur demandons nos besoins et que nous remédions à nos conditions avec eux, et ils ont fait tous les efforts dans toutes nos affaires auprès d'eux, pour qu'ils intercèdent auprès de notre Dieu et de leur Dieu ; et cela n'aboutit qu'à un soutien par des transfigurations spirituelles.

Cela se fait par l'humilité et la supplication des prières, de la zakat, des offrandes sacrificielles et de l'encens.' Ces gens n'ont pas cru aux deux principes fondamentaux avec lesquels tous les messagers sont venus, le premier d'entre eux étant l'adoration d'Allah Seul sans partenaire et ne croyant en rien de tout ce qui est adoré en dehors de Lui comme étant qualifié comme un dieu. Deuxièmement, il y a la croyance aux messagers et qu'ils sont venus d'Allah, en toute vérité, certitude, affirmation et soumission.

Telle est la voie des adorateurs d'idoles du reste des nations. Le Qur'an, les Livres célestes révélés, déclarent clairement et ouvertement le mensonge de cette religion et la mécréance de ceux qui la suivent. En effet, Allah a interdit toute ressemblance à Son encontre, de rival ou d'adversaire. Les gens du shirk font de quiconque qu'ils vénèrent et adorent avec le Créateur un adversaire tout en leur donnant les attributs spécifiques de la divinité et en les déclarant clairement comme un dieu.

Ils répudient et rejettent le fait de choisir ou de suivre un seul dieu et disent :

« et restez constants à vos dieux » [Sourate Sad – V.6]

Ils déclarent clairement que c'est un dieu qu'il faut adorer, en espérant, en craignant, en le vénérant, en se prosternant devant lui, en s'approchant de lui par des sacrifices et d'autres choses de ce genre, faisant partie des caractéristiques spécifiques de l'adoration, qui ne doivent être accomplies pour personne si ce n'est Allah le Très-Haut, comme Il a dit :

**« ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela). »
[Sourate Al-Baqara – V.22]**

Allah a dit :

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui » [Sourate Al-Baqara – V.165]

Ainsi, ils ont fait que ces créations soient comme le Créateur et un adversaire rival, comme il est dit, un tel est le rival d'un tel et le rival est son rival, c'est-à-dire dans sa ressemblance et l'adversité. Ibn Zayd a dit : 'Les dieux qu'ils ont faits avec Lui'. Il a mentionné qu'Az-Zujaj a dit : 'Ne faites pas de ressemblance avec Allah ni d'adversaires. » Et c'est Sa Parole :

**« Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière. Pourtant, les mécréants donnent des égaux à leur Seigneur. »
[Sourate Al-An'am – V.1]**

Cela signifie faire obstacle à Lui, c'est pourquoi ils lui ont créé une ressemblance à partir de sa Création. Le compagnon Ibn 'Abbas, qu'Allah l'agrée, a dit : "Ils ont l'intention de m'associer aux idoles et aux pierres de ma création après avoir affirmé Ma Faveur, Ma Générosité et Ma Seigneurie." Az-Zujaj a dit : « Vous devez savoir qu'Il est le Créateur de ce qu'Il a mentionné dans ce verset et que son créateur n'a aucune ressemblance. Sachez que les mécréants l'ont fait ressembler à sa création ou Lui ont donné un égal. " L'égal ou la ressemblance est exactement comme lorsque quelqu'un prend quelque chose et la rend égale à une autre chose. Il a dit :

« Lui connais-tu un homonyme ? » [Sourate Maryam – V.65]

Le Compagnon Ibn 'Abbas, qu'Allah l'agrée a dit : « Il existe une chose telle que faire un shabah et un mathal. Celui qui déclare que Allah est semblable ou égal à la Création en quelque chose, tout en niant qu'il y ait une ressemblance entre eux en substance a fait un shabah. Quant au mathal, c'est quand quelqu'un mérite l'adoration et la vénération, et les paroles de l'Exalté en témoignent. »

« Et nul n'est égal à Lui. » [Sourate Al-Ikhlâs – V.4]

Il y a aussi Sa Parole :

« Et rien ne Lui ressemble. » [Sourate Ash-Shura – V.11]

La seule intention que contient cette parole est la négation du fait qu'il y ait quoi que ce soit avec Lui en tant que partenaire ou quelque chose à adorer. Il mérite adoration et vénération. Car cette ressemblance est ce qui annule la négation, et son interdiction est le fondement du shirk dans le monde et de l'adoration des idoles.

C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ a interdit à quiconque de se prosterner devant une création semblable à lui, de jurer, de prêter serment ou de dire : « Ce qu'Allah veut et vous voulez », et des choses semblables qui ont été clairement interdits en raison de sa ressemblance (dans l'adoration à Allah). De telles ressemblances sont le fondement et l'essence de la façon dont le shirk est apparu dans ce monde. »

Nous avons seulement rapporté cela afin que vous connaissiez la description et les attributs du shirk des adorateurs d'idoles, et que ces affaires pour lesquelles vous déclarez les gens mécréants et que vous expulsez les musulmans de l'Islam, ne sont pas comme vous le prétendez un shirk majeur semblable au shirk de l'adorateur d'idoles qui a renié tous les messagers dans les deux fondations.

Les actes par lesquels vous déclarez les gens mécréants proviennent uniquement des branches de ce shirk et en raison de cela, quiconque parmi

les savants a qualifié cela de shirk et l'a nommé ainsi, cela a été classifié (par les savants) dans le shirk mineur (qui ne fait pas sortir de l'Islam).

Certains d'entre eux ne l'ont pas qualifié comme étant du shirk et on mentionnait que cela était interdit et d'autres parmi eux l'ont simplement qualifié de détestable, tout comme cela est mentionné à de multiples endroits dans les livres des Gens de science.

Celui qui cherche les trouvera. Qu'Allah Glorifié Soit-Il, nous protège ainsi que tous les musulmans de tout ce qu'Il déteste ! Amin ! Louange à Allah, Seigneur de l'Univers.

CHAPITRE : TEXTES SUR LE SALUT

Pour terminer cette petite épître, je voudrais inclure une partie de ce qui a été mentionné par le Prophète ﷺ. Parmi ce qu'il a dit :

Premier Hadith :

Il y a le Hadith de 'Umar, qu'Allah l'agrée, dans lequel Jibril, que la paix soit sur lui, a interrogé le Prophète ﷺ à propos de l'Islam. Umar commence le Hadith en disant : « Un jour, nous étions assis avec le Messenger d'Allah ﷺ lorsqu'un homme est arrivé. Il avait des cheveux extrêmement noirs et des vêtements extrêmement blancs. Aucun de nous ne le connaissait et il n'avait aucun des signes de voyage sur lui.

Il s'est ensuite assis face au Prophète ﷺ ses genoux touchant les siens, et l'homme plaça les mains sur ses propres cuisses. Il a dit : « Muhammad, parle-moi de l'Islam. » Le Messenger d'Allah ﷺ répondit : « L'Islam consiste à témoigner qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah, que vous accomplissez la prière, que vous payez la zakat, de jeûnez le Ramadan et faire le Hajj si vous en êtes capable. »

L'homme répondit : 'Tu as dit la vérité.' Nous avons trouvé cela étrange qu'il pose des questions alors qu'il connaissait la réponse. L'homme a alors dit : « Alors, parle-moi de la Foi ». La réponse fut : « La Foi consiste à ce que vous croyiez en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour de la Résurrection et au Destin, qu'il soit bon ou mauvais. »

L'homme dit : « Tu as dit vrai. » Il a ensuite demandé : « Parle-moi de l'Ihsan (l'excellence). La réponse a été : « Cela consiste à adorer Allah comme si vous le voyez car si vous ne pouvez pas le voir, Lui vous voit. »

L'homme dit alors : « Parle-moi de l'Heure. » ; Le Prophète ﷺ a dit : « L'interrogé n'en sait pas plus que celui qui l'interroge ! »

L'homme demanda alors : « Quels en sont les signes précurseurs ? » ; Le Prophète ﷺ répondit : « C'est lorsque la servante engendrera sa maîtresse, et lorsque tu verras les bergers miséreux, pieds nus et mal vêtus rivaliser dans la construction des bâtiments élevés. »

Sur ces mots, l'homme partit. Quant à moi, je restai un moment, ensuite, le Prophète ﷺ me demanda : « Ô 'Umar ! Sais-tu qui interrogeait ? » ; Je répondis : « Allah et Son Messenger savent mieux ! » ; Le Prophète ﷺ dit alors : « C'est Jibril qui est venu vous enseigner votre religion ! » [Rapporté par Muslim]

Deuxième hadith :

D'après 'Abd Allah Ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, le Prophète ﷺ a dit :

« L'Islam est bâti sur cinq choses : l'attestation qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah, l'accomplissement de la prière, le fait de s'acquitter de la Zakat, le fait de jeûner le Ramadan et le Hajj ».

[Rapporté par Al-Bukhary]

Troisième hadith :

Ibn 'Abbas, qu'Allah l'agrée, rapporte :

« Les membres de la délégation de 'Abd al-Qays vinrent trouver le Messenger de Dieu ﷺ et lui dirent : « Ô Messenger d'Allah ﷺ, nous sommes du territoire des Rabi'a. Les impies de Mudar font obstacle entre nous et toi. Nous ne pouvons parvenir à toi que lors des mois sacrés. Commande-nous donc quelque chose que nous ferons et à laquelle nous appellerons ceux que nous avons laissé au pays et pour rentrer au Paradis ». Le Prophète ﷺ leur dit alors : « Savez-vous ce que signifie la Foi en Allah seul ? » Ils répondirent : « Allah et Son Messenger savent mieux. » ; Il dit alors : « L'attestation qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah. L'accomplissement de la prière, l'acquiescement de la Zakât, le jeûne du Ramadan et que vous versiez le cinquième de votre butin. Donc tenez-vous à ces choses là et informez les gens de votre contrée à votre retour. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Quatrième hadith :

Ibn 'Abbas, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a averti Mu'ad ibn Jabal, qu'Allah l'agrée, lorsqu'il l'envoya au Yémen en lui disant :

« Tu vas te rendre chez des gens du Livre. Quand tu seras parmi eux, invite-les à attester qu'il n'y a aucune divinité autre qu'Allah, et que Muhammad ﷺ est son Envoyé. S'ils acceptent cette invitation, informe-les qu'Allah leur prescrit cinq prières à accomplir le jour et la nuit. S'ils y consentent, informe-les qu'Allah leur prescrit une aumône (Zakat) qui sera perçue sur les riches parmi eux pour être dépensée aux pauvres parmi eux. S'ils se soumettent à tout cela, garde-toi de toucher à leurs biens et redoute l'invocation de l'opprimé, car rien ne s'interpose entre elle et Allah. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Cinquième hadith :

Ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah, qu'ils accomplissent la prière et qu'ils s'acquittent de

la Zakat. S'ils font cela, leurs sangs et leurs biens seront préservés de moi, à l'exception de ce que l'Islam exige. Et c'est à Allah, Exalté soit-Il, qu'il appartient de les juger. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Sixième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah. S'ils font cela, leurs sangs et leurs biens seront préservés de moi. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Septième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, qu'ils croient en moi et ce avec quoi je suis venu. S'ils font cela, leurs sangs et leurs biens seront préservés de moi, à l'exception de ce que l'Islam exige. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Huitième hadith :

Buraydah ibn al-Hasib, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ avait l'habitude de dire lorsqu'il envoyait une armée :

« Quand vous aurez soumis les habitants d'une ville ou d'une forteresse, s'ils témoignent qu'il n'y a de dieu qu'Allah, alors ils ont les mêmes droits que vous et ils sont assujettis aux mêmes lois que vous. » [Rapporté par Muslim]

Neuvième hadith :

Al-Miqdad ibn al-Aswad, qu'Allah l'agrée, rapporte qu'il a dit un jour :

« Ô Messager d'Allah ! Vois-tu si je rencontre un mécréant qui me combat, me tranche la main d'un coup de sabre, puis se réfugie derrière un arbre en déclarant : « Je me soumetts à Allah ! » Puis-je le tuer, ô Messager d'Allah, après qu'il a fait cette déclaration ? » Le Messager d'Allah ﷺ me répondit alors : « Ne le tue pas ! » Je répondis : « Ô Messager d'Allah ! Il m'a coupé la main et ce n'est qu'après cela qu'il l'a dit. Puis-je le tuer ? » Le Messager d'Allah ﷺ répéta : « Ne le tue pas ! Car si tu le tues, il sera dans la position où tu te trouvais avant que tu ne le tues et tu seras certes dans celle où il se trouvait avant qu'il ne dise la parole qu'il a dite. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Dixième hadith :

Il y a le hadith de Usamah (ibn Zayd), qu'Allah l'agrée, et le meurtre de l'homme après qu'il est prononcé 'La ilaha illa Allah' ; Le Prophète ﷺ a dit : « Que feras-tu de (sa parole) 'la ilaha illa Allah' au Jour de la Résurrection ? » ; Usamah répondit : « Il l'a seulement fait pour se protéger. » ; Il répondit à Usamah : « As-tu ouvert son cœur ? » ; Il continua à dire : « Que feras-tu de (sa parole) 'la ilaha illa Allah' au Jour de la Résurrection ? » ; Usamah a dit : « Il ne cessa ensuite de me le répéter au point où je souhaitais ne pas avoir embrassé l'Islam avant ce jour. »

Ce même hadith se trouve dans les deux recueils authentiques dans lequel Usamah ibn Zayd mentionne tout l'incident depuis le début. Il a dit : « Le Messenger d'Allah ﷺ nous envoya vers la tribu des Huraqah de Juhaynah. Tôt le matin, nous assaillîmes l'ennemi alors qu'il abreuvait ses animaux. Un homme des Ansâr et moi-même pourchassâmes l'un d'entre eux. Quand nous l'acculâmes, il déclara : « La ilaha illa Allah ! » Le médinois l'épargna, mais je le transperçai de ma lance et le tuai. A notre retour, le Prophète ﷺ en fut informé et me demanda : « Ô Usamah ! L'as-tu tué après qu'il a déclaré 'la ilaha illa Allah' ? - Ô Messenger d'Allah ! Répliquai-je. Il l'a seulement fait pour se protéger. » Le Prophète ﷺ reprit : « L'as-tu tué après qu'il a dit 'la ilaha illa Allah' ? » Il ne cessa ensuite de me le répéter au point où je souhaitais ne pas avoir embrassé l'Islam avant ce jour. Usamah ibn Zayd a dit plus loin : « Je ne tuerai plus aucun homme qui dit 'la ilaha illa Allah'. » Sa'd ibn Malik a aussi dit : « Par Allah ! Jamais je ne tuerai un homme qui dit 'la ilaha illa Allah' ! »

Onzième hadith :

Ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ envoya Khalid ibn al-Walid, qu'Allah l'agrée, chez la tribu des Banu Jadhima afin de les appeler à l'Islam. Il partit donc, les appela à l'Islam. Avec leur langage, ils ne purent pas dire la parole 'nous nous sommes soumis' et dirent plutôt 'nous nous sommes rendus'. Khalid n'accepta pas cela de leur part, il tua parmi eux certains, et emprisonna d'autres qu'il demanda, par la suite de tuer. Quand la nouvelle arriva au Messenger d'Allah ﷺ alors il leva ses mains et dit : « Oh Allah, je me désavoue auprès de toi de ce qu'a fait Khalid. » [Rapporté par Al-Bukhary]

Douzième hadith :

Anas ibn Malik, qu'Allah l'agrée, a dit que le Messenger d'Allah ﷺ avait l'habitude lorsqu'il partait en campagne militaire contre des gens, qu'il n'y allait pas avant le matin. S'il entendait l'adhan (appel à la prière), il s'abstenait et s'il ne l'entendait pas alors il s'engageait contre eux après que le matin était arrivé. [Rapporté par Al-Bukhary]

Il a été aussi rapporté qu'il avait l'habitude d'engager une bataille quand le temps du Fajr arrivait car il voulait entendre l'adhan. Quand il entendait l'adhan, il s'abstenait de faire quoi que ce soit, autrement il s'engageait contre eux.

Un jour il écoutait un homme qui disait : 'Allahu akbar, Allahu akbar !' ; Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Ceci est la véritable voie de la Foi. » ; L'homme dit : 'J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah !' ; Alors le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Tu es sorti du Feu (de l'Enfer). » Les gens ont regardé l'homme et ont vu qu'il s'agissait d'un berger de chèvres. [Rapporté par Muslim]

Treizième hadith :

'Isam al-Muzani, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ envoya une armée en disant : « Lorsque tu vois une mosquée et entend l'appel à la prière, ne tue personne. » [Rapporté par At-Tirmidhi]

Quatorzième hadith :

La mère des croyants, Umm Salamah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Il y aura après moi des dirigeants dont vous allez approuver et condamnez les œuvres. Celui qui approuve le bien est innocent. Celui qui condamne le mal est sauf. Mais malheur à celui qui est satisfait et les suit dans le mal. » Ils dirent : « Ô messager d'Allah, ne devons-nous pas les combattre ? » Il répondit : « Non. Tant qu'ils accomplissent la prière ! » [Rapporté par Muslim]

Quinzième hadith :

Anas, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Quiconque prie comme nous le faisons, devenant musulman et faisant face à la Qiblah comme nous le faisons, mange de nos sacrifices, alors il est un musulman dont Allah et Son Messenger ont garanti sa protection. Ne trahissez donc pas Allah dans Sa Protection qui lui a été accordée. » [Rapporté par Al-Bukhary]

Seizième hadith :

Abu Sa'id al-Khudri, qu'Allah l'agrée, rapporte le hadith sur les Khawarij :

« Dhul Khuwaysirah a dit au Prophète : 'Ô Muhammad, craint Allah !' Alors il répondit : 'Malheur à toi ! Ne suis-je pas celui qui craint le plus Allah sur cette Terre ?' L'homme se tourna et parti. Khalid lui dit : 'Ô Messenger d'Allah ! Permet-moi de le tuer !' ; Il répondit : 'Non, il se peut qu'il accomplisse la prière.' ; Khalid dit : 'Combien sont ceux qui prient et disent avec leur langue ce qui est absent de leur cœur ?' ; Le Messenger d'Allah ﷺ répondit : 'Je n'ai pas été envoyé pour ouvrir les poitrines des gens et regarder dans leurs cœurs.' » [Rapporté par Al-Bukhary]

Dix-septième hadith :

'Ubaydullah ibn 'Adi ibn al-Khiyar rapporte qu'un homme parmi les Ansars a parlé à quelqu'un qui était venu voir le Messager d'Allah ﷺ lors d'une réunion et a ensuite demandé la permission de tuer un homme parmi les hypocrites. Le Messager d'Allah ﷺ prit la parole et dit : « N'atteste-t-il pas qu'il n'y a de dieu qu'Allah ? » L'homme répondit : « Oui mais il n'y a pas de témoignage pour lui. » ; Il demanda ensuite : « Est-ce qu'il prie ? » ; L'homme répondit : « Oui mais il n'y a pas de prière pour lui. » ; Il ﷺ a dit : « Ce sont des gens qu'Allah a interdit d'être tués. » [Rapporté par Malik]

Dix-huitième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte qu'un bédouin est venu voir le Prophète ﷺ et a dit : « Dit-moi une action qui me permettra de rentrer au Paradis ! » ; Il répondit : « Tu dois adorer Allah sans rien Lui associer, accomplir la prière, donner la Zakat et jeûner le mois de Ramadan. » ; Le bédouin a dit : « Par Celui qui détient mon âme ! Je n'ajouterais ni ne diminuerais rien de tout cela. » Lorsqu'il partit, le Prophète ﷺ a dit : « Quiconque désire voir un homme du Paradis, alors qu'il regarde cet homme. » [Rapporté par Al-Bukhary]

Dix-neuvième hadith :

'Imran ibn Murah al-Jahni, qu'Allah l'agrée, rapporte qu'un homme est venu voir le Prophète ﷺ et a dit : « Ô Messager d'Allah ! Ne vois-tu pas que j'ai attesté qu'il n'y a de dieu qu'Allah ? Je prie les cinq prières, je jeûne durant le Ramadan. Avec qui vais-je me retrouver en faisant tout cela ? Il ﷺ lui répondit : « Tu seras avec les pieux et les martyrs. » [Rapporté par Ibn Hibban]

Vingtième hadith :

Al-'Abbas ibn 'Abd al-Muttalib, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Celui qui est satisfait d'Allah comme Seigneur, de l'Islam comme religion et de Muhammad comme Prophète, aura goûté à la douceur de la Foi. »
[Rapporté par Muslim]

Vingt-et-unième hadith :

Sa'd, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Quiconque dit après avoir entendu le Mu'adhin : 'Il n'y a de dieu qu'Allah, Seul sans associé et que Muhammad est Son serviteur et messenger. Je suis satisfait d'Allah comme Seigneur, de l'Islam comme religion.' Alors ses péchés seront pardonnés. » [Rapporté par Muslim]

Vingt-deuxième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« La foi se compose d'environ 70 branches : la meilleure d'entre elle est la parole -La ilaha illa Allah-, la plus basse d'entre elle est le fait de retirer un objet gênant du chemin et la pudeur est une branche de la foi. » [Rapporté par Muslim]

Vingt-troisième hadith :

Ibn 'Abbas, qu'Allah l'agrée, rapporte que lorsque Abu Talib était malade et que Quraysh est venu, le Prophète ﷺ vint également et le hadith a été mentionné. Il mentionna la partie où le Prophète ﷺ a dit : « Je cherche à ce qu'ils disent un mot et avec cela les arabes viendront à eux et les non-arabes paieront la Jizya. » Ils dirent : « Qu'ont-ils besoin de dire ? » ; Il répondit : « Ils devraient dire : 'La ilaha illa Allah' » ; Ils restèrent effrayés et déchirèrent leurs vêtements et dirent : « A-t-il fait de tous les dieux un Dieu Unique ? Voilà quelque chose de vraiment étrange. » [Sourate Sad – V.5] [Rapporté par Ahmad]

Vingt-quatrième hadith :

Sa'id ibn al-Musayyib, qu'Allah l'agrée, a rapporté de son père que lorsqu'Abou Talib était sur le point de mourir, le Prophète ﷺ vint vers lui et trouva Abou Jahl et 'Abd Allah ibn Abi Umayyah étaient avec lui. Les deux hommes disaient à Abu Talib : « Allez-vous abandonner la religion d'Abdul Muttalib ? Abu Talib a dit dans ses derniers mots : "Je reste sur la religion d'Abdul Muttalib". Il avait refusé de dire qu'il n'y a de dieu qu'Allah. » [Rapporté par Al-Bukhary]

Vingt-cinquième hadith :

Abu Bakr as-Siddiq, qu'Allah l'agrée, a rapporté le Hadith dans lequel il a demandé : « Ô Messenger d'Allah, qu'est-ce que le salut dans cette affaire ? Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque accepte de moi ce que j'ai apporté à mon oncle et qu'il refusa, alors il aura le salut. » [Rapporté par Ahmad]

Vingt-sixième hadith :

'Ubadah ibn as-Samit, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« Quiconque atteste qu'Il n'est de dieu qu'Allah, Unique et sans associé ; que Muhammad est Son serviteur et Messenger ; que Jésus ('Issa) est le serviteur d'Allah, Son messenger, Sa Parole qu'Il envoya à Marie (Maryam), et une âme provenant de Lui ; que le Paradis est vérité et que l'Enfer est vérité, entrera au Paradis quels qu'aient été ses actes. » [Rapporté par Al-Bukhary]

Vingt-septième hadith :

Anas ibn Malik, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit à Mu'ad ibn Jabal :

« Il n'y a pas une seule personne qui atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah avec certitude dans son cœur, sans qu'Allah lui interdise le Feu de l'Enfer. » ; Mu'ad dit alors : « Ô Messager d'Allah ! Dois-je en informer les gens afin qu'ils s'en réjouissent ? » ; Il répondit : « Laisse-les afin qu'ils accomplissent des (bonnes) actions. » ; Mu'ad mentionnera tardivement ce hadith avant de mourir. [Rapporté par Al-Bukhary]

Vingt-huitième hadith :

'Ubadah as-Samit, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Quiconque atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, alors Allah le préservera du Feu de l'Enfer. » [Rapporté par Muslim]

Vingt-neuvième hadith :

Abu Dharr al-Ghifari, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Il n'y a pas un seul serviteur qui atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah puis meurs, sans qu'il n'entre au Paradis. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Trentième hadith :

'Utban ibn Malik, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Allah a interdit le Feu de l'Enfer à quiconque a dit qu'il n'y a de dieu qu'Allah, cherchant Son Wajh avec Sa Parole. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Trente-et-unième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Prend ces deux sandales qui m'appartiennent et annonce à quiconque tu rencontres derrière ce mur, que celui qui atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah reçoit la bonne nouvelle du Paradis. » [Rapporté par Muslim]

Trente-deuxième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte :

« J'ai dit : 'Ô Messager d'Allah, qui est le plus fortuné des gens à recevoir ton intercession ?' ; Il ﷺ répondit : 'Le plus fortuné des gens à recevoir mon

intercession est celui qui dit qu'il n'y a de dieu qu'Allah en toute sincérité dans son cœur. » [Rapporté par Al-Bukhary]

Trente-troisième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que je suis le Messager d'Allah. Aucun serviteur ne rencontre Allah avec ces deux paroles – en n'ayant aucun doute sur celles-ci – sans qu'il ne soit fait pour le Paradis. » [Rapporté par Muslim]

Trente-quatrième hadith :

'Uthman ibn 'Affan, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Quiconque meurt tout en sachant qu'il n'y a de dieu qu'Allah entrera au Paradis. » [Rapporté par Muslim]

Trente-cinquième hadith :

Anas ibn Malik, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Sortira de l'Enfer quiconque aura dit: il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah tout en ayant le poids d'une graine de blé de bien dans son cœur et sortira de l'enfer quiconque aura dit : il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah tout en portant dans son cœur le poids d'un atome d'orge de bien, et sortira de l'Enfer quiconque aura dit : il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah tout en portant dans son cœur le poids d'un atome de bien. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Trente-sixième hadith :

Mu'ad ibn Jabal, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Celui qui meurt et dont la dernière parole prononcée est 'la ilaha illa Allah' entrera au Paradis. » [Rapporté par Abu Dawud]

Trente-septième hadith :

Mu'ad ibn Jabal, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« La clé du Paradis est 'la ilaha illa Allah'. » [Rapporté par Ahmad]

Trente-huitième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte :

« Le Messager d'Allah se leva pour la prière et Bilal fit l'adhan. Puis quand il termina, le Messager d'Allah ﷺ a dit : 'Quiconque affirme la même chose que cela (c'est-à-dire ce qui est mentionné dans l'adhan) avec sincérité rentrera au Paradis. » [Rapporté par An-Nasa'i]

Trente-neuvième hadith :

Rifa'a al-Juhni, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« J'atteste devant Allah qu'il n'y a pas un serviteur qui meurt tout en attestant qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que je suis le Messenger d'Allah – en toute sincérité dans son cœur – sans qu'il se voie montrer le chemin du Paradis. » [Rapporté par Ahmad]

Quarantième hadith :

Ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« En effet, je connais une parole par laquelle si le serviteur la prononce – de manière sincère dans le cœur – quand il meurt, alors Allah lui interdit le Feu de l'Enfer. Cette parole est 'la ilaha illa Allah'. » [Rapporté par Al-Hakim]

Quarante-et-unième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« L'ange de la mort viendra vers l'homme au moment de sa mort. Il ouvrira ses membres et ne trouvera rien de bon. Puis il ouvrira son cœur et n'y trouvera rien de bon. Ensuite, il écartera les deux mâchoires et trouvera une bosse sur le bout de sa langue disant : 'La ilaha illa Allah'. Alors Allah lui pardonnera ses péchés par la parole de Pureté et de Sincérité. » [Rapporté par Al-Bayhaqi]

Quarante-deuxième hadith :

Abu Saïd Al-Khudri, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

« Musa a dit : 'Mon Seigneur, apprends-moi quelque chose par laquelle je peux te mentionner et t'invoque.' Il dit : « Dis, il n'y a de dieu qu'Allah. » Il a dit : 'Seigneur, tous tes esclaves disent cela !' Il dit : « Dis, il n'y a de dieu qu'Allah. » Il (Musa) a dit : « Je veux quelque chose qui me distinguera des autres. » Il dit : « Musa ! Si les sept cieux et les sept terres étaient d'un côté de la Balance et que la parole il n'y a de dieu qu'Allah soit de l'autre côté, cette parole aurait contrebalancé tout ce qui se trouvait de l'autre côté. » [Rapporté par Al-Hakim]

Quarante-troisième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« Celui qui a dit qu'il n'y a de dieu qu'Allah, cette déclaration lui sera bénéfique un jour de sa vie où il sera mis à l'épreuve avant que tout ce qui l'a mis à l'épreuve ne soit réalisé. » [Rapporté par Al-Bayhaqi]

Quarante-quatrième hadith :

Abdullah ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Ne dois-je pas vous informer du conseil donné par Nuh à son fils ? Il a dit : « Mon cher fils, je te conseille deux choses : je te conseille de dire qu'il n'y a de dieu qu'Allah, car en effet, si tu la mets d'un côté de la Balance et que tout ce qui se trouve dans les cieux et la terre soit de l'autre côté, la parole (la ilaha illa Allah) serait plus lourde. En effet, si cette parole était un anneau, il encerclerait et engloberait les cieux et la terre jusqu'à ce qu'ils reviennent à Allah de cette manière. » [Rapporté par Al-Haytami]

Quarante-cinquième hadith :

'Abdullah ibn 'Amr, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

« Le meilleur de ce que moi et les prophètes avant moi avons dit, c'est qu'il n'y a de dieu qu'Allah, Seul et Unique sans associé pour Lui. Il a la domination, la louange et Il a le pouvoir sur toute chose. » [Rapporté par At-Tirmidhi]

Quarante-sixième hadith :

Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

« Renouvelle ta foi ! » Ils dirent : 'Ô Messager d'Allah, comment pouvons-nous renouveler notre foi ?' Il dit : 'Prononcez souvent les mots : il n'y a de dieu qu'Allah.' » [Rapporté par Al-Hakim]

Quarante-septième hadith :

'Abdullah ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Allah amènera un homme de ma Ummah devant la création le Jour de la Résurrection. Il y aura 99 rouleaux étalés devant lui, chaque rouleau lorsqu'il sera étendu s'étendra à perte de vue. Alors il dira à l'homme : « Nies-tu quelque chose à l'intérieur de ceci ? Est-ce que mes Nobles Anges qui écrivent les actes t'ont opprimé d'une manière ou d'une autre ?' L'homme dira : 'Non, Seigneur.' Il dira alors à l'homme : 'As-tu une excuse ?' L'homme répondra : 'Non, Seigneur.' Allah, Béni et Exalté soit-Il, dira : « Oui, tu possèdes une bonne chose. Il n'y aura aucune oppression sur toi aujourd'hui. » Une carte sera sortie avec une inscription dessus. L'écriture indiquera : 'J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et j'atteste que Muhammad est Son Serviteur et Messager' et Allah dira alors : 'Maintenant, montrez-lui la garantie.' L'homme dira : 'Seigneur, quelle est cette carte à côté de tous ces parchemins ?' Il répondra à l'homme : 'Tu ne seras pas opprimé.' Les 99 parchemins seront placés d'un côté de la balance et la carte de l'autre côté et cela dépassera les parchemins. Il n'y a rien de plus puissant et de plus grand que le Nom d'Allah.' » [Rapporté par Ahmad]

Quarante-huitième hadith :

'Abdullah ibn 'Amr, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

« Celui qui dit qu'il n'y a de divinité qu'Allah, il n'y a pas de voile entre lui et Allah jusqu'à ce qu'il vienne à Lui. » [Rapporté par At-Tirmidhi]

Quarante-neuvième hadith :

Hudhayfah al-Yaman, qu'Allah l'agrée, a rapporté du Prophète ﷺ qui a dit :

« L'Islam disparaîtra, tout comme certains vêtements se fanent, jusqu'à ce que personne ne sache ce qu'est le jeûne, la charité et le sacrifice. Le Livre d'Allah sera levé en une nuit et il n'en restera même pas un verset dans le pays. Il y aura des groupes de gens qui resteront et diront : 'Nos pères nous enseignaient cette parole : 'il n'y a de dieu qu'Allah', alors nous le disons aussi. Silah ibn Zafar a dit à Hudhayfah : Qu'est-ce que cela leur apportera de savoir qu'il n'y a d'autre dieu qu'Allah alors qu'ils ne connaissent pas le jeûne, la prière, la charité ou le sacrifice ? Hudhayfah se détourna de lui, puis l'homme lui répéta sa question trois fois. Chaque qu'il l'a posé Hudhayfah se détournait de lui. Après la troisième fois, Hudhayfah se tourna face à lui et dit : 'Silah, cette parole de Foi les sauvera du Feu ! Cela les sauvera du Feu ! Cela les sauvera du Feu !' » [Rapporté par Ibn Majah]

Cinquantième hadith :

Il est rapporté d'Anas ibn Malik, qu'Allah l'agrée, que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Trois choses sont issues du fondement de la Foi : Vous ne devez pas attaquer celui qui dit 'Il n'y a de dieu qu'Allah', vous ne devez pas le traiter de mécréant à cause d'un péché, ni l'expulser de l'Islam à cause d'une action. » [Rapporté par Abu Dawud]

Cinquante et unième hadith :

'Abdullah ibn Amr, qu'Allah l'agrée, a dit que le Prophète ﷺ a dit :

« Abstenez-vous (de faire du tort, d'attaquer) à ceux qui croient qu'il n'y a de divinité qu'Allah et ne traitez pas l'un d'eux mécréant à cause d'un péché, car celui qui accuse ceux qui croient en 'la ilaha illa Allah' de mécréance, alors il est celui qui est le plus proche de la mécréance. » [Rapporté par At-Tabarani]

Cinquante-deuxième hadith :

'Abdallah ibn Mas'ud, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Insulter un musulman relève de la perversion et le combattre est de la mécréance. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Dans les deux recueils authentiques, on trouve également le hadith de Abu Dharr al-Ghifari, qu'Allah l'agrée, qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Un homme n'accuse pas un autre de perversion ou de mécréance sans que cela ne lui retombe dessus s'il se trompe. »

Dans les deux recueils authentiques, on trouve également le hadith de Thabit ibn ad-Dahhak, qu'Allah l'agrée, qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Celui qui accuse un croyant de mécréance est comme s'il l'avait tué. »

Dans un hadith authentique, Abu Hurayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Quiconque dit d'un croyant qu'il est mécréant, alors l'un d'entre eux le devient. » [Rapporté par Al-Bukhary]

CONCLUSION :

Allah, Glorifié et Exalté, sait mieux, et nous lui demandons de par Sa Générosité de nous laisser finir nos vies sur l'Islam.

Ce texte a été écrit de la main de l'Imam Sulayman ibn Abdul Wahhab ibn Sulaiman ibn 'Ali Al-Musharraf Al-Hanbali An-Najdi en l'an 1190 AH et transcrit par son fils, Shaikh 'Abdul 'Aziz ibn Sulaiman An-Najdi al-Hanbali.

ANNEXE : EST-CE QUE L'IMAM SULAYMAN IBN 'ABD AL-WAHHAB S'EST REPENTI ET A FINALEMENT SUIVI LA DA'WA DE SON FRERE MIAW ?

À la conclusion de ce texte, il est évident que cela constituait une grande menace pour la Wahhabo-Salafiyyah en tant qu'organisation et également pour son emprise sur ses partisans. Les savants de ce mouvement ont adopté deux approches face à la littérature orthodoxe :

1. De manière générale, la Wahhabiyya a agi avec une grande rapidité dans sa tentative de dissimuler ces documents, de les détruire et d'obscurcir leur mémoire. Les membres de l'organisation réagissent souvent avec choc et surprise lorsqu'ils trouvent une quantité aussi importante et abondante de littérature écrite par les contemporains de Muhammad ibn 'Abdul Wahhab.

Plutôt que de faire face à ces retombées et de faire face à des questions incessantes, les dirigeants de cette mouvance ont souvent décidé de mettre fin à la conversation en privant leurs partisans de la lecture d'opinions divergentes. Le contrôle est si complet que lorsque des livres sont publiés, jetant un doute sur cette da'wa, les membres interrogent d'abord leurs savants sur l'auteur et le contenu avant de lire le livre.

Cependant, si les livres ne sont pas acceptés et sont censurés par les savants, comment pourraient-ils les lire et ensuite transmettre une position bien équilibrée à leurs partisans ? La réponse est qu'ils n'ont pas lu ces documents et qu'ils adoptent une approche globale dans la condamnation des textes et finissent dans l'auto-censure.

2) De manière spécifique, ceci est souvent utilisé comme plan de secours de la mouvance. Lorsqu'elle est confrontée à ses adeptes qui sont entrés en contact avec la littérature, la Wahhabiyya n'est pas en mesure de leur répondre par une réprimande significative qui satisferait quelqu'un qui entretient actuellement des doutes. La seule option qui reste est de prétendre que l'adversaire s'est repenti et est entré avec joie dans la da'wa après avoir constaté l'erreur dans ses voies. Cette méthode a été le choix préféré des savants Wahhabis pour répondre aux questions inconfortables de leurs partisans curieux qui sont entrés en contact avec des opinions contraires. L'Imam Sulayman ibn 'Abd al-Wahhab est le principal exemple en question.

Lors de sa capture en 1190 AH, l'Imam Sulayman ibn Abdul Wahhab, qu'Allah lui fasse miséricorde, a été enchaîné et torturé. Il mourut dans le bastion Wahhabi d'Ad-Dar'iyah en l'an 1209AH. Tous les récits historiques sont d'accord sur ce fait. Certains savants Salafis sont allés plus loin et ont insisté sur le fait que l'Imam Sulayman ibn Abdul Wahhab s'est repenti après avoir été enchaîné à son frère ou peut-être juste avant sa capture. Ibn Baz, référence contemporaine chez la Wahhabiyya, a dit ce qui suit :

« Ensuite, la vérité est devenue manifeste pour Sulayman ibn 'Abdul Wahhab et il s'est repenti auprès d'Allah et est venu avec une délégation auprès de son frère, Shaykh Muhammad, qu'Allah l'agrée, à Ad-Dar`iyyah. Sulayman y résida jusqu'à ce qu'Allah ne le prenne, comme cela a été mentionné par Ibn Bishr dans son texte 'Unwan al-Majd au début de l'année 1190AH. » [Ash-Shaykh Muhammad ibn 'Abd al-Wahhab : 'Aqidatu as-Salafiyyah wa da'watuh al-Islahiyyatu wa thana al-'Ulama'i 'alayhi, p.73-74]

L'origine de cette affirmation souvent répétée peut-être trouvée dans les écrits d'Abd al-Latif ibn 'Abd ar-Rahman ibn Hasan Ala Shaikh. Il a été rapporté par lui que Shaykh Sulaiman ibn Abdul Wahhab s'est repenti de s'être opposé à son frère et a ensuite envoyé une lettre à son frère le déclarant comme tel. Le repentir disait :

« Ceci est de Sulaman ibn Abdul Wahhab aux frères, Ahmad ibn Muhammad At-Tuwaijiri avec Ahmad et Muhammad, les deux fils de `Uthman ibn Shabbanah : Que la paix soit sur vous et la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient avec vous. Après ce qui suit :

Je loue Allah le Très-Haut et je vous écris pour dire qu'il n'y a de dieu que Lui. Je vous mentionne ce qui vient d'Allah et qui est nécessaire pour nous et pour vous pour connaître Sa religion et ce que Son Messager est venu avec nous de sa part. Il nous a rendu la vue après la cécité et nous a sauvés de l'égarement.

Je vous mentionne après votre arrivée chez nous à ad-Dar`iyyah et le fait que vous connaissiez la Vérité dans sa voie et jugez avec. Louange à Allah, qui vous a donné la vérité, le salut et les bonnes manières dans vos assemblées lorsque vous êtes venu chez nous. Tout ce qui nous est parvenu vient de la louange d'Allah et sera récompensé, Allah soit loué pour cela. J'ai écrit deux messages après ce délai pour que je puisse vous parler de notre liaison et venir en votre présence sur cette question.

Oui chers frères, vous savez bien ce qui nous est arrivé : nous nous opposons à la vérité, suivions le chemin de Shaytan et luttions contre les adeptes des voies de cette Vérité. » [Misbah az-Zullam, p.96/103]

Le texte est beaucoup plus long que celui-ci et traite du thème du jihad et autres, mais le problème principal était ces premières lignes. Comme discuté, ce texte a été cité par 'Abd al-Latif ibn Abd ar-Rahman ibn Hasan Ala Shaikh. Le problème est qu'il n'a pas pu recevoir ce document ou ce texte de son père puisque 'Abdur-Rahman ibn Hasan est né après la capture de l'Imam Sulayman ibn `Abdul Wahhab et non pendant.

Nous savons également grâce à des documents historiques vérifiés de manière indépendante – Wahhabi et autres – que l'Imam Sulayman ibn

Abdul Wahhab a été capturé, torturé et enchaîné lorsqu'il a été amené à Ad-Dar`iyyah.

Il est hautement improbable qu'un homme repentant et croyant aux préceptes des 'Muwahhidun' soit pris sur le champ de bataille par la force et enchaîné. La seule autre source dont nous disposons pour cette 'lettre de repentir' est celle de Muhammad Bashir as-Sahsawani dans un ouvrage mal écrit, qui a ensuite été servilement copié dans le style du Shaykh. La véritable question est de savoir comment cela peut-il être comparé à toute la littérature historique dont nous disposons sur le sujet.

Qu'ont dit les historiens à ce sujet ? Comment l'Imam Sulayman ibn 'Abdul Wahhab a-t-il été présenté dans leurs textes ? Nous commencerons par les deux seuls historiens qui avancent la documentation sur le « repentir » de Shaykh Sulaiman.

Le premier historien Wahhabi, Hussayn ibn Ghannam, a mentionné l'arrivée de l'Imam Sulayman ibn `Abdul Wahhab :

« C'est en 1190 que les habitants de Munaykh et d'Az-Zulfa sont venus voir Shaykh Muhammad ibn Abdul Wahhab et le dirigeant 'Abdul `Aziz ibn Sa'ud dans la ville d'Ad-Dar`iyyah pour les saluer et également renouveler leur allégeance. Parmi le groupe se trouvait Sulayman ibn Abdul Wahhab – frère du Shaykh et il était établi et domicilié à Ad-Dar`iyyah.

Le Shaykh (MIAW) l'accueillit avec acception et honneur et se montra bon envers lui. Il lui a distribué tous ses moyens et richesses. En effet, c'est ainsi que le Shaykh se comportait avec chaque personne qui venait à lui.

Grâce à son action, ce fut une cause de salut pour Sulayman ibn Abdul Wahhab, le témoignage de sa foi, son repentir et affirmation contre lui-même par ce que Sulayman est mort alors qu'il était en alliance avec lui et il était dans un état de joie avec Muhammad ibn 'Abdul Wahhab. » [Tarikh Najd, p.144-145]

Après les travaux d'ibn Ghannam, la deuxième source faisant autorité pour le mouvement, était 'Uthman ibn 'Abdullah ibn Bishr, qui vécut sous le règne de Sa'ud ibn Abd al-'Aziz ibn Muhammad et il déclara :

« Lorsque l'année 1190AH arriva, un groupe d'Az-Zulfa et de Munaikh vint vers Muhammad et 'Abdul 'Aziz ibn Sa'ud. L'un d'entre eux était Sulayman ibn 'Abdul Wahhab. Shaykh Muhammad ibn Abd al-Wahhab et 'Abdul 'Aziz lui ont témoigné de la déférence et lui et son peuple sont restés à Ad-Dar`iyyah. Lui et tous ceux qui étaient avec lui y furent basés et établis avec richesse et subsistance jusqu'à ce qu'Allah le Glorifié le fasse mourir. » ['Unwan al-Majd, p.127-128]

Avant de continuer, le point suivant mérite d'être mentionné. Même si l'on admettait que les affirmations faites dans les citations susmentionnées sont correctes, il n'y a toujours aucune mention de la « lettre de repentir » prétendument écrite par Shaikh Sulayman.

L'historien Hamad ibn Muhammad ibn La'bun - lui-même habitant du Najd - n'a fait aucune mention de « l'incident du repentir » ou de la « lettre de repentir ». Ce qu'il mentionne, c'est qu'il a été pris sur le champ de bataille et amené de force à Ad-Dar'iyah, enchaîné. [Voir Tarikh an-Nassabah, manuscrit 2251]

Cette narration est pertinente car l'auteur était vivant pendant ces événements et cite également des témoignages oculaires. Ce n'est pas ce que nous recevons dans les récits largement tronqués d'Ibn Bishr et d'Ibn Ghannam.

L'Imam Muhammad ibn `Abdullah Humayd An-Naidi, cite ses oncles (témoins oculaires) et d'autres concernant l'Imam Sulayman et ne fait aucune mention du repentir de l'Imam ni de lettres le rapportant. Au contraire, il maintient le point historique que ses oncles lui ont rapporté (c'est-à-dire que Shaykh Sulayman s'est opposé au mouvement jusqu'à la mort). Il continue ensuite en citant le fils et le petit-fils de l'Imam et leur lignée savante. [As-Suhub al-Wabilah – 2/674-681]

Quant à l'historien, à savoir l'Imam Ibn Humayd An-Najdi - ni ses oncles, le fils et le petit-fils de l'Imam Sulayman et les savants qui ont vécu après lui (c'est-à-dire l'Imam 'Alawi al-Haddad, 'Abdullah ibn Dawud Al-Basri) ne racontent ou ne font aucune référence à un tel incident, quelque chose qui aurait gravement gêné leur résistance. En tant que juge en chef de l'Arabie et l'un des trois principaux dirigeants du jihad contre la Wahhabiyya, le repentir de l'Imam Sulayman et son appel à la capitulation auraient conduit à une capitulation rapide et à la conquête de la péninsule. Ce que nous constatons plutôt, c'est une guérilla soutenue, le bombardement de La Mecque et de Médine pour les forcer à se rendre et l'arrêt du Hajj dans le but de changer la doctrine du peuple.

Abdullah ibn 'Abd ar-Rahman ibn Salih Bassam (ci-après appelé Al-Bassam) a déclaré ce qui suit à propos de l'Imam Sulayman ibn `Abdul Wahhab :

« Sulayman est resté ferme face à son opposition à l'appel Wahhabi et à ses compagnons et n'a été soumis que sous son autorité et son pouvoir. Le message qui lui est attribué a été dans le seul but d'avoir une bonne opinion de lui et de faire cesser les malédictions sur ses enfants qui étaient de pieux savants. Cette affirmation est également faite dans le but de réfuter les ennemis de la da'wa Wahhabiyya. Ces gens qui ont fui la da'wa pourraient montrer cette lettre comme une preuve que le plus proche compagnon a

quitté leurs rangs. Cette lettre est également réclamée à d'autres fins. »
[‘Ulama an-Najd – 1/304-306]

Al-Bassam continue en citant le fait que l'Imam Sulayman avait toujours été en guerre contre la da'wa de Muhammad ibn Abdul Wahhab avec d'autres savants de son temps et aucun d'entre eux n'a jamais quitté son poste [Ibid]

En effet, les seuls disciples de Muhammad ibn Abdul Wahhab étaient ses étudiants. [Source ibid] Al-Bassam souligne également le fait que la « lettre de repentir » contient une déclaration – attribuée à l'Imam Sulayman – demandant prétendument à Allah « d'avoir pitié de Muhammad ibn Abdul Wahhab », un type d'éloge funèbre utilisé uniquement pour les morts.

Cela signifierait que la lettre a été composée après la mort de Muhammad ibn 'Abdul Wahhab. Cela porterait atteinte à tout le fondement de ce qu'Ibn Bishr et Ibn Ghannam - tous deux nés après 1190 et ne citant aucun témoin oculaire des événements en discussion décrits dans leurs ouvrages respectifs.

Rappelez-vous également le fait qu'Ibn Bishr n'est qu'un commentaire plus étendu d'Ibn Ghannam. Ainsi, en réalité, vous ne recevez qu'une seule source pour le compte du "repentir", alors qu'une dizaine de sources ou plus ne font aucune mention de ce sujet.

Ibrahim ibn Salih ibn 'Isa n'a fait aucune mention de « l'incident du repentir » ou de « la lettre de repentir ». La seule chose mentionnée est la mort de l'Imam Sulayman. Que le lecteur garde à l'esprit que cet auteur a accès aux mêmes sources déjà citées et plus encore et il ne juge pas intéressant de le mentionner.

L'historien arabe Muhammad ibn Umar Al Fakhiri n'a rien rapporté dans son ouvrage, ni une lettre ni un repentir de Shakh Sulaiman. [Voir Tarikh al-Fakhiri, p.145-146] Comme tous les autres auteurs, la seule déclaration rapportée était la mort de l'Imam.

Quiconque est capable de regarder la stylistique de l'arabe dans cet ouvrage traduit de Shaykh Sulayman et dans la "lettre de repentir" pourra remarquer une différence dialectique, syntaxique et même thématique entre les deux documents, tous deux prétendument complétés par la même personne la même année.

Ceux qui lisent attentivement et vérifient toute la documentation sur le sujet peuvent constater que les allégations de « repentir » et de « lettre de repentir » sont venues beaucoup plus tard et possèdent les caractéristiques mêmes de l'anachronisme, de la révision historique et de la rédaction grossière.

Il n'y a aucune honte à ne pas savoir quelque chose ou à avoir été privé de la vérité. La honte survient lorsque vous n'agissez pas après avoir connu la vérité et avoir été baigné dans sa lumière. Je souhaite sincèrement que ce

travail suscite la réflexion. La remise en question est quotidienne et nécessaire, entreprenez vos propres recherches et ne vous laissez pas tromper par des arguments d'autorité sans valeur. Les faits sont bien présents et il suffit de se tourner vers les ouvrages écrits par les partisans Najdis pour s'apercevoir des nombreuses déviations et exagérations que cette da'wa a causé.

Nous demandons à Allah ta'ala de nous accorder la guidée, de nous raffermir sur Sa Voie et de nous faire mourir musulman.